

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :**

**Séance du : mercredi 04 février 2026**

**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2026**

**Convocation du : 28 janvier 2026**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**N° CC\_2026\_0001**

**Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

**Représentés :**

Christian AEBISCHER par Dominique LACHENAL, Ines AYEYB par Michel BOUCHER, Louiza LOUNIS par Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Danielle COTTET par Yannick CHARVET, Sophie VILLARI par Nicolas LEBEAU-GUILLOT

**Excusés :**

Guillaume MATHELIER, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Amine MEHDI, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

\*\*\*

L'article L. 1612-26 du Code général des collectivités territoriales dispose que « Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique. ».

Cette disposition est étendue aux établissements publics de coopération intercommunale dont au moins l'une des communes membres dispose d'une population de plus de 3 500 habitants (article L. 5211-36 CGCT).

Le rapport d'orientation budgétaire, joint en annexe, a notamment pour objectif de présenter la situation financière d'Annemasse Agglo et les orientations pour la construction des budgets primitifs 2026 des budgets ordures ménagères, de l'eau, de l'assainissement et du budget principal.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,  
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2026 présenté des budgets ordures ménagères, de l'eau, de l'assainissement et du budget principal.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET  
Date de signature : 06/02/2026  
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI  
Date de signature : 06/02/2026  
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

# Rapport d'orientation budgétaire 2026



# Avertissement préalable sur les hypothèses du ROB



Les éléments présentés dans ce rapport intègrent les dispositions du projet de loi de finances 2026 ainsi que les mesures hors PLF connues au 25 janvier 2026 (incluant le volet dépenses du PLF26 soumis à l'article 49.3 de la Constitution de la Ve République le vendredi 23 janvier 2026).

## Projet de budget 2026 :

Les chiffres présentés dans le présent support sont arrondis afin d'en faciliter la lecture. En conséquence, les montants à prendre en compte dans le cadre du vote sont exclusivement ceux figurant dans la maquette budgétaire, et non ceux repris dans ce document.

Le document intègre également une projection des résultats estimés de l'exercice 2025 (rattachements et reports compris), afin d'offrir une vision consolidée du budget primitif 2026. Cette démarche renforce la transparence et la sincérité budgétaire, même si les résultats définitifs pourraient conduire à faire évoluer certains équilibres.

Dans le cadre du budget primitif 2026, les budgets annexes basculent en gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) pour l'ensemble des dépenses d'investissement éligibles. Cette évolution de gestion est susceptible d'expliquer certains écarts ou décalages de lecture entre les montants présentés sur l'antériorité.

Les prévisions d'emprunts sont intégrées dès 2026 sur la base d'une hypothèse prudente de taux à 3,5 % sur 25 ans. Elles permettent d'assurer un cadrage financier cohérent avec les besoins d'investissement et les capacités de financement de la collectivité.

## Prospective 2026 – 2032 :

Concernant la prospective, plusieurs hypothèses structurantes ont été retenues, lesquelles influent directement sur les ratios financiers présentés ci-après.

En section de fonctionnement, les prévisions retiennent une réalisation à 100 % des dépenses et recettes, avec une évolution annuelle de 2 %, à l'exception des charges à caractères générales, projetées à 0 %.

En section d'investissement, l'hypothèse retenue repose sur un taux de réalisation ajusté, en cohérence avec le niveau d'investissement moyen du mandat précédent (hors travaux de dévoiement du tramway).

Les emprunts sont intégrés sur la base d'un taux d'intérêt de 3,5 % et d'une durée d'amortissement de 25 ans.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC\_2026\_0001-DE



---

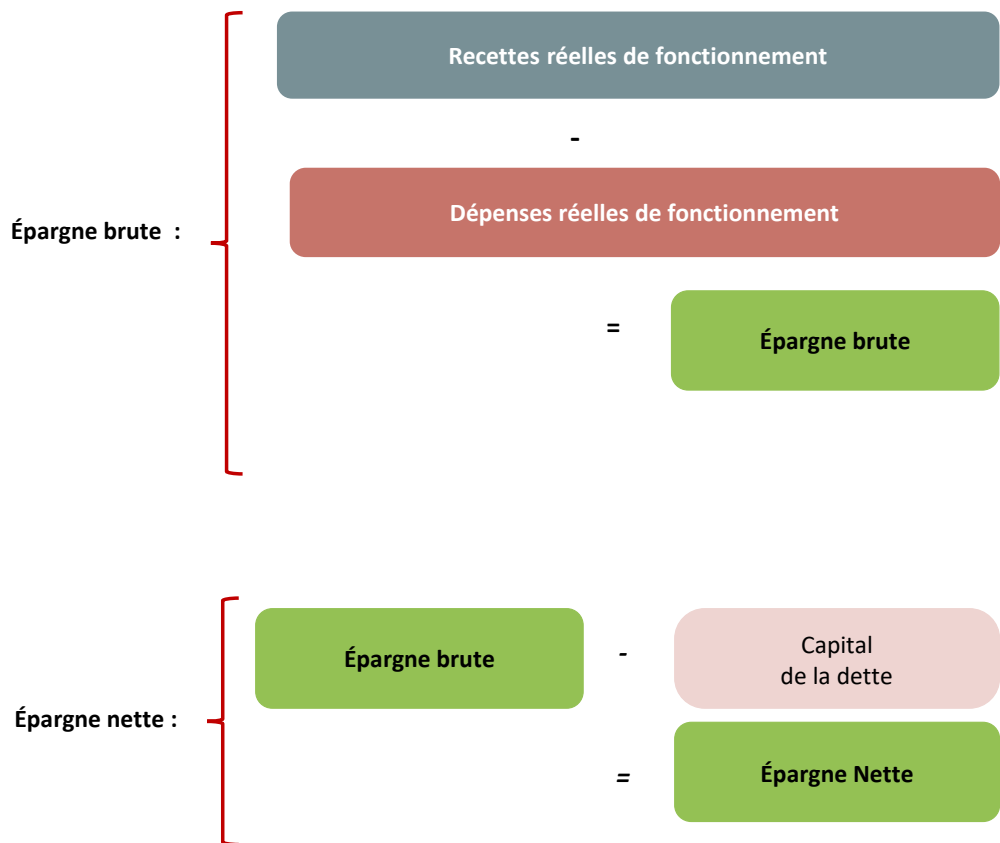
# Avant propos

Eléments clés



# Ratios financiers : fil rouge des orientations financières

Figure n° 1 : Schéma présentant le mécanisme de calcul de l'épargne



## Notions clés :

Les ratios financiers constituent un fil rouge essentiel des orientations financières, en ce qu'ils traduisent la capacité réelle de l'agglomération à dégager des marges de manœuvre et à financer ses projets dans la durée.

L'épargne brute correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. Elle résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue ainsi le premier niveau d'épargne, révélateur de la performance structurelle de la gestion courante de la collectivité.

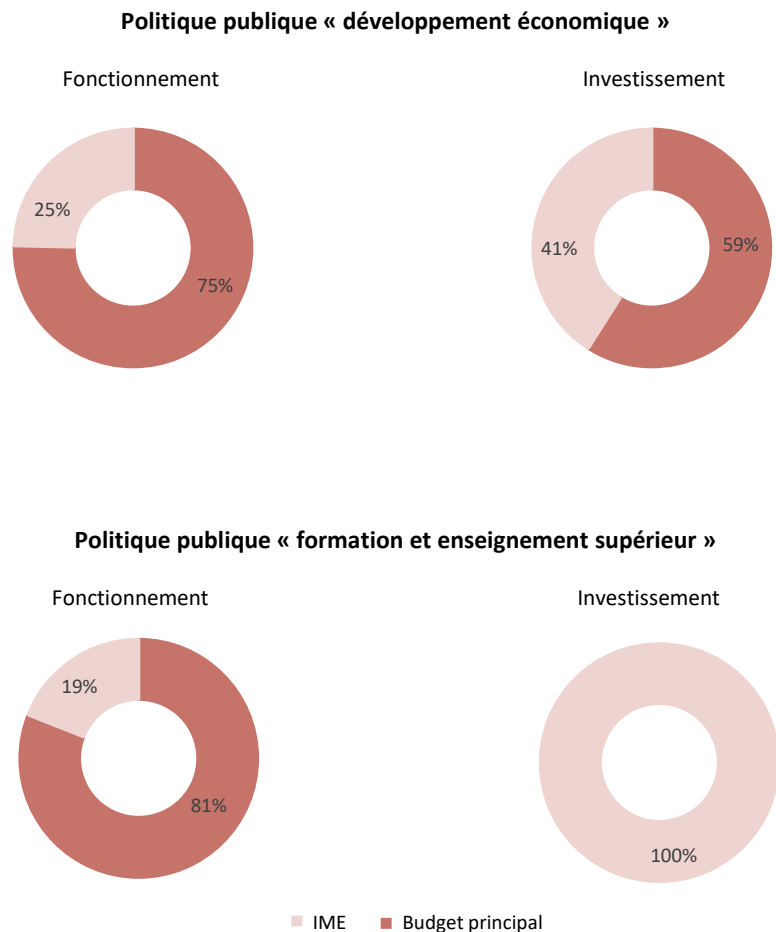
L'épargne nette est obtenue après déduction du remboursement du capital de la dette. Elle représente la capacité réelle d'autofinancement de la collectivité, c'est-à-dire les ressources effectivement disponibles pour financer les dépenses d'investissement. L'épargne nette constitue à ce titre un indicateur central de soutenabilité financière et de capacité d'investissement.

La capacité de désendettement met en perspective le niveau d'endettement avec la capacité d'épargne brute. Elle exprime le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'encours de dette si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée. Cet indicateur permet d'apprécier le degré de maîtrise de la dette et la trajectoire financière de la collectivité à moyen et long terme.



# Réintégration du budget IME au sein du budget principal

Figure n° 2 : Répartition des dépenses réelles entre le BP et l'IME par politiques publiques



## Analyse de la situation :

La fusion du budget annexe « Immobilier d'entreprises » avec le budget principal a été actée et entre en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le budget annexe « Immobilier d'entreprises » trouve son origine dans un contexte réglementaire aujourd'hui dépassé, alors même que les principes budgétaires actuels et les recommandations des chambres régionales des comptes incitent à réduire le nombre de budgets annexes non-obligatoires. En particulier, le maintien d'un budget annexe sans autonomie financière réelle est désormais identifié comme un facteur de complexité et de moindre lisibilité budgétaire.

Les analyses menées ont confirmé que le budget IME ne constituait pas un outil pleinement représentatif de la gestion immobilière de l'Agglo. En effet, une part majoritaire des recettes locatives était déjà retracée au sein du budget principal ou d'autres budgets annexes, ce qui limitait la lisibilité et la portée analytique du budget IME.

Par ailleurs, le budget IME assurait un rôle de centralisation des factures dites « multi-budgets ». Si ce dispositif répondait à certaines contraintes opérationnelles, il engendrait une complexité administrative accrue, une charge de gestion importante et une lecture budgétaire fragmentée.

L'intégration au budget principal permet désormais de rationaliser ces circuits, tout en conservant les mécanismes de refacturation entre budgets, sans impact en matière de TVA.

Enfin et surtout, la fusion contribue à renforcer la lisibilité et la cohérence de la présentation des politiques publiques, notamment en matière de développement économique et d'enseignement supérieur.

En supprimant une séparation budgétaire devenue artificielle, cette intégration facilite le suivi des crédits, des autorisations de programme et des dépenses, tout en améliorant la transparence et l'intelligibilité de l'information financière à destination des services comme des élus.

# Renforcement de la gestion financière en pluriannuité : un outil d'agilité

Figure n° 3 : Illustration de la mobilisation des crédits de paiement en gestion en APCR et hors APCR

Exemple d'un marché d'investissement d'un montant de 8 880 000 €, dont la passation intervient en année N et dont le début d'exécution du marché intervient dès l'année N+1 :

Hors gestion en APCR		Année	Mobilisation de CP
		N	8 880 000 €
		N+1	8 880 000 €
		N+2	6 540 000 €
		N+3	4 440 000 €
		N+4	2 100 000 €

Gestion en APCR		Année	Mobilisation de CP	Engagement pluriannuel d'AP
		N	0 €	8 880 000 €
		N+1	2 340 000 €	
		N+2	2 100 000 €	
		N+3	2 340 000 €	
		N+4	2 100 000 €	

## Analyse de la situation :

L'exercice budgétaire 2025 a marqué une première étape importante dans la gestion pluriannuelle, avec la mise en place d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur la section de fonctionnement. Cette évolution a permis d'inscrire l'action de l'Agglo dans une logique de programmation plus lisible et plus réaliste, en rapprochant les engagements des besoins effectivement constatés.

Dans cette continuité, l'année 2026 constitue un tournant majeur pour les budgets annexes, avec l'introduction d'autorisations de programme de mandat pour l'ensemble des projets d'investissement.

Ces autorisations de programme, conçues pour couvrir a minima la durée du mandat, pourront regrouper plusieurs opérations tout en garantissant un suivi précis, analytique et individualisé des dépenses affectées à chaque projet. Ce nouveau cadre de gestion permet de renforcer la souplesse budgétaire, en facilitant la fongibilité et donc l'agilité des crédits entre chapitres et entre projets, tout en répondant pleinement aux exigences réglementaires d'engagement des marchés avant leur passation à travers les autorisations de programme.

La gestion en autorisations de programme de mandat permet également d'ajuster au plus près les crédits de paiement aux besoins réels de l'exercice, en cohérence avec les montants effectivement mandatés.

Les annuités pluriannuelles seront renseignées sur la base des montants identifiés dans la prospective financière, assurant un rapprochement renforcé entre la prospective, la programmation des projets et les projets de budget.

Cette évolution traduit un changement majeur dans le pilotage financier de l'Agglo, en dotant les budgets annexes d'un outil de pilotage pluriannuel plus lisible, plus souple et plus opérationnel.

À noter : les délibérations relatives à la création, à la mise à jour et à la clôture des AP et des AE ne sont plus nécessaires en M57.

---

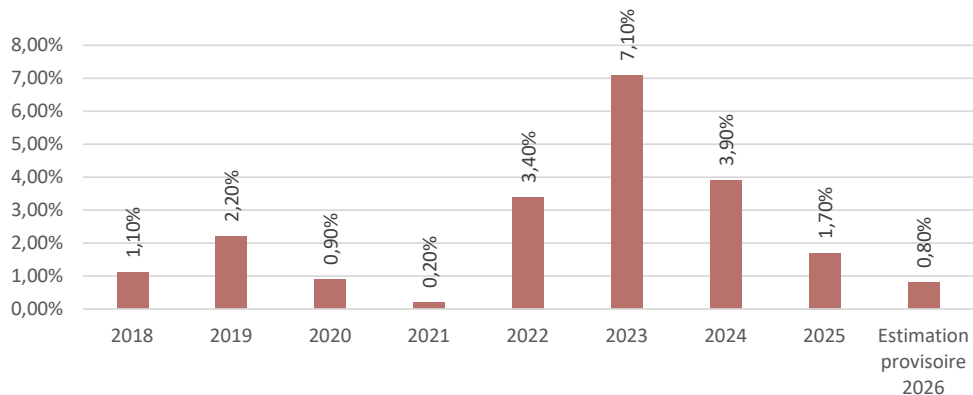
# Contexte macro-économique

Principaux indicateurs

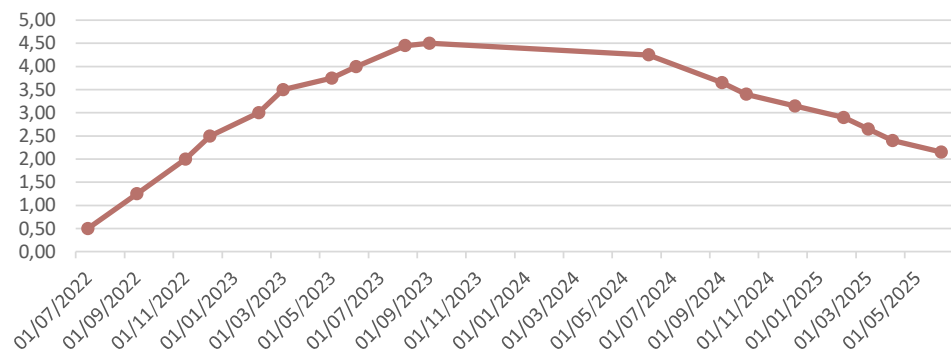


# Contexte national : Indicateurs financiers macroéconomiques

**Figure n° 1 : Coefficients de revalorisations forfaitaires des bases d'imposition (IPCH)**



**Figure n° 2 : Évolution du taux directeur de refinancement de la BCE**



## Analyse de la situation nationale :

Les graphiques présentés mettent en évidence l'évolution récente de l'inflation ainsi que celle des principaux taux directeurs de la Banque centrale européenne.

Après un pic marqué en 2022 et surtout en 2023, l'inflation connaît un reflux progressif. Cette tendance se confirme en 2024 et se prolonge dans les prévisions pour 2025 et 2026, avec un retour vers des niveaux plus modérés.

Ce ralentissement de l'inflation s'est notamment traduit par une baisse du taux du Livret A, intervenue récemment, conformément à son mode de calcul indexé en partie sur l'inflation. Cette évolution reflète un apaisement relatif des tensions sur les prix, même si le niveau général reste supérieur à celui observé avant la crise.

En parallèle, les taux directeurs de la Banque centrale européenne, fortement relevés entre 2022 et 2023 pour lutter contre l'inflation, se sont stabilisés. Toutefois, malgré ce mouvement de stabilisation, les conditions de financement se sont durcies en 2025, notamment en raison de la dégradation de la notation financière de l'État français. Cette dégradation traduit les inquiétudes des marchés quant à la trajectoire des finances publiques et au niveau élevé de la dette.

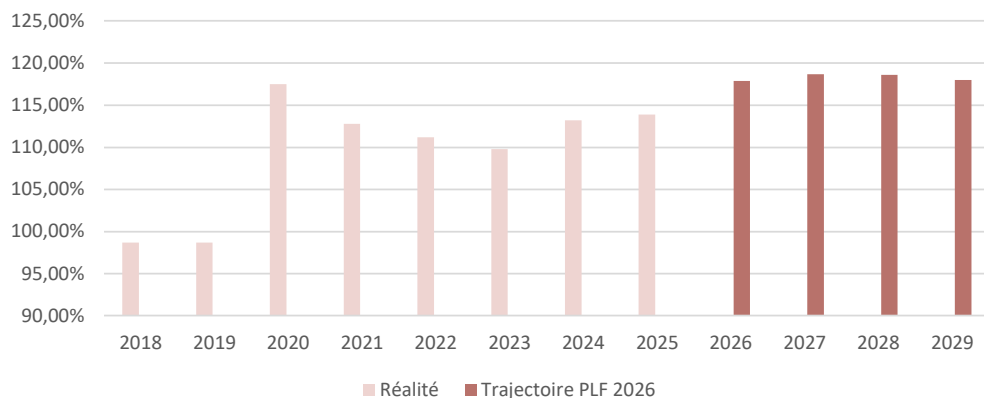
Cette situation a un impact direct sur les conditions d'emprunt de l'agglomération. En effet, la dégradation de la santé financière de l'État se répercute sur les acteurs du financement public, et notamment sur l'Agence France Locale. Cette dernière subit elle-même l'effet de cette dégradation, ce qui se traduit par des taux d'emprunt plus élevés proposés aux collectivités par rapport aux années précédentes.

Ainsi, malgré une inflation en repli, le contexte financier demeure contraint, avec un coût de financement en hausse, qui pèse directement sur les budgets locaux et sur les capacités d'investissement.

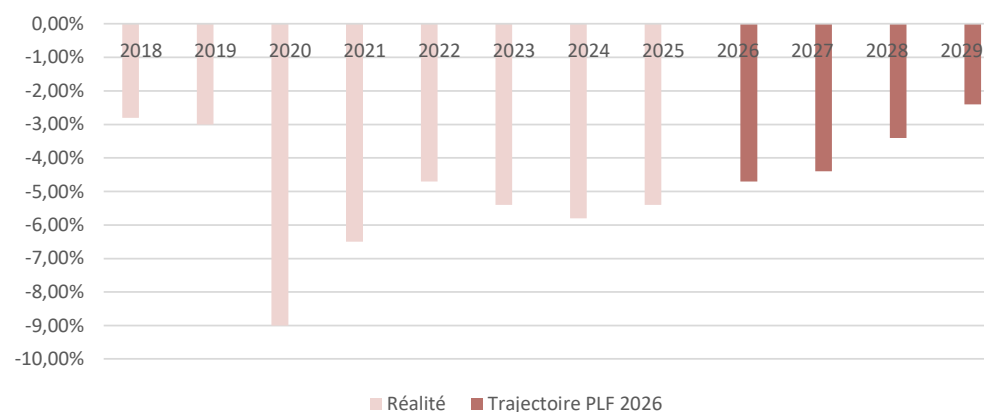


# Contexte national : Situation de la dette et du déficit public

**Figure n° 3 : Rétrospective et trajectoire de la dette publique (en % du PIB / source PLF 2026)**



**Figure n° 4 : Comparaison et évolution de la trajectoire du déficit public (en % du PIB)**



## Analyse de la situation nationale :

Les graphiques présentés illustrent l'évolution comparée de la dette publique et du déficit public, exprimés en pourcentage du produit intérieur brut.

Concernant la dette publique, la trajectoire montre une progression marquée depuis le début des années 2000, avec une accélération très nette à partir de 2020. La dette dépasse alors le seuil des 110 % du PIB, conséquence directe des mesures exceptionnelles mises en œuvre lors de la crise sanitaire.

Les données plus récentes indiquent une stabilisation à un niveau très élevé, autour de 110 à 115 % du PIB, sans véritable décade à court terme. Les projections présentées confirment que, malgré les efforts annoncés, la dette resterait durablement au-dessus des niveaux observés avant la crise, traduisant un endettement structurel de l'État.

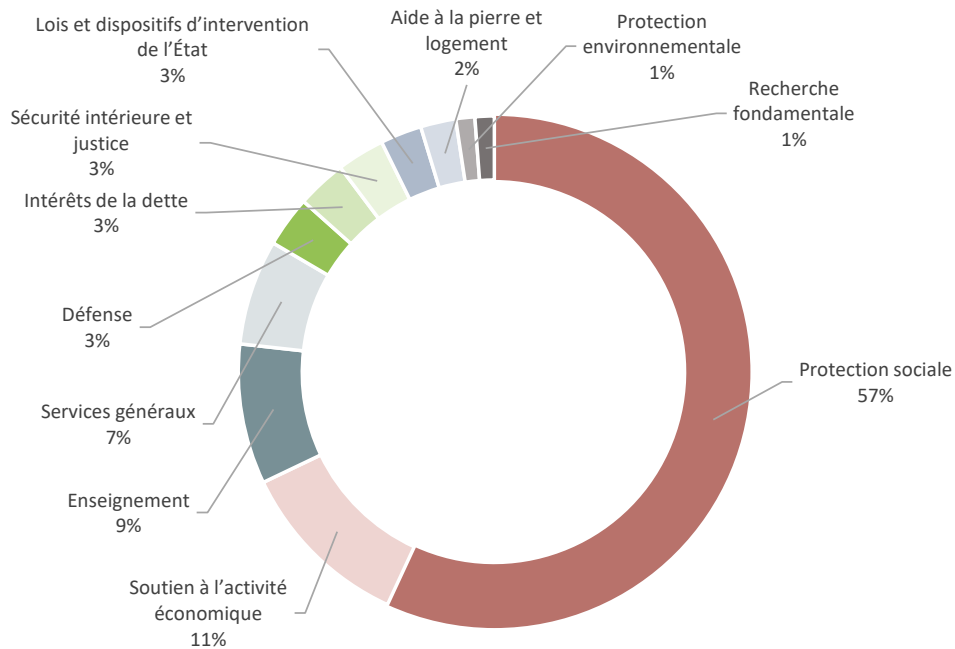
S'agissant du déficit public, le second graphique met en évidence un creusement très important en 2020, avec un déficit dépassant -9 % du PIB. Depuis, une amélioration progressive est observée, mais le déficit demeure élevé.

Pour les années récentes, il se situe encore autour de -5 % du PIB, niveau nettement supérieur aux critères européens de référence. Les trajectoires projetées montrent une réduction graduelle du déficit, mais celui-ci resterait négatif sur l'ensemble de la période observée, sans retour à l'équilibre à court terme.

Ces deux graphiques montrent ainsi que la réduction du déficit ne suffit pas, à elle seule, à infléchir rapidement la dette, compte tenu de son niveau initial très élevé et du poids croissant des charges financières. Cette situation limite les marges de manœuvre budgétaires de l'État et explique la recherche de mesures de redressement affectant l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales.

# Contexte national : Indicateurs financiers macroéconomiques

Figure n° 5 : Répartition par poste des dépenses de l'Etat (base 2023)



## Analyse de la situation :

Contrairement aux collectivités territoriales, l'État peut présenter un budget en déficit.

Par exemple, le budget 2025 illustre clairement ce déséquilibre : les recettes nettes de l'État ont été évaluées à 308,4 Md€, alors que les dépenses prévues sont de 444,8 Md€, générant donc un déficit de 136,4 Md€. Autrement dit, près de 45 % des dépenses engagées par l'État ne trouvent pas de contrepartie immédiate dans ses recettes.

L'analyse de la structure des dépenses publiques permet de mieux comprendre les postes qui contribuent à ce déséquilibre. Les comptes de l'année 2023 montrent que la protection sociale représente le premier poste de dépenses de l'État : sur 100 euros dépensés, 56,5 euros sont consacrés à ce domaine.

L'ampleur du déficit de l'État peut également être mesurée en mettant en perspective ses principales recettes fiscales.

Pour illustrer, si l'on souhaitait couvrir intégralement le déficit par une augmentation de l'impôt sur le revenu, il faudrait augmenter son produit de 163,6 %.

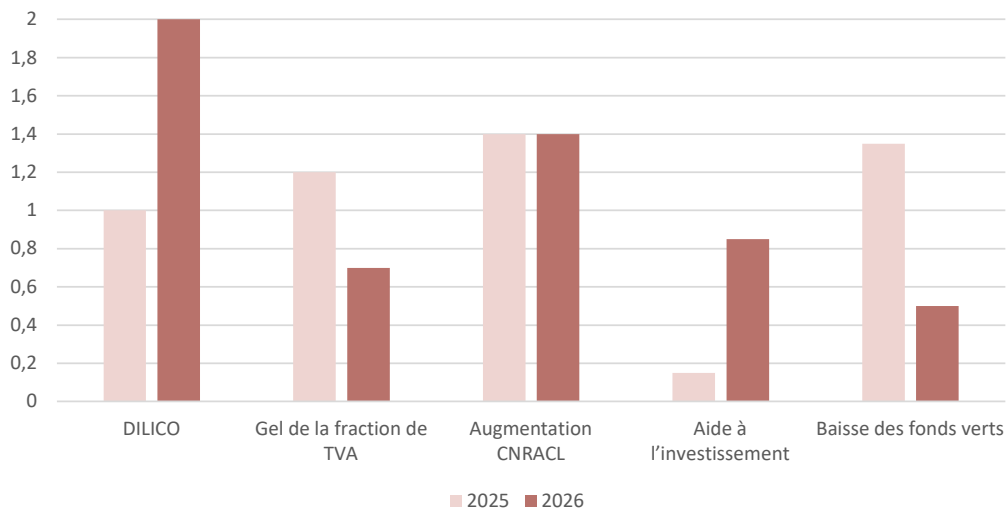
De la même manière, financer le déficit par une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée impliquerait d'augmenter le produit de 143,4 %.

Certaines décisions fiscales passées ont par ailleurs contribué à accroître le déficit public.

Par exemple, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, si elle a constitué un allègement pour les ménages, elle est désormais compensée par l'État (22 Md€). Cette évolution a mécaniquement accentué la pression sur les finances publiques.

# Projet de loi de Finances : contribution du bloc local

Figure n° 6 : Principaux postes de contribution des collectivités prévues dans le PLF 2026



## Analyse de la situation :

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, l'État sollicite une contribution accrue du bloc local à l'effort de redressement des finances publiques, dans une logique de rééquilibrage progressif des comptes nationaux.

Cette contribution repose sur plusieurs leviers combinés, parmi lesquels la reconduction du dispositif DILICO, initialement présenté comme exceptionnel et temporaire, ainsi que le gel d'une fraction de la dynamique de la TVA, l'augmentation des cotisations à la CNRACL, l'évolution des dispositifs de soutien à l'investissement et la réduction des crédits des fonds verts.

La reconduction du DILICO, au-delà de son caractère ponctuel initialement affiché, interroge la lisibilité et la prévisibilité des ressources locales.

L'ensemble de ces mesures exerce une pression significative sur les finances des collectivités territoriales, dans un contexte déjà marqué par la diminution de l'autonomie fiscale et par des tensions budgétaires croissantes, susceptibles d'affecter durablement la capacité du bloc local à maintenir la qualité des services publics de proximité et à soutenir l'investissement local.

Au global, la contribution prévue pour 2026 représenterait pour l'État une économie estimée à 5,6 Md€, soit 4,1 % du déficit public global, évalué à 136,4 Md€, ce qui souligne le caractère fortement déséquilibré de l'effort demandé aux collectivités territoriales.

# Impacts du projet de loi de Finances 2026

Figure n° 7 : Impacts PLF26 & hausse cotisations sur le budget principal : **version PLF26 – 14 oct.**

Dispositif	Description	Situation	Observation	Impact financier
DILICO	Enveloppe doublée (250 → 500 M€).	Indice de richesse : 93,3% → devient assujettie.	Prélèvement spontané 1,5 M€, plafonné à 954 k€ 80% remboursés sur 2027–2031 si les dépenses évoluent moins vite que le PIB national	- 954 000 €
TVA allouée	Inflation N-1 défalquée du taux de croissance de la TVA.	TVA nationale en baisse en 2025.	Entre -0,6% et -1,1% de recettes TVA à prévoir	- 14 000 €
FCTVA	Fonctionnement : suppression éligibilité		Perte sur fonctionnement	- 10 000 €
	Investissement : Passage en N+1		Baisse temporaire de trésorerie	- 2 344 242 €
DGF – Dotations	Enveloppe stable mais redistribution défavorable aux EPCI urbains.	CPS : 3,77 M€ → -200 k€ ; DDI : 3,71 M€, stable		-200 000 €
CNRACL	Hausse cotisations patronales +3%			-164 000 €
Compensation d'abattements CFE	Réduction de 25% de la compensation d'abattements CFE.	2025 : 1,0 M€ perçus		-230 000 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>				<b>- 1 572 000 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>				<b>- 2 344 242 €</b>

Figure n° 8 : Impacts PLF26 & hausse cotisations sur le budget principal : **version du 49.3 – 23 janv.**

Dispositif	Description	Situation	Observation	Impact financier
DILICO	Enveloppe reconduite (250 M€).	Indice de richesse : 93,3% → reste non assujettie.		<b>0 €</b>
TVA allouée	Inflation N-1 défalquée du taux de croissance de la TVA.	<b>TVA nationale stable</b>		<b>0 €</b>
FCTVA	Fonctionnement : suppression éligibilité		<b>Baisse temporaire de trésorerie</b>	<b>- 10 000 €</b>
	Investissement : Passage en N+1		Baisse temporaire de trésorerie	- 2 344 242 €
DGF – Dotations	Enveloppe stable mais redistribution défavorable aux EPCI urbains.	CPS : 3,77 M€ → <b>-190 k€</b> ; DDI : 3,71 M€, stable		<b>-190 000 €</b>
CNRACL	Hausse cotisations patronales +3 points			-164 000 €
Compensation d'abattements CFE	Réduction de <b>19,3%</b> de la compensation d'abattements CFE.	2025 : 1,0 M€ perçus		<b>-200 000 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>				<b>- 564 000 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>				<b>- 2 344 242 €</b>

# Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités

Figure n° 9 : Calcul de l'indice synthétique de richesse servant de base au calcul du DILICO

Indice	AA	Moyenne	Ratio
Potentiel financier par habitant (75%)	3 876 €	4 744 €	81,7%
Revenu par habitant (25%)	22 717 €	17 706 €	128,3%
<b>Indice synthétique AA</b>	-	-	<b>93,3%</b>

Figure n° 10 : Seuil d'assujettissement au DILICO

Version du projet de loi de Finances	Seuil plancher d'assujettissement (indice synthétique)	Annemasse Agglo contributrice
Loi de Finances 2025 : Version définitive	110%	Non
Projet de loi de Finances 2026 : version du 14 octobre 2025	80%	Oui pour 954 000 €
Projet de loi de Finances 2026 : version du 23 janvier 2026	110%	Non

## Analyse de la situation :

Le DILICO est un mécanisme national destiné à organiser une contribution des collectivités considérées comme disposant des niveaux de ressources les plus élevés.

Son déclenchement repose sur le calcul d'un indice de richesse établi pour chaque collectivité, combinant deux composantes : à 75%, le potentiel fiscal par habitant, qui traduit la capacité du territoire à mobiliser des ressources fiscales, et à 25%, le revenu moyen par habitant, qui reflète le niveau de vie de la population.

Pour Annemasse Agglo, le potentiel fiscal par habitant est inférieur à la moyenne nationale (82%), tandis que le revenu par habitant est sensiblement supérieur (128%).

Une fois ces éléments pondérés, l'indice global ressort à 93,3% de la moyenne nationale.

La loi fixe ensuite un seuil d'assujettissement : seules les collectivités dont l'indice de richesse dépasse ce seuil sont soumises au prélèvement.

En 2025, ce seuil était établi à 110%, plaçant Annemasse Agglo en deçà et donc hors du champ de la contribution.

Le projet de loi de finances pour 2026, dans sa version d'octobre 2025, proposait un abaissement significatif du seuil à 80%, ce qui aurait conduit à inclure Annemasse Agglo dans le dispositif.

Les travaux du Sénat ont conduit à proposer un retour au cadre applicable en 2025, avec un seuil d'assujettissement relevé à 110%. Le projet de loi du 23 janvier 2026 s'inscrit dans cette orientation, en retenant ce seuil de 110%. Dans cette configuration, Annemasse Agglo demeure en-deçà du seuil et se trouve exclue du dispositif de contribution.

Pour les collectivités assujetties, le prélèvement est déterminé à partir d'une enveloppe nationale votée chaque année : elle s'élevait à 250 M€ en 2025, le PLF 2026 (octobre 2025) envisageait de la porter à 500 M€, tandis que le projet de loi du 23 janvier 2026 prévoit une enveloppe de 250 M€.

Cette enveloppe est répartie entre les collectivités contributrices en fonction de la population et de l'écart entre l'indice de richesse constaté et le seuil retenu, le prélèvement étant en tout état de cause plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC\_2026\_0001-DE



---

# Budget principal

Principaux indicateurs

---

# Rétrospective du budget 2025

Budget principal (hors IME)

# Budget principal : Ratios clés de l'exercice 2025

Figure n° 1 : Excédents 2025 des budgets Mobilités (TU + Tram)

	TU	Tram	TU + Tram
Résultat de fonctionnement	2 489 453 €	1 942 830 €	4 432 283 €
Résultat d'investissement	1 237 996 €	3 541 032 €	4 779 029 €

Figure n° 2 : Ratios 2025 - lecture avec et sans reprise des excédents (hors IME)

	Avec résultat TU/Tram	Sans résultat TU/Tram
Recettes réelles de fonctionnement	65 351 107 €	65 351 107 €
Dépenses réelles de fonctionnement	61 601 556 €	57 169 272 €
Épargne Brute	3 749 551 €	8 181 835 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	5,74%	12,52%
Remboursement de capital	1 242 739 €	1 242 739 €
Épargne nette	2 506 811 €	6 939 095 €
<b>Taux d'épargne nette</b>	3,84%	10,62%

## Analyse de la situation :

Avant d'aborder l'orientation budgétaire 2026, il est utile de revenir brièvement sur l'exercice 2025, dont les ratios apparaissent dégradés par rapport aux prévisions du ROB 2025.

Celui-ci anticipait une épargne nette de 4,8 M€ au budget primitif, portée par une recette exceptionnelle de 1,84 M€, alors que la clôture prévisionnelle 2025 fait ressortir une épargne nette de 2,50 M€ au 31 décembre 2025. À noter, les résultats 2025 restent prévisionnels à ce stade.

L'essentiel tient au transfert de la compétence mobilité en 2025, qui entraîne un traitement comptable particulier. En effet, les résultats des anciens budgets Transports urbains et Tramway sont reversés au Pôle Métropolitain en dépenses réelles, pour 4,432 M€, ce qui dégrade mécaniquement l'épargne nette de l'exercice budgétaire 2025 de l'Agglo.

Les excédents correspondants ne seront intégrés qu'au moment de la reprise du résultat 2025 du budget principal, soit lors du budget primitif. L'opération est donc neutre « in fine », mais elle crée un décalage comptable qui donne temporairement l'impression d'une situation plus affectée que la réalité.

C'est la raison pour laquelle deux lectures des comptes sont présentées ci-contre : avec et sans le transfert de la compétence mobilité ; dans cette dernière configuration, l'épargne nette atteint 6,94 M€.

D'autres facteurs intervenus en cours de l'exercice ont également contribué à réduire le niveau d'épargne. Sans viser l'exhaustivité, il convient de rappeler une moins-value fiscale de 934 332 € (en tenant compte de rôles supplémentaires perçus en novembre 2025), ainsi que plusieurs inscriptions ou ajustements de crédits : l'augmentation des charges à caractère général (121 187 €), le renforcement des subventions versées aux budgets annexes, une hausse significative des frais RH liée à un meilleur taux de recrutement, ainsi qu'un ajustement des saisies budgétaires relatives aux attributions de compensation et au FPIC pour 89 068 €.

---

# Projet de budget 2026

Budget principal (avec réintégration du budget IME)

---

# Section de fonctionnement

Budget principal (avec réintégration du budget IME)

# Budget principal : Dépenses de la section de fonctionnement

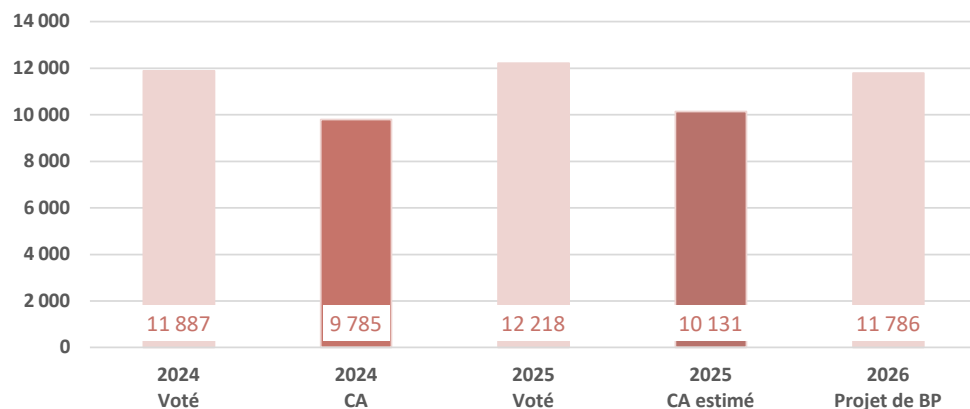
Figure n° 3 : Présentation des dépenses de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	11 887 483	12 218 315	330 832	2,78%	<b>11 786 031</b>	-432 284	-3,54%	
012 CHARGES DE PERSONNEL	18 346 717	18 979 451	632 734	3,45%	<b>18 753 889</b>	-225 562	-1,19%	
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	10 208 167	9 602 097	-606 070	-5,94%	<b>9 464 997</b>	-137 100	-1,43%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 747 941	25 694 360	6 946 419	37,05%	<b>19 750 686</b>	-5 943 674	-23,13%	
66 CHARGES FINANCIÈRES	656 573	770 318	113 745	17,32%	<b>696 956</b>	-73 362	-9,52%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	107 000	6 745	-100 255	-93,70%	<b>500</b>	-6 245	-92,59%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>59 953 881</b>	<b>67 271 286</b>	<b>7 317 405</b>	<b>12,21%</b>	<b>60 453 059</b>	<b>-6 818 227</b>	<b>-10,14%</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 653 433	5 856 832	2 203 399	60,31%	<b>9 276 616</b>	3 419 784	58,39%	
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 723 270	5 913 125	189 855	3,32%	<b>5 547 158</b>	-365 967	-6,19%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>9 376 703</b>	<b>11 769 957</b>	<b>2 393 254</b>	<b>25,52%</b>	<b>14 823 774</b>	<b>3 053 817</b>	<b>25,95%</b>	
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	-	-	-	-	-	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>69 330 584</b>	<b>79 041 243</b>	<b>9 710 659</b>	<b>14,01%</b>	<b>75 276 832</b>	<b>-3 764 410</b>	<b>-4,76%</b>	



# Budget principal : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 4 : Évolution des charges à caractère général (Chap. 011, en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Conformément aux orientations définies dans la note de cadrage budgétaire 2026, une attention particulière a été portée à la maîtrise des charges à caractère général.

À noter, la baisse anticipée de plusieurs postes de charges, en particulier ceux liés aux fluides (électricité, eau, chauffage urbain et carburants) dont les besoins ont pu être réévalués à la baisse au regard des consommations constatées et des dynamiques tarifaires plus favorables.

Un effort a été demandé à l'ensemble des directions afin de réduire leurs inscriptions budgétaires de 5 % par rapport au budget précédent.

Malgré l'engagement et les efforts consentis par l'ensemble des services, l'intégration de nouvelles dépenses conduit finalement à une diminution des charges à caractère général limitée à 3,54 %.

Le projet de budget 2026 intègre l'ouverture complète du Campus de l'Étoile, dont la mise en fonctionnement opérationnel au début de l'année entraîne l'inscription de 200 000 € de charges nouvelles au titre de son exploitation. À noter, l'inscription de 80 000 € relative aux frais de fonctionnement du centre de santé.

À noter l'inscription de 25 000 € destinés au déménagement des instruments de musique dans le cadre des travaux du Conservatoire, ainsi que 84 000 € relatifs à la location de modules temporaires assurant son relogement pendant la durée du chantier.

Il convient néanmoins de relever que le taux de réalisation du chapitre 011 sur l'exercice précédent s'établit à 81,54 %, un niveau relativement faible, qui appelle à la vigilance et invite à renforcer la sincérité et la précision des prévisions pour les exercices à venir.

# Budget Principal : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 5 : Évolution des prestations de services (Chap. 011 nature 611, en milliers d'€)

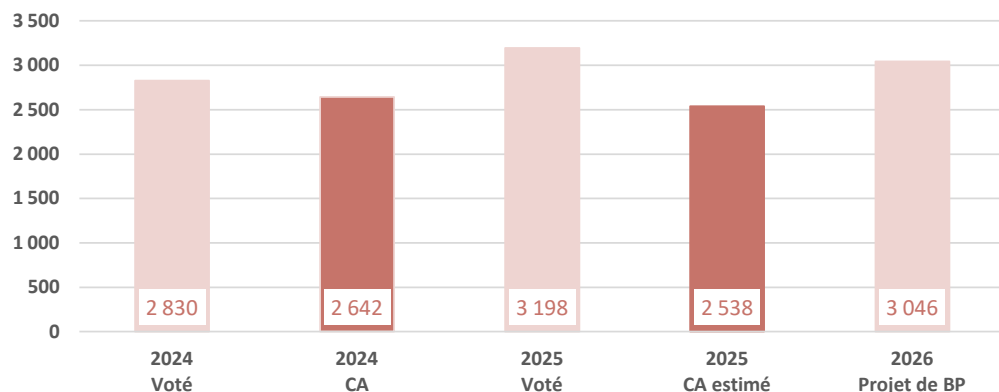
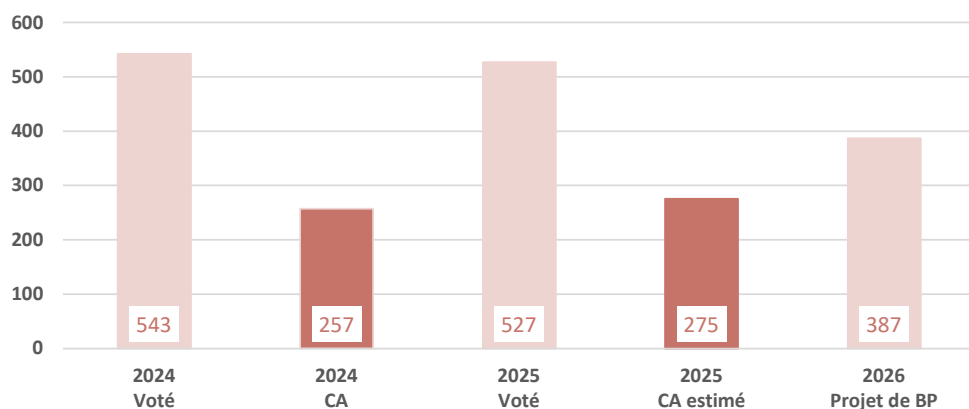


Figure n° 6 : Évolution des études et recherches (Chap. 011 nature 617, en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Les dépenses relatives aux prestations de services (nature 611) sont impactées par plusieurs contrats majeurs. Le marché de la Maison de l'Économie représente 1,42 M€ en 2025. S'ajoute la délégation de service public confiée à la Fédération des Œuvres Laïques pour l'exploitation du centre de loisirs de la Bergue, pour un montant de 550 000 €. Les inscriptions comprennent également diverses dépenses de fonctionnement, notamment 120 000 € au bénéfice d'Animaux Secours, un marché dédié à l'abri grand froid pour 106 000 €, ainsi qu'un marché de gardiennage pour 101 151 €.

Enfin, près de 215 K€ sont consacrés à plusieurs projets informatiques portant sur le stockage, la sécurité numérique, la migration des solutions Office et l'acquisition de licences pour un outil de réservation de salles.

Les crédits dédiés aux études et recherches couvrent plusieurs opérations structurantes : Une étude sur la transformation de la zone économique du Mont-Blanc pour 97 020 €, une étude de marché liée au PCAET de 69 900 €, ainsi que 45 000 € pour des études liées au collège de Vétraz-Monthoux.

S'ajoutent 45 000 € pour l'accompagnement à la création d'un nouveau contrat de territoire des espaces naturels sensibles (CTENS), diverses vacations confiées au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), une analyse comparative sur l'intérêt ou non de mettre en place un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), ainsi que 23 640 € pour l'analyse des dossiers du dispositif d'aide aux entreprises Rebond.

L'ouverture d'une autorisation d'engagement crédits de paiements (AECP) en lien avec cette nature de dépenses permettra de mieux ajuster les inscriptions budgétaires en limitant l'impact aux seules dépenses réellement mandatées.

# Budget principal : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 7 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)

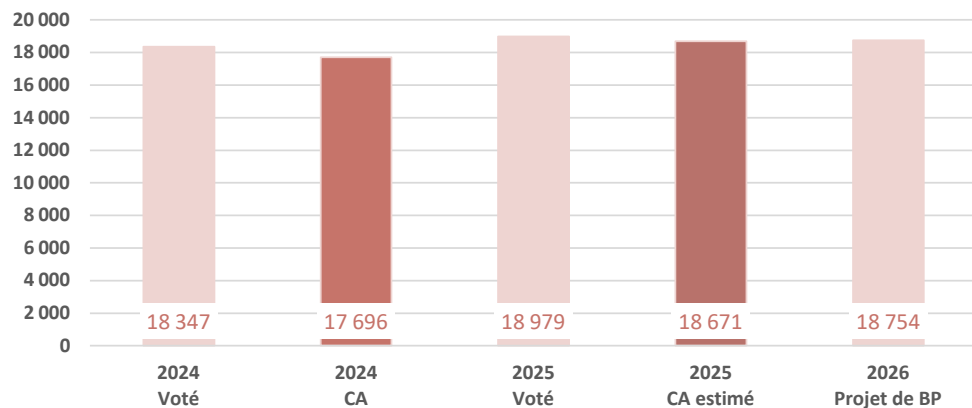
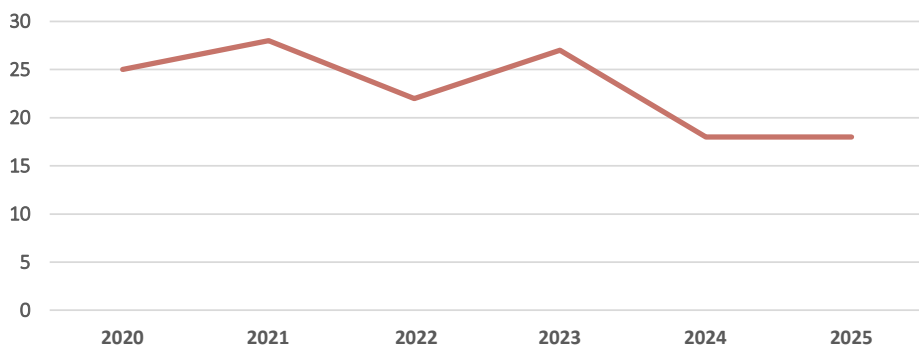


Figure n° 8 : Évolution du nombre de postes vacants (budget principal)



## Analyse de la situation :

Les charges de personnel du chapitre 012 s'établissent à 18,75 M€ dans le projet de budget 2026, contre 18,97 M€ dans le budget voté 2025, soit une diminution apparente de 1,19 %. Cette évolution doit toutefois être interprétée en tenant compte d'un changement majeur de périmètre : le budget 2026 n'intègre plus la charge de 800 000 € correspondant aux agents transférés au Pôle Métropolitain lors de la reprise de la compétence mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2025. À périmètre constant, les charges de personnel sont ainsi orientées à la hausse.

Cette progression résulte de plusieurs facteurs structurels : effets de report d'une année sur l'autre, GVT, et augmentation des contributions à la CNRACL, qui pèsent sur la masse salariale.

Il est également important de souligner la montée en charge des recrutements engagés afin de garantir la continuité et l'efficacité des services. Le nombre de postes vacants a ainsi nettement reculé, passant de 27 en 2023 à 18 en 2025, traduisant un comblement significatif des effectifs sur deux exercices.

Cette évolution est notamment liée aux mesures mises en œuvre pour renforcer l'attractivité de la collectivité : semaine de quatre jours, passage aux 39 heures, amélioration du régime indemnitaire (RIFSEEP), ajustements des organisations de travail et actions ciblées de recrutement.

Ces dispositions ont permis d'attirer davantage de candidats, de stabiliser les équipes et de sécuriser les compétences nécessaires aux projets en cours.

L'évolution du chapitre 012 apparaît ainsi cohérente et maîtrisée. Elle constitue à ce titre une évolution positive, révélatrice de la capacité de la collectivité à recruter et à fidéliser ses agents dans un contexte d'emploi particulièrement tendu.

# Budget Principal : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 9 : Évolution des autres charges de gestion courante (Chap. 65 , en milliers d'€)

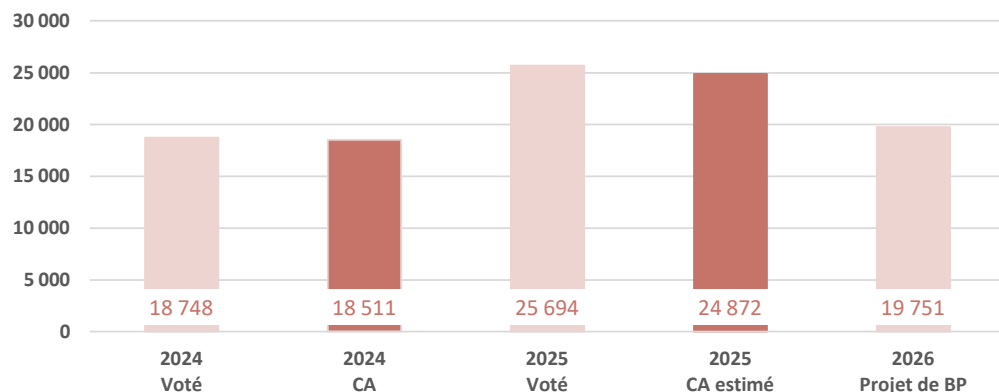


Figure n° 10 : Évolution des participations aux budgets annexes et à la compétence mobilité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>TRAM</b>	1 219 255	1 699 800	1 654 630	1 079 815	2 615 200	2 760 895	6 590 501
<b>TU</b>	1 753 890	3 588 700	2 764 900	4 250 200	3 498 800	3 929 606	
<b>IME</b>	77 787	234 000	-	152 500	489 800	587 271	Réintégration au sein du BP
<b>ASST</b> Section RP	1 090 264	1 233 389	1 399 959	964 000	2 061 045	2 628 476	2 531 096
<b>ASST</b> Section RU	290 541	289 101	301 212	302 700	284 386	274 500	280 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 431 737</b>	<b>7 044 990</b>	<b>6 120 701</b>	<b>6 749 215</b>	<b>8 949 231</b>	<b>10 180 748</b>	<b>9 401 597</b>

## Analyse de la situation :

Le chapitre 65 retrace en premier lieu les subventions versées aux organismes extérieurs, qui constituent des contributions majeures au fonctionnement des partenaires institutionnels de l'Agglomération. A noter une opération exceptionnelle en 2025, en lien avec le transfert des résultats des budgets transports urbains et tramway pour 4 432 284€.

Pour 2026, les inscriptions budgétaires prévoient notamment près de 3 M€ au bénéfice du SDIS, ainsi que 1,7 M€ versés au SM3A au titre de la taxe GEMAPI (montant correspondant à la recette perçue par l'Agglomération).

S'ajoutent 635 000 € destinés au CIAS, 522 000 € au téléphérique du Salève, ainsi que 457 000 € au SIGETA, pour citer les principales lignes de contribution.

Un peu plus d' 1 M€ seront versés au Pôle Métropolitain au titre de ses compétences historiques et de la compétence SCOT.

S'y ajoute une subvention de 6,59 M€ au titre de la compétence mobilité, consécutive à la prise de compétence intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Ce montant est en diminution de 0,9 M€ par rapport au coût 2025 (dont la charge RH imputé au chapitre 012 pour le budget 2025).

Sans la réévaluation du taux de versement mobilité, l'équilibre du budget 2026 aurait été particulièrement difficile à atteindre, sauf à consentir une diminution significative de la qualité de service.

Les subventions versées au budget assainissement au titre du financement de la compétence des eaux pluviales demeurent, quant à elles, relativement stables d'un exercice à l'autre.

D'autre part, aucune subvention ne sera versée au budget IME en 2026, celui-ci étant désormais réintégré au sein du budget principal.

Enfin, le chapitre 65 comprend les dépenses liées aux services d'informatique en nuage pour 398 835 €, désormais imputées en fonctionnement à la suite du changement de nomenclature comptable, ce qui réduit mécaniquement le niveau d'épargne du budget (antérieurement, l'imputation était en section d'investissement).

# Budget principal : Recettes de la section de fonctionnement

Figure n° 11 : Présentation des recettes de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	237 164	320 000	82 837	34,93%	<b>342 500</b>	22 500	7,03%	
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 412 914	3 505 059	92 145	2,70%	<b>2 795 488</b>	-709 571	-20,24%	
73 IMPOTS ET TAXES	20 462 290	19 819 785	-642 505	-3,14%	<b>19 903 154</b>	83 369	0,42%	
731 FISCALITÉ LOCALE	22 022 675	20 694 431	-1 328 244	-6,03%	<b>21 059 598</b>	365 167	1,76%	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17 268 274	17 853 154	584 880	3,39%	<b>17 752 818</b>	-100 336	-0,56%	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 914 338	3 220 852	306 514	10,52%	<b>2 049 981</b>	-1 170 871	-36,35%	
76 PRODUITS FINANCIERS	42 632	29 048	-13 584	-31,86%	<b>13 733</b>	-15 315	-52,72%	
77 RECETTES EXCEPTIONNELLES	18 313	1 874 233	1 855 920	10134,44%	-	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>66 378 599</b>	<b>67 316 562</b>	<b>937 963</b>	<b>1,41%</b>	<b>63 917 272</b>	<b>-3 399 290</b>	<b>-5,05%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 964 888	2 251 570	286 682	14,59%	<b>2 009 768</b>	-241 802	-10,74%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 964 888</b>	<b>2 251 570</b>	<b>286 682</b>	<b>14,59%</b>	<b>2 009 768</b>	<b>-241 802</b>	<b>-10,74%</b>	
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	987 096	9 473 111	8 486 014	859,69%	<b>9 349 793</b>	-123 318	-1,30%	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>69 330 584</b>	<b>79 041 243</b>	<b>9 710 659</b>	<b>14,01%</b>	<b>75 276 832</b>	<b>-3 764 410</b>	<b>-4,76%</b>	

# Budget principal : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 12 : Évolution des impôts TF / TFNB / THRS / CFE (nature 73111 en milliers d'€)

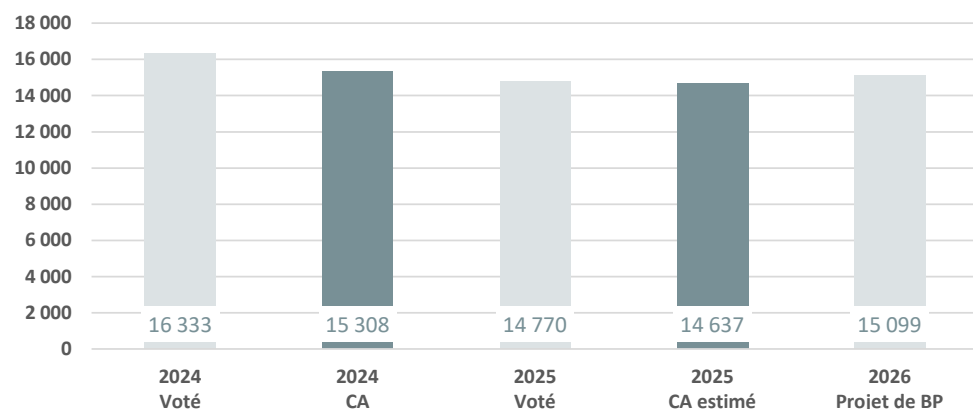
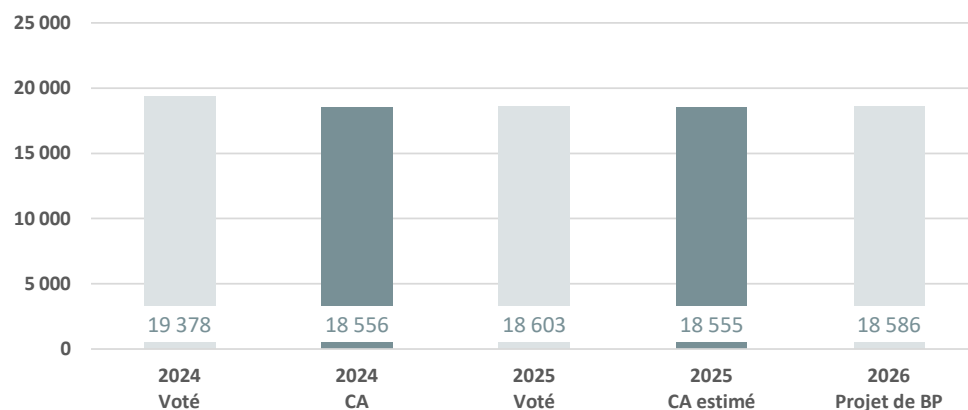


Figure n° 13 : Évolution compensations TVA : ex-THRP, ex-CVAE (nature 7351/7352 en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Les recettes fiscales représentent 64,28% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2026.

Les hausses de taux en 2023 et 2024 avaient été votées pour sécuriser l'équilibre pluriannuel : à base 2023 constante, elles auraient dû générer 5,88 M€ de recettes supplémentaires par an, consolidant durablement la trajectoire financière et permettant d'absorber les évolutions futures de charges tout en préservant la capacité d'investissement.

Cependant, les aléas fiscaux constatés depuis 2024 ont fortement réduit ce rendement théorique.

En 2024, une erreur de la DDFIP sur l'évaluation des bases de taxe d'habitation des résidences secondaires a entraîné une minoration d'environ 1 M€. À cela, s'est ajouté un moindre dynamisme de la TVA, qui a pesé sur les compensations liées à la suppression de la THRP et de la CVAE : le mécanisme national d'indexation, moins favorable qu'anticipé par l'État, a conduit à une perte supplémentaire de 800 000 € sur l'exercice 2024. Ces écarts, bien qu'indépendants des décisions locales, ont affecté sensiblement la prévisibilité des recettes.

L'exercice 2025 a, lui aussi, été fragilisé. D'une part, la fraction de TVA notifiée s'est révélée inférieure aux prévisions basées sur les données de novembre 2024, générant une perte de 749 000 €. D'autre part, des anomalies de déclaration GMBI ont entraîné 775 000 € de dégrèvements sur les résidences secondaires. Il convient de préciser que les rôles supplémentaires notifiés fin novembre 2025 (213 147 €) ne sont pas intégrés dans ces calculs, bien qu'ils permettent d'atténuer marginalement l'impact global. Ces variations successives témoignent de la sensibilité accrue des ressources de l'agglo à des mécanismes nationaux complexes et parfois instables.

En ajoutant les effets défavorables du projet de loi de finances 2026, évalués à 564 000€ pour la section de fonctionnement, la collectivité se trouve confrontée à une contraction significative et durable de ses marges de manœuvre.

# Budget Principal : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 14 : Évolution de la DGF (Chap. 74, natures 741124 et 741126 en milliers d'€)

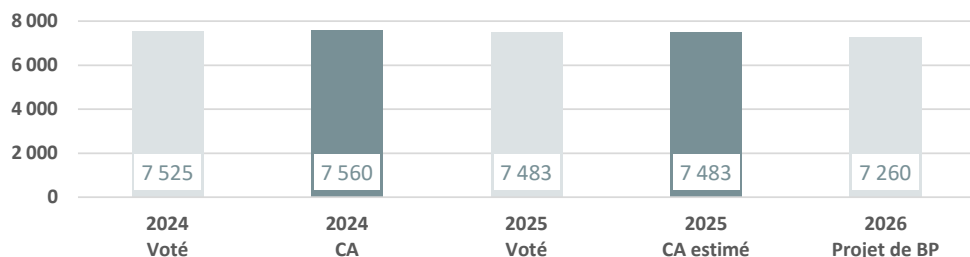


Figure n° 15 : Évolution des fonds genevois (Chap. 74, nature 74888 en milliers d'€)

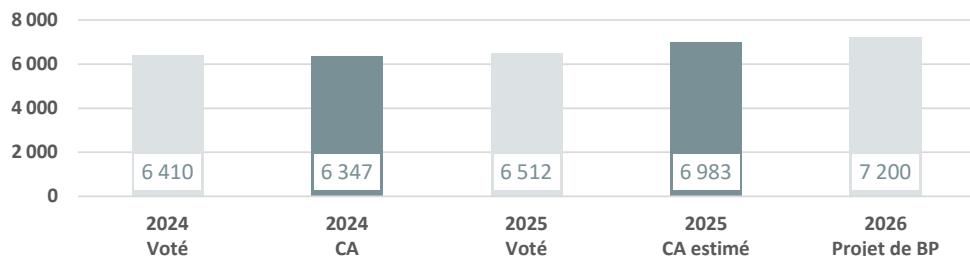
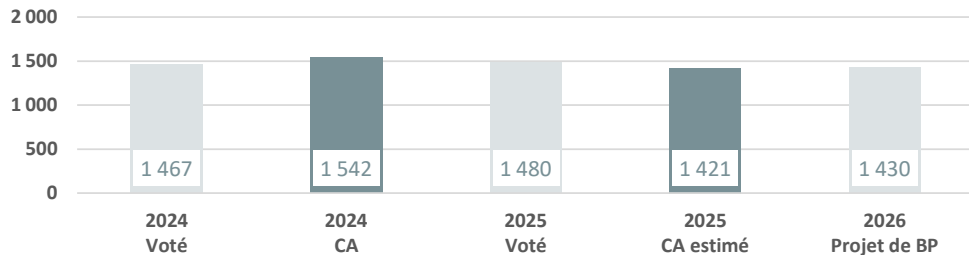


Figure n° 16 : Évolution du produit des services (Chap. 70, natures 7062 et 70632 en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Bien que l'enveloppe demeure stable au niveau national, le projet de loi de finances 2026 prévoit une répartition défavorable aux EPCI urbains de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ce qui affecte mécaniquement le montant notifié à l'Agglomération.

Elle enregistre une diminution de 223 316 € entre le budget voté en 2025 et le projet du budget 2026 (contre 253 316 € dans la version initiale du PLF 2026).

Les Fonds Genevois poursuivent une dynamique particulièrement soutenue. En 2025, l'Agglomération a perçu 471 352 € supplémentaires par rapport aux prévisions initiales, passant d'une inscription d'environ 6,5 M€ à une réalisation à 7 M€.

Les recettes 2026 sont estimées à 7,2 M€, par extrapolation de la trajectoire constatée ces dernières années.

À noter : la dotation exceptionnelle d'1 M€ versée en 2024 n'est pas intégrée dans la présentation de la figure n°15 afin de préserver la lisibilité de l'évolution tendancielle.

Les recettes issues du produit des services connaissent une légère diminution liée à des prévisions plus prudentes.

Les recettes du centre aquatique Château Bleu passent ainsi de 850 000 € votés en 2025 à 830 000 € inscrits au projet de budget 2026, en cohérence avec les taux de réalisation observés en 2025 et la forte baisse de fréquentation constatée durant l'été 2025.

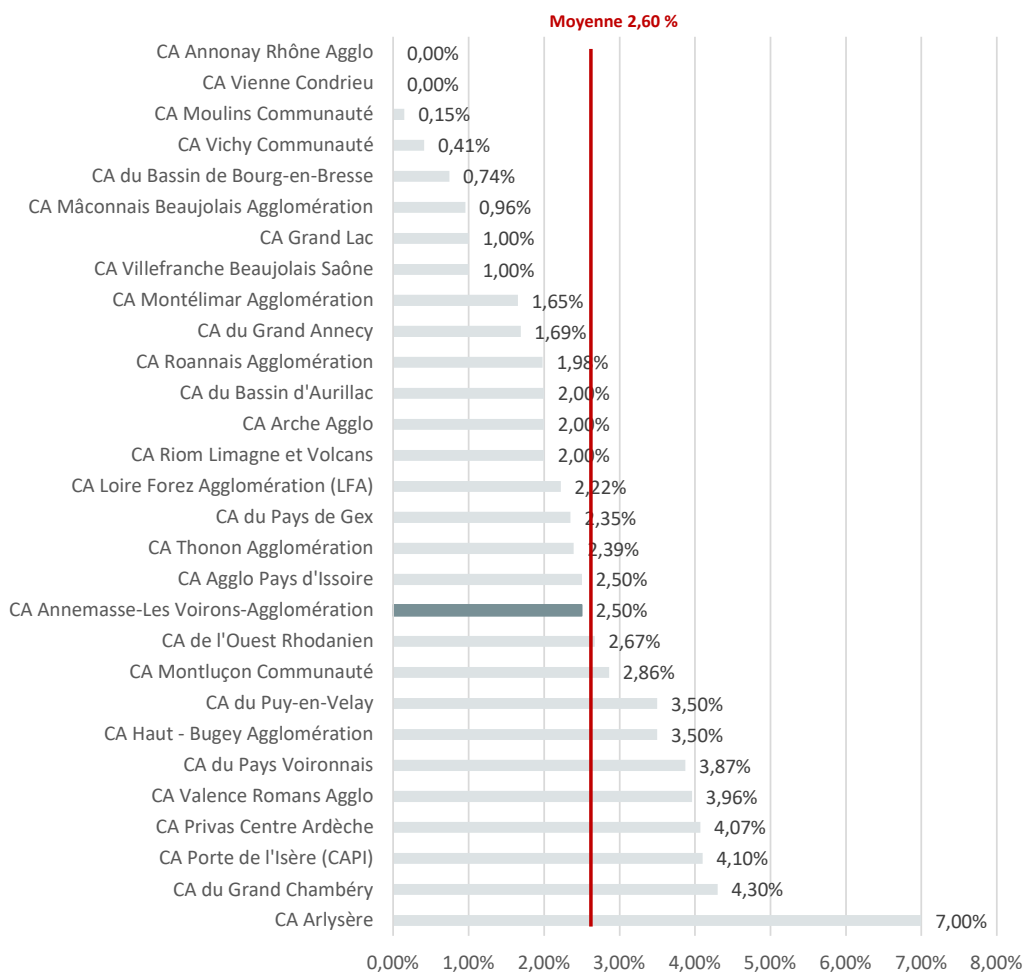
Pour l'EBAG et le Conservatoire, les inscriptions budgétaires diminuent de 30 000 € par rapport à 2025, afin d'ajuster les prévisions aux recettes réellement générées en 2025.

Cette évolution reflète notamment une baisse de fréquentation sur certains cours à l'EBAG, dont l'origine fait actuellement l'objet d'analyses approfondies. S'agissant du Conservatoire, la diminution des recettes est en partie liée à l'effet de la mise en place du taux d'effort, dispositif qui a permis de rendre la pratique artistique plus accessible. Les familles plus modestes, désormais plus nombreuses à fréquenter l'établissement, bénéficient ainsi de tarifs réduits, ce qui entraîne une baisse du niveau de recettes tout en poursuivant un objectif renforcé d'équité sociale.



# Budget Principal : Comparaison territoriale du taux de taxe foncière

Figure n° 17 : Taux de taxe foncière bâti (TFB) des CA de la région AURA en 2025 (moyenne 2024)



## Analyse de la situation :

La taxe foncière sur les propriétés bâties est un impôt local payé par les propriétaires, calculé sur la valeur locative cadastrale des biens et destiné à financer les services publics locaux.

Annemasse Agglomération a fixé ce taux à 0,50 % en 2023 puis de le porter à 2,5 % en 2024. Malgré cette augmentation, il reste inférieur de 0,10 points à la moyenne régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes des Communautés d'Agglomération.

L'analyse de la pression fiscale ne se limite pas au seul taux de taxe foncière. Elle intègre également la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, car c'est la cotisation réellement payée par le contribuable, rapportée aux services rendus, qui traduit concrètement le niveau de pression fiscale. En effet, certaines collectivités peuvent combiner un taux de taxe foncière élevé avec un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères faible.

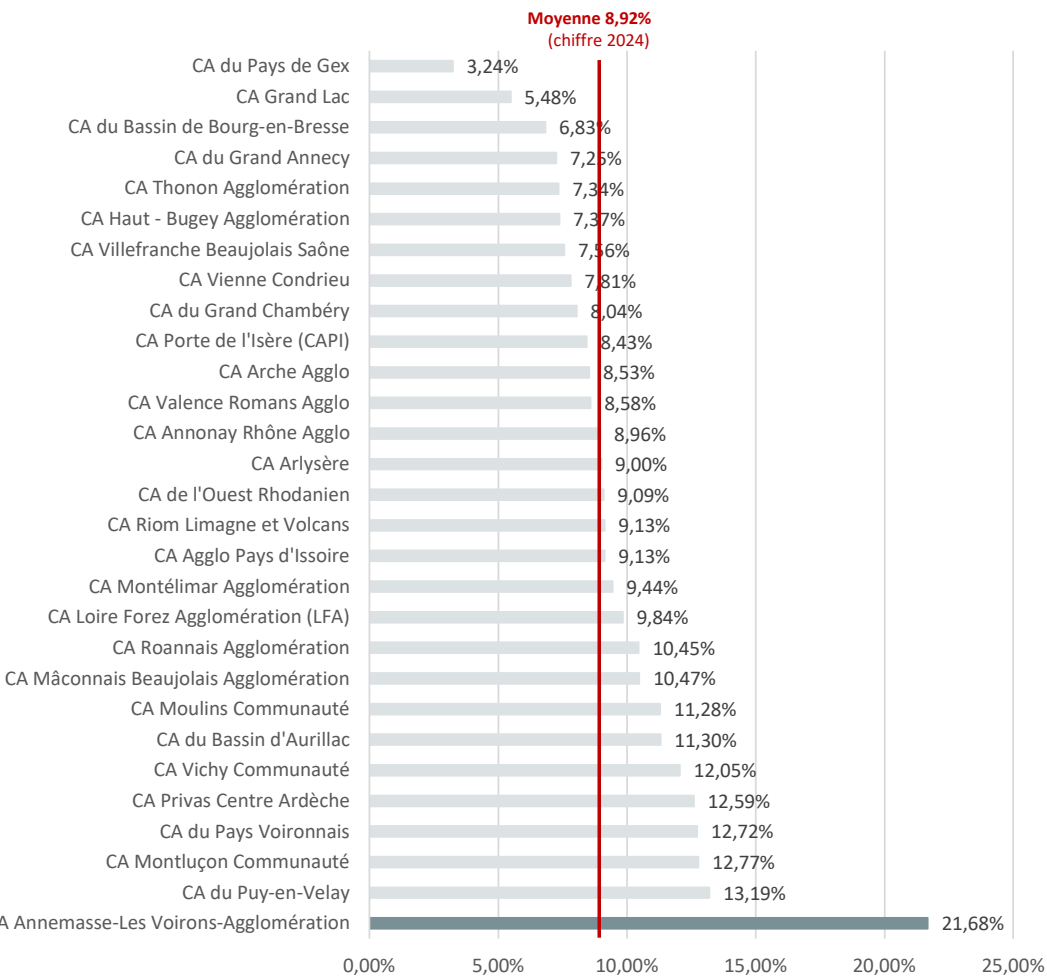
Après intégration du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Annemasse Agglomération se situe dans la moyenne basse du département avec un niveau inférieur d'environ 0,34 points par rapport à la moyenne de la strate.

Le taux moyen présenté est celui constaté en 2024, les données fiscales définitives (produits/bases) pour 2025 ne sont pas encore disponibles.



# Budget Principal : Comparaison territoriale du taux de THRS

Figure n° 18 : Taux de taxe d’habitation des résidences secondaires (THRS) région AURA en 2025



## Analyse de la situation :

La taxe d’habitation sur les résidences secondaires est un impôt local dû par les propriétaires ou occupants de logements ne constituant pas leur résidence principale. Elle permet de financer les services publics locaux et se caractérise souvent par un taux supérieur à celui appliqué aux résidences principales, afin d’encourager l’occupation permanente des logements.

Le Conseil communautaire d’Annemasse Agglomération, a fait évoluer à la hausse le taux de taxe d’habitation des résidences secondaires en 2023 et en 2024, dans un double objectif :

- Générer des recettes supplémentaires afin de financer les projets du territoire ;
- Dissuader les propriétaires de déclarer à tort leur logement comme résidence secondaire. Pour rappel, en 2023, 10 % des résidences du territoire étaient déclarées comme résidences secondaires.

Cette double majoration se traduit par le taux le plus élevé de taxe d’habitation applicable aux résidences secondaires du territoire, s’élevant à 21,68 %, alors que la moyenne régionale est de 8,92 %. Néanmoins, ce taux trouve sa justification dans le caractère transfrontalier du territoire ainsi que dans la rareté des logements disponibles.

Il convient de noter que l’évolution du taux de taxe d’habitation des résidences secondaires est lié à l’évolution de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie. Autrement dit, toute modification du taux de taxe d’habitation des résidences secondaires doit être précédée d’une évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

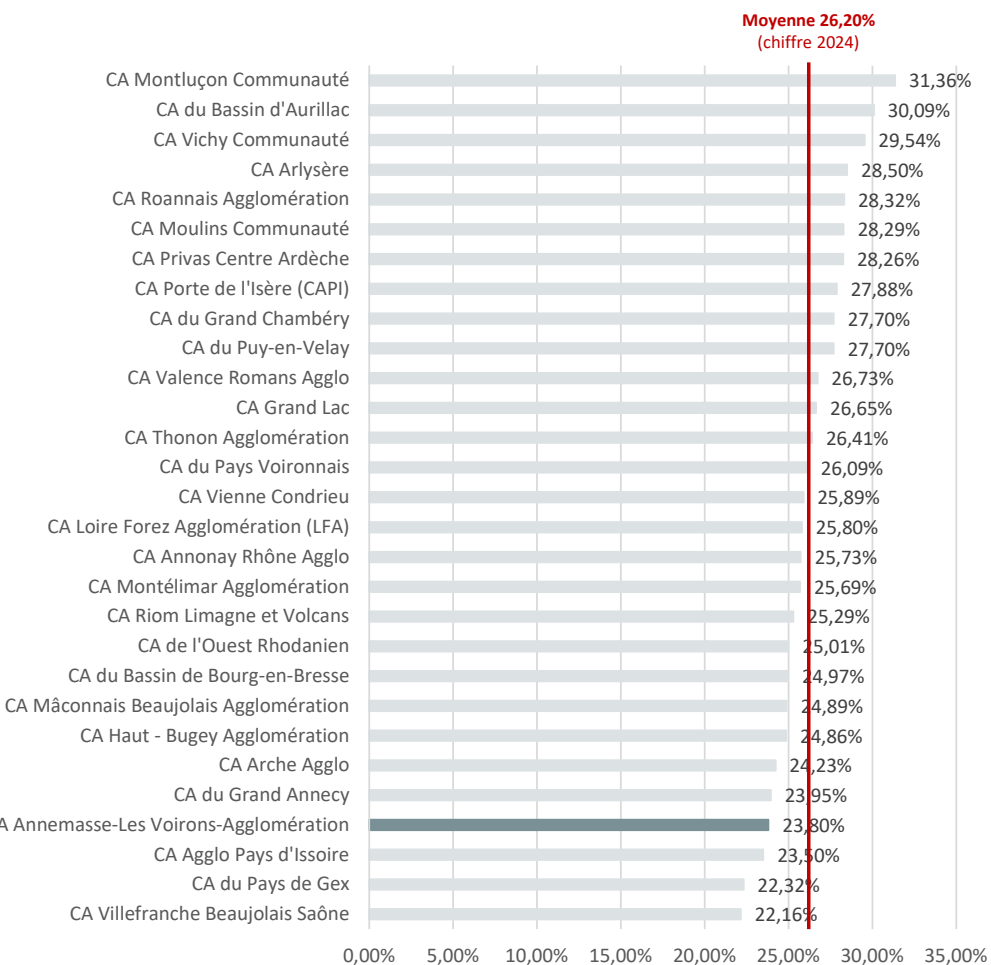
L’évolution du taux de THRS est conditionnée par celle du taux moyen pondéré des taxes foncières, tant pour le foncier bâti que pour le foncier non bâti. Selon le taux d’évolution de ces deux taxes, Annemasse Agglomération ne peut augmenter son taux de THRS qu’à hauteur des mêmes variations maximales autorisées.

Le taux moyen présenté est celui constaté en 2024, les données fiscales définitives (produits/bases) pour 2025 ne sont pas encore disponibles.



# Budget Principal : Comparaison territoriale du taux de CFE

Figure n° 19 : Taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) de la région AURA votés en 2025



## Analyse de la situation :

La Contribution Foncière des Entreprises (CFE) constitue un impôt local obligatoire pour toute entreprise exerçant une activité professionnelle, qu'elle soit commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. Elle est calculée sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise pour son activité professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

En 2022, le Conseil communautaire d'Annemasse Agglomération a décidé de maintenir le taux de CFE sur son territoire.

À l'époque, il avait été privilégié de ne pas augmenter la CFE, en envisageant plutôt une évolution du taux de versement mobilité lorsque la population de l'agglomération franchirait le seuil des 100 000 habitants.

Le taux de la CFE est encadré par des règles relatives à la variation des taux des communes de l'agglomération et de l'agglomération elle-même. Ainsi, le Conseil communautaire ne peut ajuster son propre taux que si les variations des taux observées l'année précédente pour cette strate le permettent.

Le taux moyen présenté est celui constaté en 2024, les données fiscales définitives (produits/bases) pour 2025 ne sont pas encore disponibles.

# Portage EPF – traitement comptable des loyers

## Cadre général et évolution des pratiques :

Les modalités contractuelles des opérations de portage foncier avec l'EPF ont évolué à compter de 2022 pour les portages à termes (versus le schéma du portage par annuité). Les loyers générés pendant la durée du portage sont perçus par l'EPF, qui les conserve jusqu'au terme de l'opération, avant de reverser à la collectivité le montant cumulé des loyers en déduction du prix de cession du bien.

Ces modalités contractuelles, qui ne donne lieu à aucun flux financier annuel vers la l'agglo, a soulevé des interrogations quant au traitement budgétaire et comptable des loyers au cours de la période de portage.

## Position initiale communiquée par la DDFiP - 2022:

À la suite des premiers échanges, le conseiller aux décideurs locaux avait préconisé de constater annuellement, par le biais d'un rattachement, la recette correspondant aux loyers perçus par l'EPF au titre de l'exercice, dans la mesure où ces loyers sont juridiquement destinés à revenir à l'Agglomération en fin de portage.

Cette approche repose sur le principe selon lequel le fait générateur de la recette intervient au fil de la durée du portage, indépendamment de l'absence de versement effectif en trésorerie.

À compter de 2024, l'Agglomération procédait chaque année au rattachement, en section de fonctionnement, des loyers perçus par l'EPF pour son compte. Ce traitement comptable améliorerait le résultat budgétaire du budget concerné, sans générer de flux de trésorerie pour la collectivité.

## Traitement au terme du portage EPF :

Au terme de la période de portage, l'EPF reverse à la collectivité l'intégralité des loyers cumulés, lesquels sont alors constatés en section de fonctionnement. Parallèlement, l'acquisition du bien est inscrite en section d'investissement pour son prix de cession total. Le mouvement de trésorerie constaté correspond uniquement au solde net entre le montant des loyers reversés et le coût d'acquisition du bien.

## Évolutions récentes et points de vigilance – 2025 :

Le nouveau conseiller aux décideurs locaux a exprimé des réserves sur ce schéma, en soulignant le caractère atypique du rattachement d'une recette non perçue en trésorerie sur l'exercice. Le sujet a fait l'objet de nouveaux échanges au sein de la DDFiP, sans qu'une position consolidée et formalisée n'ait, à ce jour, été communiquée à la collectivité.

## Incidences sur le budget 2025 :

Dans l'attente d'une doctrine stabilisée, il a été décidé de ne pas reconduire les rattachements de loyers dans le budget. Cette décision a conduit à l'inscription d'une décision modificative présentée au Conseil communautaire du 17 décembre 2025, l'annulation des rattachements ayant un impact défavorable sur le résultat du budget immobilier d'entreprise.

## Position retenue à ce stade :

Dans ce contexte, deux évolutions restent possibles : soit la doctrine initiale est confirmée, les impacts constatés relevant alors d'un ajustement strictement comptable, impliquant le réabondement du budget 2026 lors d'une décision modificative ultérieure ; soit cette doctrine de 2022 est abandonnée et les loyers ne font plus l'objet de rattachements annuels avant leur reversement effectif en fin de portage.

À la suite des échanges avec la DDFiP, marqués par des analyses divergentes de la part des conseillers aux décideurs locaux, il a été proposé, par mesure de prudence, de ne pas inscrire à ce stade les recettes liées au portage.

Celles-ci pourront, le cas échéant, être intégrées ultérieurement par décision modificative, afin d'éviter d'avoir à retirer du budget un montant supérieur à 800 000 euros.

# Budget principal : Ratios clés de la section de fonctionnement

Figure n° 20 : Ratios clés du budget primitif

	Sans impacts du PLF	Avec impacts du PLF version initiale du 14 oct.	Avec impacts du PLF version 49.3 du 23 janv.
Recettes réelles de fonctionnement	64 481 272 €	63 863 272 €	63 917 272 €
Dépenses réelles de fonctionnement	60 453 059 €	61 407 059 €	60 453 059 €
Remboursement des Intérêts	696 956 €	696 956 €	696 956 €
Épargne Brute	4 028 213 €	2 456 213 €	3 464 213 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>6,25%</b>	<b>3,85%</b>	<b>5,42%</b>
Remboursement de capital	1 999 534 €	1 999 534 €	1 999 534 €
Épargne Nette	2 028 679 €	456 679 €	1 464 679 €
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>3,15%</b>	<b>0,72%</b>	<b>2,29%</b>
Encours de la dette (au 31 décembre 2025)	17 921 335 €	17 921 335 €	17 921 335 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,45 ans</b>	<b>7,30 ans</b>	<b>5,17 ans</b>

## Analyse de la situation :

Bien que amoindrie par le projet de loi de Finances présenté par le gouvernement le 23 janvier 2026, l'intégration des autres effets attendus du projet de loi de finances pour 2026 dans les prévisions budgétaires met en évidence un niveau d'épargne nette particulièrement faible.

L'épargne brute est estimée à 3,46 M€, soit 5,42 % des produits de fonctionnement, tandis que l'épargne nette s'établit à 1,46 M€, soit 2,29 %, révélant une marge de manœuvre réduite pour accompagner la dynamique d'investissement.

La faiblesse de l'épargne prévue dans le cadre du budget 2026 trouve également son origine dans les pertes fiscales accumulées au fil des dernières années, qu'il s'agisse de la révision à la baisse des bases de THRS ou du moindre dynamisme national de la TVA.

Les décisions fiscales passées, pensées pour consolider la trajectoire et l'autonomie financière du budget, auraient ainsi dû permettre de disposer aujourd'hui d'un niveau d'épargne robuste, capable d'accompagner la montée en charge des investissements. Or, une part significative du rendement attendu se trouve neutralisée, fragilisant l'équilibre structurel de la section de fonctionnement et renforçant mécaniquement les besoins de recours à l'emprunt, lesquels, par un effet domino, alourdissent les charges financières de la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, la capacité de désendettement ressort aujourd'hui à 5,17 ans, alors qu'elle s'établirait 4,45 ans sans les impacts négatifs du projet de loi de finances 2026.

---

# Section d'investissement

Budget principal (avec réintégration du budget IME)

# Budget principal : Dépenses de la section d'investissement

Figure n° 21 : Présentation des dépenses de la section d'investissement (1/2)

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 585 320	1 296 914	-288 406	-18,19%	<b>1 136 787</b>	-160 127	-12,35%
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	3 297 322	3 220 667	-76 655	-2,32%	<b>2 299 400</b>	-921 267	-28,60%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 736 054	4 996 364	-739 689	-12,90%	<b>3 722 942</b>	-1 273 422	-25,49%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 155 378	1 321 691	-833 686	-38,68%	<b>1 251 400</b>	-70 291	-5,32%
AP	CONTOURNEMENT CENTRE DE VILLE LA GRAND ET PONT NEUF	473 500	237 000	-236 500	-49,95%	<b>7 000</b>	-230 000	-97,05%
AP	VOIE VERTE	170 378	1 748 160	1 577 782	926,05%	<b>890 524</b>	-857 636	-49,06%
AP	VIARHONA	2 729 556	2 927 064	197 508	7,24%	<b>1 463 388</b>	-1 463 676	-50,00%
AP	AIDES A LA PIERRE	1 200 000	1 000 000	-200 000	-16,67%	<b>1 600 000</b>	600 000	60,00%
AP	GYMNASE DU COLLEGE DE VETRAZ MONTHOUX	3 600 000	6 830 000	3 230 000	89,72%	<b>4 150 000</b>	-2 680 000	-39,24%
AP	CAMPUS ETOILE (jusqu'au 31 déc. 2025)	4 347 540	3 405 374	-942 166	-21,67%	-	-	-
AP	CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES GYMNASES	267 000	1 025 350	758 350	284,03%	<b>3 720 000</b>	2 694 650	262,80%
AP	REHABILITATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	100 000	400 000	300 000	300,00%	<b>1 200 000</b>	800 000	200,00%
AP	RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	-	-	-	-	<b>139 000</b>	-	-
AP	PECR	-	-	-	-	<b>619 520</b>	619 520	-
AP	Hall Taponier	-	-	-	-	<b>80 000</b>	80 000	-
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	39 329	4 779 479	4 740 150	12052,56%	-	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	29 800	-	-	-	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 429 840	1 597 407	167 567	11,72%	<b>1 957 114</b>	359 707	22,52%
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES PARTICIPATIONS	1 000	-	-	-	<b>35 000</b>	-	-
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	278 304	5 942 666	5 664 362	2035,31%	<b>2 423 776</b>	-3 518 890	-59,21%
4581	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	77 878	591 450	513 572	659,46%	<b>326 902</b>	-264 548	-44,73%
RAR	RESTE A REALISER	-	-	-	-	<b>5 643 752</b>	-	-
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>27 488 399</b>	<b>41 349 388</b>	<b>13 860 988</b>	<b>50,42%</b>	<b>32 666 506</b>	<b>-8 682 882</b>	<b>-21,00%</b>

# Budget principal : Dépenses de la section d'investissement

Figure n° 21 : Présentation des dépenses de la section d'investissement (2/2)

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
040 OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 964 888	2 251 570	286 682	12,73%	<b>2 009 768</b>	-241 802	-10,74%	
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	5 916 066	3 710 000	-2 206 066	-59,46%	<b>3 400 000</b>	-310 000	-8,36%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 880 954</b>	<b>5 961 570</b>	<b>-1 919 384</b>	<b>-32,20%</b>	<b>5 409 768</b>	<b>-551 802</b>	<b>-9,26%</b>	
<b>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001 DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 469 161	3 198 664	1 729 503	54,07%	<b>4 651 624</b>	1 452 960	45,42%	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 838 514</b>	<b>50 509 622</b>	<b>8 442 761</b>	<b>26,13%</b>	<b>42 727 898</b>	<b>-7 781 724</b>	<b>-15,41%</b>	

# Budget principal : Dépenses de la section d'investissement

Figure n° 22 : Principaux projets d'investissement inscrits

Projets	Montant
Gymnase du collège de Vétraz-Monthoux*	4 150 000 €
Contrat de performance énergétique des gymnases*	3 720 000 €
Aide à la Pierre (hors APCP)	2 000 000 €
Aides à la pierre*	1 600 000 €
ViaRhôna*	1 463 388 €
Participations voie verte et passerelle	1 462 776 €
Réhabilitation du conservatoire de musique*	1 200 000 €
Projets informatiques (migration Office outil collaboratif, refonte stockage, matériels, etc.)	1 011 900 €
Voie verte*	890 524 €
Travaux d'aménagements ZAE	579 100 €
Château d'Etrembières	562 000 €
Pôle de l'entreprenariat	542 500 €
Annuités portages	451 000 €
Acquisition corridor écologique, terrain SAT et lot artisanal Borly 1	410 000 €
Travaux d'aménagement du "lot artisanal" sur la ZAE Borly	285 000 €
Divers investissement Château bleu	231 200 €
EVERAXIS études de maîtrise d'œuvre pour rénovation énergétique globale	200 000 €
Travaux parc des services techniques	200 000 €
Subvention d'investissement à destination du centre de santé	158 000 €
Rénovation énergétique des logements*	139 000 €
Maison des solidarités : travaux à la demande du voisinage	114 000 €
Voie verte	112 000 €
Réaménagement hall d'accueil de l'Agglo	110 400 €
Travaux de confortement/Sécurisation Halle Tapponnier	80 000 €
Renouvellement matériel musicale conservatoire	75 000 €
Acquisition terrain PECR Zac château rouge	70 000 €
Acquisition matériel sportif gymnase Vétraz-Monthoux	60 000 €

\*Projet géré en APCP

## Analyse de la situation :

Les dépenses d'investissement connaissent en 2026 une diminution de 18,95 %, passant de 41,34 M€ à 33,51 M€.

Cette évolution s'explique pour une part importante par le versement en 2025 des résultats d'excédent d'investissement des budgets Transports urbains et Travaux au Pôle Métropolitain pour 4,77 M€, opération comptabilisée en dépenses réelles.

À noter également le non-renouvellement de l'avance de trésorerie de 3 M€ qui avait été consentie au Pôle Métropolitain.

Au-delà de cet élément ponctuel, la baisse des crédits traduit l'avancement de plusieurs opérations majeures.

Les crédits dédiés au Campus de l'Étoile, dont la livraison est prévue début 2026, diminuent sensiblement (900 000 €) avec une gestion hors APCP suite à l'intégration du budget IME au sein du budget principal.

Le gymnase de Vétraz-Monthoux enregistre pour sa part une réduction de crédits de plus de 2,5 M€ entre 2025 et 2026, témoignant de l'avancée significative du chantier.

Parallèlement à ces diminutions, les inscriptions de certaines opérations progressent nettement d'un exercice à l'autre.

Les crédits consacrés à la réhabilitation du Conservatoire de Musique sont évalués à 1,2 M€, traduisant l'intensification des travaux prévus à partir de l'été 2026.

De même, le contrat de performance énergétique des gymnases connaît une forte accélération, avec une inscription portée à 3,72 M€, confirmant l'engagement de la collectivité en faveur de la transition énergétique et de la rénovation de ses équipements sportifs.

# Budget principal : Recettes de la section d'investissement

Figure n° 23 : Présentation des recettes de la section d'investissement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
13	12 525 603	16 770 317	4 244 715	33,89%	9 069 972	-7 700 345	-45,92%	
16	3 108 612	4 637 606	1 528 995	49,19%	1 302 816	-3 334 791	-71,91%	
23	316 500	-	-	-	-	-	-	
10	4 721 361	4 646 523	-74 838	-1,59%	50 000	-4 596 523	-98,92%	
27	286 500	3 573 783	3 287 283	1147,39%	1 019 361	-2 554 422	-71,48%	
024	20 000	20 000	-	-	-	-	-	
4582	48 417	580 227	531 810	1098,40%	326 902	-253 325	-43,66%	
RAR	-	-	-	-	12 782 993	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>21 026 993</b>	<b>30 228 457</b>	<b>9 201 464</b>	<b>43,76%</b>	<b>24 552 044</b>	<b>-5 676 413</b>	<b>-18,78%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
021	3 653 433	5 856 832	2 203 399	60,31%	9 276 616	3 419 784	58,39%	
040	5 723 270	5 913 125	189 855	3,32%	5 547 158	-365 967	-6,19%	
041	5 916 066	3 710 000	-2 206 066	-37,29%	3 400 000	-310 000	-8,36%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>15 292 769</b>	<b>15 479 957</b>	<b>187 188</b>	<b>1,22%</b>	<b>18 223 774</b>	<b>2 743 817</b>	<b>17,72%</b>	
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001	518 753	4 801 208	4 282 455	825,53%	-	-	-	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 838 514</b>	<b>50 509 622</b>	<b>13 671 107</b>	<b>37,11%</b>	<b>42 775 818</b>	<b>-7 733 804</b>	<b>-15,31%</b>	

# Budget principal : Recettes de la section d'investissement

Figure n° 24 : Principales subventions d'investissement inscrites au budget 2026

Financier	Libellée du projet	Montant de la subvention
Crédits d'État	Aides à la pierre	2 000 000 €
Recette CH - PA3	Passerelle Mode Doux	945 000 €
CD74 – CDAS	CPE gymnase	899 000 €
RÉGIONS	Via Rhona 13.22 kms PHASE 1	707 458 €
REGION AURA	Passerelle mode doux ZAC Étoile	650 000 €
FDIS 51 <sup>ème</sup>	Gymnase de Vétraz-Monthoux	633 611 €
FDIS 50 <sup>ème</sup>	Gymnase de Vétraz-Monthoux	572 690 €
Fonds vert	Recyclage foncier ZAE BORLY	539 424 €
Compagnie Nationale du Rhône	Via Rhona	336 632 €
POLITIQUE SPORTIVE	Gymnase de Vétraz-Monthoux	296 688 €
ÉTAT - Fonds mobilité active Crêt	Via Rhona	222 324 €
CD74 - Secteur 1	Via Rhona	158 541 €
ÉTAT - Fonds mobilité active Passerelle	Via Rhona	149 361 €
FDIS 51 <sup>ème</sup>	Gymnase de Vétraz-Monthoux	131 611 €
CD74 - SECTEUR 3	Via Rhona	128 200 €
AGENCE DE L'EAU	Corridors Écologiques	60 940 €
FDIS 51 <sup>ème</sup>	ViaRhôna	56 650 €

## Analyse de la situation :

Les subventions d'investissement inscrites au budget 2026 traduisent un niveau de financement particulièrement important, puisqu'elles représentent 77,07 % des recettes réelles d'investissement (hors reste à réaliser 2025). Ce niveau de participation permet de soutenir une programmation d'investissement ambitieuse pour l'agglomération, tout en préservant l'équilibre de sa trajectoire financière.

Le tableau ci-contre recense uniquement les subventions d'un montant supérieur à 50 000 € (hors reste à réaliser 2025). Il convient néanmoins de préciser que d'autres subventions complémentaires en dessous du seuil de 50 000 €, correspondant à plusieurs dispositifs distincts, ne figurent pas dans le tableau et viennent compléter la liste des recettes d'investissement.

Parmi les principales subventions, figurent également les aides à la pierre, pour un montant de 2 M€, dont l'impact est toutefois neutralisé à due concurrence en dépenses d'investissement.

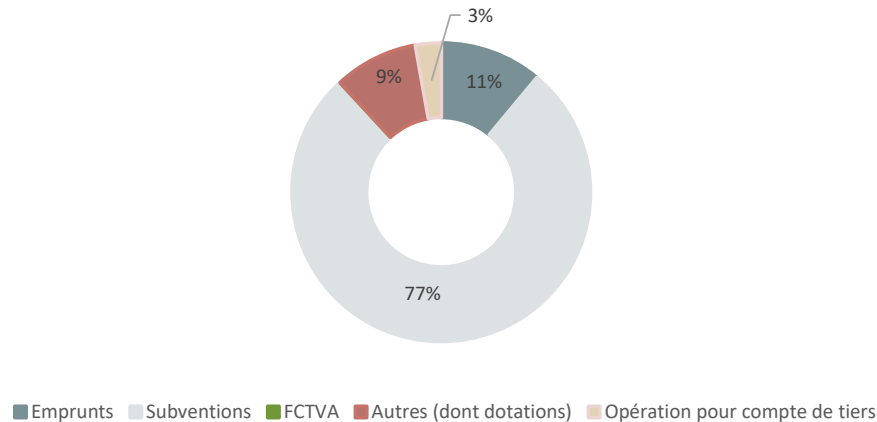
Pour rappel, le décalage dans le versement des subventions exerce une pression notable sur les disponibilités de trésorerie de l'agglomération.

Ce décalage conduit à recourir à des lignes de trésorerie, générant des charges de fonctionnement supplémentaires qui réduisent mécaniquement le niveau d'épargne du budget.

Ainsi, si les subventions constituent un levier essentiel au financement des investissements, leur calendrier de versement impose une vigilance constante afin de garantir la bonne exécution de la programmation afin de maîtriser les impacts en matière de trésorerie.

# Budget principal : Recettes de la section d'investissement

Figure n° 25 : Provenance des recettes réelles d'investissement (hors restes à réaliser)



## Analyse de la situation :

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 24,52 M€ en 2026, contre 30,22 M€ en 2025, ce qui représente une baisse de 18,78 %.

Cette diminution s'inscrit dans une dynamique globale cohérente comparable à celle observée sur les dépenses d'investissement.

A noter également, un niveau très significatif de report pour 12,78M€, en lien avec des subventions notifiés mais qui ne sont pas encore versées par nos financeurs, ce qui permet de réduire le recours à l'emprunt.

L'analyse de cette section doit intégrer un élément structurant : l'impact du projet de loi de finances 2026 sur le FCTVA. En effet, jusqu'à présent, l'agglo percevait le remboursement partiel de la TVA supportée sur les dépenses d'investissement éligibles (à hauteur de 16,404 %) au cours de la même année que le paiement des opérations concernées.

Le PLF 2026, dans sa version initiale, modifie ce fonctionnement en instaurant un décalage d'un exercice dans le versement du FCTVA. Cette mesure est confirmée par la version du 25 janvier 2026 du PLF26. Cette évolution entraîne pour l'Agglo une année blanche, correspondant à une perte conjoncturelle de 2,34 M€ en 2026 : les recettes qui auraient dû être encaissées en 2026, mais le seront qu'en 2027. Sans ces dispositions, le budget n'aurait pas eu besoin de recourir à l'emprunt.

Le montant de l'emprunt s'établit à 1,30 millions d'euros, soit environ 700 000 € de moins que le montant du capital remboursé.

Les subventions d'investissement atteignent un niveau particulièrement élevé, représentant 77,07 % des recettes réelles d'investissement.

À noter également le non-renouvellement de l'avance de trésorerie de 3 M€ qui avait été consentie au Pôle Métropolitain.

Enfin, les recettes prévisionnelles liées aux opérations pour compte de tiers s'élèvent à 326 902 €. Ces montants correspondent aux travaux réalisés pour une autre structure, donnant lieu à un remboursement intégral.

---

# Éléments clés du budget 2026

Budget principal (avec réintégration du budget IME)

# Budget principal : Synthèse du projet de budget 2026

Figure n° 26 : Présentation des écritures réelles

	Voté 2025 (dont budget IME)	Projet de BP 2026	Évolution
Dépenses de fonctionnement	67 271 286	<b>60 453 059</b>	-10,14%
Recettes de fonctionnement	67 316 562	<b>63 917 272</b>	-5,05%
Dépenses d'investissement	41 349 388	<b>33 514 426</b>	-18,95%
Recettes d'investissement	30 228 457	<b>24 552 044</b>	-18,78%

Figure n° 27 : Présentation du projet de budget 2026 (réelles & ordres)

Dépenses de fonctionnement	79 041 243	<b>75 276 832</b>	-4,76%
Recettes de fonctionnement	79 041 243	<b>75 276 832</b>	-4,76%
Dépenses d'investissement	50 509 622	<b>42 775 818</b>	-15,31%
Recettes d'investissement	50 509 622	<b>42 775 818</b>	-15,31%

## Analyse de la situation :

L'évolution des dépenses et des recettes entre le budget voté 2025 et le projet 2026 doit être interprétée avec prudence, car les écarts apparents résultent en grande partie du transfert de la compétence mobilité.

L'intégration des résultats des anciens budgets Transports urbains et Tramway en 2026 explique notamment l'essentiel des variations brutes : ces résultats, qui représentent 4,43 M€ en fonctionnement et 4,77 M€ en investissement, avaient artificiellement majoré les montants 2025.

La disparition d'une recette exceptionnelle de 1,8 M€ liée à un nouveau montage financier de la ZAC ETOILE, la baisse de 720 000 € des recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires après les dégrèvements de fin 2024, ainsi que la diminution de la fraction de TVA de 699 000 €, à laquelle s'ajoute un impact supplémentaire de 564 000 € issu du projet de loi de finances 2026, contribuent directement à cette dégradation

Parallèlement, les charges de fonctionnement progressent : 80 000 € pour le centre de santé, 200 000 € pour la mise en exploitation du campus Étoile, et 400 000 € liés à l'évolution des charges de personnel (postes nouvellement pourvus).

S'y ajoutent également des dépenses de fonctionnement liées à la réhabilitation du conservatoire pour 165 900 €, ainsi que l'actualisation de certains marchés (par exemple +5 % pour le marché avec la maison de l'Eco).

L'ensemble réduit l'épargne nette disponible, affaiblit l'autofinancement et accroît le besoin de recourir à l'emprunt.

L'impact de la diminution du niveau d'épargne est toutefois atténué par un taux de subvention d'investissement à hauteur de 62,56 %, ce qui permet de maintenir un niveau d'investissement soutenu, tout en préservant un encours de dette maîtrisé.



# Budget principal : Une dégradation des ratios financiers

Figure n° 28 : Évolution du taux d'épargne brute et du taux d'épargne (hors résultats TU / TRAM)

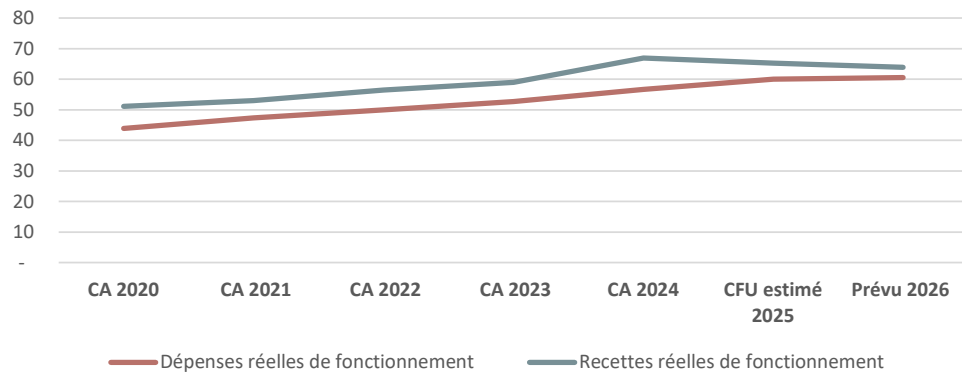
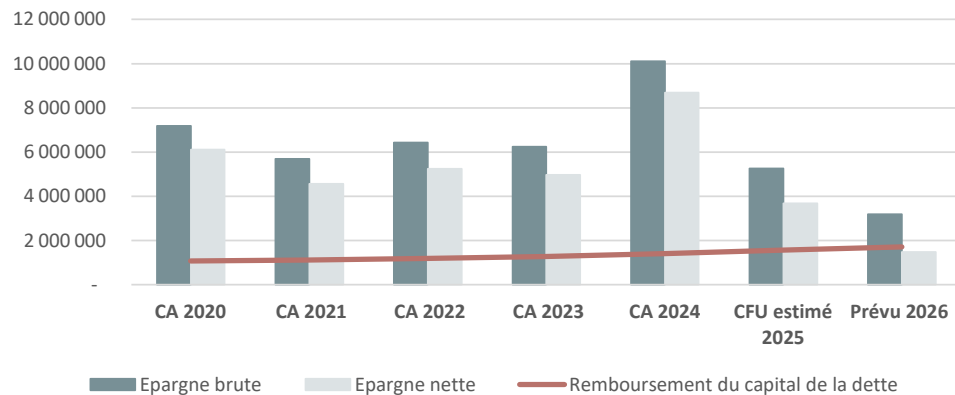


Figure n° 29 : Trajectoire de l'épargne et du remboursement du capital (hors résultats TU / TRAM)



## Analyse de la situation :

Les graphiques montrent un resserrement net entre les courbes de dépenses et de recettes réelles de fonctionnement, traduisant une réduction progressive de la marge de manœuvre de la section de fonctionnement.

Ce constat s'explique en partie par l'impact du projet de loi de finances pour 2026, évalué à 564 000 € sur le fonctionnement, mais également par la montée en charge de nouveaux équipements et par les pertes de recettes fiscales constatées ces dernières années. L'effet cumulé de ces facteurs réduit l'écart entre recettes et dépenses, et accroît mécaniquement la pression sur le niveau d'épargne.

La trajectoire présentée indique ainsi un rapprochement vers un effet ciseau, dont le déclenchement pourrait intervenir à très court terme si aucune mesure correctrice n'est engagée.

Le second graphique illustre les conséquences directes de ce resserrement : la baisse du niveau d'épargne se traduit mécaniquement par une hausse de l'encours de dette.

Par ailleurs, le décalage d'un an dans la perception du FCTVA renforce cette évolution défavorable, puisqu'il accroît mécaniquement l'encours de dette à court terme et, par ricochet, alourdit les charges d'intérêts.

L'ensemble de ces éléments confirme une tension croissante sur les équilibres financiers et souligne l'importance des arbitrages à venir pour préserver les marges de manœuvre de l'agglomération.

Dans un contexte où les règles évoluent sans cesse et où l'incertitude domine, élaborer une prévision budgétaire annuelle devient un exercice délicat.

---

# Analyse de la structure de la dette

Budget principal (avec réintégration du budget IME)

# Budget principal : Structure et perspectives de l'encours de dette

Figure n° 30 : Dette par type de taux

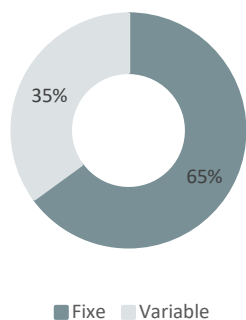


Figure n° 31 : Index des taux variable

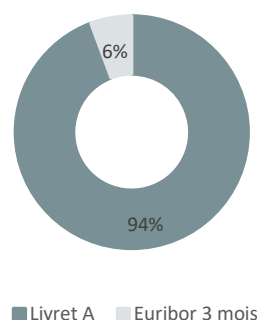


Figure n° 32 : Emprunts réalisés

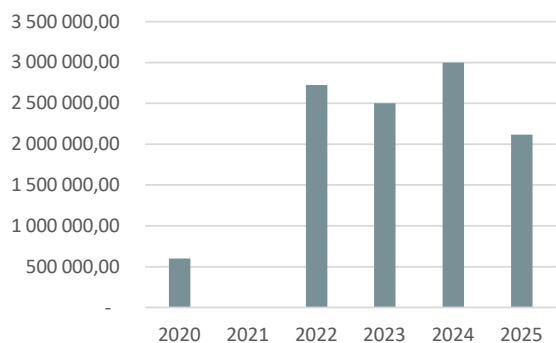
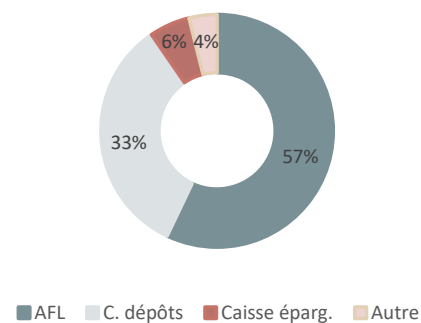


Figure n° 33 : Répartition par prêteur



## Analyse de la situation :

La structure de l'endettement du budget principal demeure équilibrée et se caractérise par une prédominance d'emprunts à taux fixe, qui représentent 65 % de l'encours total.

Cette forte proportion permet de sécuriser la trajectoire financière de l'Agglomération en limitant l'exposition aux variations de marché et en garantissant une stabilité durable des charges d'intérêt.

À l'inverse, la dette à taux variable représente 35 % de l'encours, ce qui constitue un niveau maîtrisé permettant de conserver une certaine flexibilité financière tout en encadrant les risques.

Au sein de cette part variable, la répartition est également stable : 94 % des emprunts indexés reposent sur le taux Livret A, tandis que 6 % sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Cette structuration témoigne d'une gestion prudente du portefeuille, le Livret A offrant historiquement une volatilité plus contenue que les indices de marché interbancaire.

La répartition par organisme prêteur confirme une diversification des partenaires financiers de l'Agglomération.

Les principaux financeurs demeurent l'Agence France Locale (AFL), la caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Épargne et d'autres financeurs pour des parts moindres.

Cette diversité des prêteurs contribue à renforcer la sécurité de l'accès au financement et à garantir des conditions de négociation équilibrées dans la durée.

Dans son ensemble, le budget principal présente un profil de dette maîtrisé, fondé sur des choix d'emprunts sécurisés et diversifiés.

Ce positionnement assure une soutenabilité budgétaire durable et une prévisibilité renforcée des charges financières à moyen terme, conditions indispensables à la mise en œuvre sereine des projets structurants du mandat.

# Budget principal : Structure et perspectives de l'encours de la dette

Figure n° 34 : Évolution de l'annuité

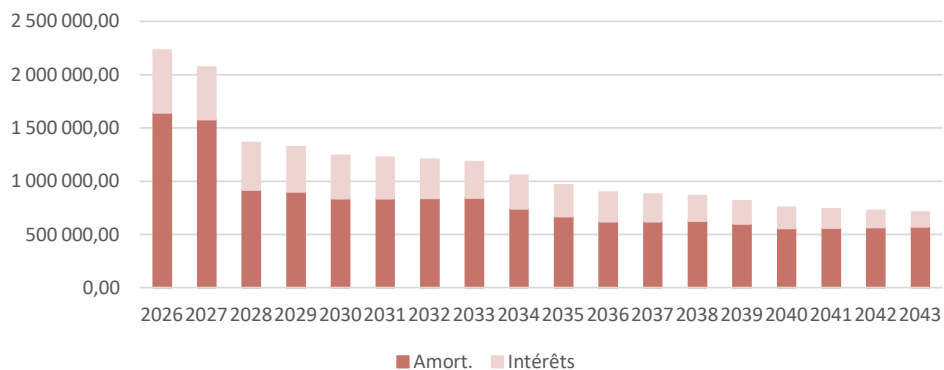


Figure n° 35 : Extinction de l'encours de la dette



## Analyse de la situation :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de la dette du budget principal s'élève à 19 664 678€, pour un taux d'intérêt moyen de 3,05 %.

L'analyse de la trajectoire d'amortissement fait apparaître une baisse significative à partir de 2028, année à partir de laquelle l'annuité connaît une baisse marquée, passant de plus de 2 M€ à environ 1,49 M€.

Cette diminution s'explique par l'extinction de plusieurs lignes d'emprunts arrivant à leur terme.

Elle permettra de dégager près 862 211€ d'épargne nette supplémentaire, améliorant la capacité d'autofinancement de la collectivité et offrant de nouvelles marges de manœuvre pour le financement des projets futurs.

Le budget principal demeure faiblement endetté et l'encours de dette reste maîtrisé.

Toutefois, l'équilibre du budget 2026 repose directement sur des excédents de fonctionnement significatifs.

Il convient donc de rester particulièrement vigilant quant à la programmation pluriannuelle, afin de maîtriser l'évolution de l'encours de dette, et de garantir le maintien d'un niveau d'épargne suffisant pour assurer le remboursement des futures annuités, avec des recettes intimement liés aux futurs projets de lois de Finances.

---

# Prospective financière

Budget principal (avec réintégration du budget IME)

# Hypothèse n°1 : 2M€ d'emprunt contracté par an

Figure n° 36 : Prospective du budget principal

	CA 2024	CA 2025	BP 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	CA 2031	CA 2032
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>66 839 743</b>	<b>66 939 632</b>	<b>63 917 272</b>	<b>65 250 554</b>	<b>66 555 565</b>	<b>67 886 676</b>	<b>69 244 410</b>	<b>70 629 298</b>	<b>72 041 884</b>
<i>dont hypothèse recettes supplémentaires (ou économies de gestion)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 727 029</b>	<b>63 482 249</b>	<b>60 453 059</b>	<b>62 371 893</b>	<b>63 450 880</b>	<b>64 547 284</b>	<b>65 661 508</b>	<b>66 793 966</b>	<b>67 945 076</b>
<i>dont intérêts de la dette</i>	623 690	636 419	696 956	756 389	838 787	918 669	996 042	1 070 910	1 143 281
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 857 378</b>	<b>16 036 724</b>	<b>11 769 051</b>	<b>7 368 606</b>	<b>7 383 534</b>	<b>7 398 902</b>	<b>7 414 735</b>	<b>7 431 057</b>	<b>7 447 893</b>
<i>dont subvention aide à la pierre</i>	2 591 864	1 152 553	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<i>dont subventions hors aide à la pierre (25% des dépenses d'investissements hors remboursement capital)</i>	2 100 847	5 864 155	7 069 972	2 308 352	2 318 581	2 329 113	2 339 962	2 351 147	2 362 684
<i>dont FCTVA</i>	1 309 609	1 010 447	-	2 344 242	1 064 952	1 069 789	1 074 773	1 079 910	1 085 209
<i>dont emprunt contracté</i>	3 000 000	2 219 585	1 302 816	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 880 832</b>	<b>25 871 594</b>	<b>27 870 674</b>	<b>10 976 744</b>	<b>11 063 834</b>	<b>11 152 808</b>	<b>11 243 720</b>	<b>11 336 621</b>	<b>11 431 569</b>
<i>dont aide à la pierre</i>	2 211 111	1 100 825	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<i>dont remboursement capital</i>	1 419 463	1 587 342	1 999 534	1 743 335	1 789 509	1 836 358	1 883 871	1 932 033	1 980 833
<b>RATIOS FINANCIERS</b>									
<b>Épargne brute</b>	<b>10 112 714</b>	<b>3 457 383</b>	<b>3 464 213</b>	<b>2 878 661</b>	<b>3 104 685</b>	<b>3 339 392</b>	<b>3 582 901</b>	<b>3 835 333</b>	<b>4 096 808</b>
Taux d'épargne brute	15,13%	5,16%	5,42%	4,41%	4,66%	4,92%	5,17%	5,43%	5,69%
<b>Épargne nette</b>	<b>8 693 251</b>	<b>1 870 041</b>	<b>1 464 679</b>	<b>1 135 326</b>	<b>1 315 176</b>	<b>1 503 034</b>	<b>1 699 031</b>	<b>1 903 299</b>	<b>2 115 975</b>
Taux d'épargne nette	13,01%	2,79%	2,29%	1,74%	1,98%	2,21%	2,45%	2,69%	2,94%
Encours de la dette au 31/12	17 276 621	17 921 355	17 921 335	20 294 146	20 504 637	20 668 279	20 784 408	20 852 374	20 871 542
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>1,99</b>	<b>9,58</b>	<b>5,78</b>	<b>7,05</b>	<b>6,60</b>	<b>6,19</b>	<b>5,80</b>	<b>5,44</b>	<b>5,09</b>

# Hypothèse n°2 : + 2 M€ en fonctionnement & 15 M€ d'investissement

Figure n° 37 : Prospective du budget principal

	CA 2024	CA 2025	BP 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	CA 2031	CA 2032
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>66 839 743</b>	<b>66 939 632</b>	<b>63 917 272</b>	<b>67 648 617</b>	<b>68 961 589</b>	<b>70 300 821</b>	<b>71 666 838</b>	<b>73 060 174</b>	<b>74 481 378</b>
<i>dont hypothèse recettes supplémentaires (ou économies de gestion)</i>	-	-	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 727 029</b>	<b>63 482 249</b>	<b>60 453 059</b>	<b>62 371 893</b>	<b>63 538 177</b>	<b>64 717 954</b>	<b>65 911 309</b>	<b>67 118 332</b>	<b>68 339 115</b>
<i>dont intérêts de la dette</i>	623 690	636 419	696 956	756 389	926 084	1 089 339	1 245 842	1 395 277	1 537 319
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 857 378</b>	<b>16 036 724</b>	<b>11 769 051</b>	<b>11 466 611</b>	<b>11 454 264</b>	<b>11 432 347</b>	<b>11 400 316</b>	<b>11 357 601</b>	<b>11 303 606</b>
<i>dont subvention aide à la pierre</i>	2 591 864	1 152 553	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<i>dont subventions hors aide à la pierre (25% des dépenses d'investissements hors remboursement capital)</i>	2 100 847	5 864 155	7 069 972	3 250 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000
<i>dont FCTVA</i>	1 309 609	1 010 447	-	2 344 242	1 722 420	1 722 420	1 722 420	1 722 420	1 722 420
<i>dont emprunt contracté</i>	3 000 000	2 219 585	1 302 816	4 494 191	4 481 844	4 459 927	4 427 896	4 385 181	4 331 186
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 880 832</b>	<b>25 871 594</b>	<b>27 870 674</b>	<b>16 743 335</b>	<b>16 889 276</b>	<b>17 035 400</b>	<b>17 181 309</b>	<b>17 326 588</b>	<b>17 470 794</b>
<i>dont aide à la pierre</i>	2 211 111	1 100 825	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<i>dont remboursement capital</i>	1 419 463	1 587 342	1 999 534	1 743 335	1 889 276	2 035 400	2 181 309	2 326 588	2 470 794
<b>RATIOS FINANCIERS</b>									
<b>Épargne brute</b>	<b>10 112 714</b>	<b>3 457 383</b>	<b>3 464 213</b>	<b>5 276 724</b>	<b>5 423 412</b>	<b>5 582 868</b>	<b>5 755 529</b>	<b>5 941 842</b>	<b>6 142 263</b>
Taux d'épargne brute	15,13%	5,16%	5,42%	7,80%	7,86%	7,94%	8,03%	8,13%	8,25%
<b>Épargne nette</b>	<b>8 693 251</b>	<b>1 870 041</b>	<b>1 464 679</b>	<b>3 533 389</b>	<b>3 534 136</b>	<b>3 547 468</b>	<b>3 574 219</b>	<b>3 615 255</b>	<b>3 671 469</b>
Taux d'épargne nette	13,01%	2,79%	2,29%	5,22%	5,12%	5,05%	4,99%	4,95%	4,93%
Encours de la dette au 31/12	17 276 621	17 921 355	17 921 335	22 788 337	25 380 904	27 805 432	30 052 018	32 110 612	33 971 003
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>1,99</b>	<b>9,58</b>	<b>5,78</b>	<b>4,32</b>	<b>4,68</b>	<b>4,98</b>	<b>5,22</b>	<b>5,40</b>	<b>5,53</b>

# Hypothèse n°3 : + 4,2 M€ en fonctionnement & 15 M€ d'investissement

Figure n° 38 : Prospective du budget principal

	CA 2024	CA 2025	BP 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	CA 2031	CA 2032
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>66 839 743</b>	<b>66 939 632</b>	<b>63 917 272</b>	<b>69 848 617</b>	<b>71 161 589</b>	<b>72 500 821</b>	<b>73 866 838</b>	<b>75 260 174</b>	<b>76 681 378</b>
<i>dont hypothèse recettes supplémentaires (ou économies de gestion)</i>	-	-	-	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 727 029</b>	<b>63 482 249</b>	<b>60 453 059</b>	<b>62 371 893</b>	<b>63 461 177</b>	<b>64 561 259</b>	<b>65 672 224</b>	<b>66 800 567</b>	<b>67 946 570</b>
<i>dont intérêts de la dette</i>	623 690	636 419	696 956	756 389	849 084	932 644	1 006 757	1 077 512	1 144 774
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 857 378</b>	<b>16 036 724</b>	<b>11 769 051</b>	<b>9 266 611</b>	<b>9 089 264</b>	<b>8 895 747</b>	<b>8 868 261</b>	<b>8 835 677</b>	<b>8 800 895</b>
<i>dont subvention aide à la pierre</i>	2 591 864	1 152 553	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<i>dont subventions hors aide à la pierre (25% des dépenses d'investissements hors remboursement capital)</i>	2 100 847	5 864 155	7 069 972	3 250 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000
<i>dont FCTVA</i>	1 309 609	1 010 447	-	2 344 242	1 722 420	1 722 420	1 722 420	1 722 420	1 722 420
<i>dont emprunt contracté</i>	3 000 000	2 219 585	1 302 816	2 294 191	2 116 844	1 923 327	1 895 841	1 863 257	1 828 475
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 880 832</b>	<b>25 871 594</b>	<b>27 870 674</b>	<b>16 743 335</b>	<b>16 801 276</b>	<b>16 852 800</b>	<b>16 897 245</b>	<b>16 941 242</b>	<b>16 984 571</b>
<i>dont aide à la pierre</i>	2 211 111	1 100 825	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<i>dont remboursement capital</i>	1 419 463	1 587 342	1 999 534	1 743 335	1 801 276	1 852 800	1 897 245	1 941 242	1 984 571
<b>RATIOS FINANCIERS</b>									
<b>Épargne brute</b>	<b>10 112 714</b>	<b>3 457 383</b>	<b>3 464 213</b>	<b>7 476 724</b>	<b>7 700 412</b>	<b>7 939 563</b>	<b>8 194 614</b>	<b>8 459 607</b>	<b>8 734 808</b>
Taux d'épargne brute	15,13%	5,16%	5,42%	10,70%	10,82%	10,95%	11,09%	11,24%	11,39%
<b>Épargne nette</b>	<b>8 693 251</b>	<b>1 870 041</b>	<b>1 464 679</b>	<b>5 733 389</b>	<b>5 899 136</b>	<b>6 086 763</b>	<b>6 297 368</b>	<b>6 518 366</b>	<b>6 750 237</b>
Taux d'épargne nette	13,01%	2,79%	2,29%	8,21%	8,29%	8,40%	8,53%	8,66%	8,80%
Encours de la dette au 31/12	17 276 621	17 921 355	17 921 335	20 588 337	20 903 904	20 974 432	20 973 027	20 895 043	20 738 947
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>1,99</b>	<b>9,58</b>	<b>5,78</b>	<b>2,75</b>	<b>2,71</b>	<b>2,64</b>	<b>2,56</b>	<b>2,47</b>	<b>2,37</b>

# Évolutions des taux & recettes générées par points de fiscalité

Figure n° 39 : Évolution du taux de fiscalité du budget principal

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de TFB	0%	0%	0%	0,50%	2,50%	2,50%
Taux de THRS	8,34%	8,34%	8,34%	16,68%	21,68%	21,68%
Taux de CFE	23,80%	23,80%	23,80%	23,80%	23,80%	23,80%

Figure n° 40 : Recettes supplémentaires générées en cas d'augmentation de la fiscalité (selon l'état n° 1259 de mars 2025)

	0,50 pt	0,75 pt	1,00 pt	1,50 pt	1,75 pt	2,00 pt
Taux de TFB	765 275	1 147 913	1 530 550	2 295 825	2 678 463	3 061 100
Taux de THRS	75 575	113 363	151 150	226 725	264 513	302 300
Taux de CFE	160 010	240 015	320 020	480 030	560 035	640 040

Figure n° 41 : Recettes supplémentaire maximales de THRS générées par la hausse du taux de TFB, sans variation du taux de TFNB

Taux de TFB	0,50 pt	0,75 pt	1,00 pt	1,50 pt	1,75 pt	2,00 pt
Taux de THRS maximum	26,00%	28,17%	30,33%	34,65%	36,82%	38,98%
Recette THRS supplémentaires	652 968	980 964	1 307 448	1 960 416	2 288 411	2 614 895

## Analyse de la situation :

Les tableaux présentés à gauche apportent un éclairage complémentaire sur l'évolution et les perspectives liées aux taux de fiscalité du budget principal.

Selon les orientations stratégiques retenues par les élus, une ou plusieurs taxes pourraient être réajustées à la hausse, sous réserve du respect des règles de lien.

Afin de simplifier la lecture, certaines règles dont l'impact est limité ne sont pas présentées.

Il convient de noter que le taux de TFB peut être ajusté librement, sans contrainte de règles de lien.

Le taux de THRS peut, quant à lui, être réévalué, sous réserve d'une variation préalable du taux de TFB et/ou du taux de TFNB.

Selon la variation de ces deux taxes, le taux de THRS peut être augmenté. À titre d'exemple :

- Si le taux de taxe foncière augmente d'un demi-point ; le taux de THRS pourrait passer de 21,68 % à 26 %, générant ainsi une recette supplémentaire de 652 968 € ;
- Si le taux de TFB est majoré d'un point, le taux de THRS pourrait atteindre un maximum de 30,33 %, générant ainsi une recette supplémentaire de 1 307 448 € ;
- Si le taux de TFB est majoré de deux points, le taux de THRS pourrait atteindre un maximum de 38,98 %, générant ainsi une recette supplémentaire de 2 614 895 €.

Le taux de CFE est, pour sa part, encadré par des règles de lien qui dépendent de l'évolution du niveau d'imposition de la CFE des communes de l'agglomérations et de l'agglomération elle-même.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC\_2026\_0001-DE



---

# Budget des ordures ménagères

Principaux indicateurs

---

# Projet de budget 2026

Budget des ordures ménagères

# Budget OM : Dépenses de la section de fonctionnement

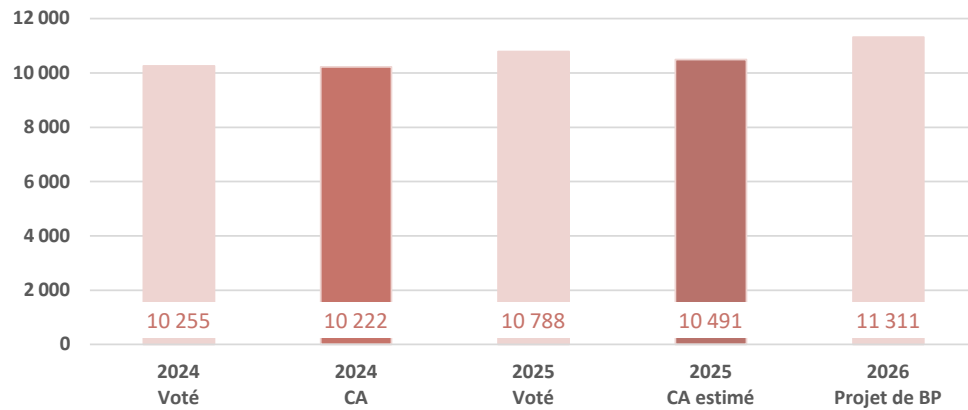
Figure n° 1 : Présentation des dépenses de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	10 255 288	10 788 068	532 780	5,20%	<b>11 311 444</b>	523 376	4,85%	
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 798 658	3 699 433	-99 225	-2,61%	<b>3 773 806</b>	74 373	2,01%	
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	5 000	5 000	-	-	<b>5 000</b>	-	-	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	158 170	103 840	-54 330	-34,35%	<b>144 256</b>	40 416	38,92%	
66 CHARGES FINANCIÈRES	3 594	62 450	58 856	1637,62%	<b>60 885</b>	-1 565	-2,51%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000	5 000	-35 000	-87,50%	-	-	-	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	8 000	8 000	-	-	<b>8 000</b>	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>14 268 710</b>	<b>14 671 791</b>	<b>403 081</b>	<b>2,82%</b>	<b>15 303 391</b>	<b>631 600</b>	<b>4,30%</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 731 859	1 069 545	-662 314	-38,24%	<b>64 598</b>	-1 004 947	-93,96%	
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	976 820	1 032 679	55 859	5,72%	<b>1 269 536</b>	236 857	22,94%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 708 679</b>	<b>2 102 224</b>	<b>-606 455</b>	<b>-22,39%</b>	<b>1 334 134</b>	<b>-768 090</b>	<b>-36,54%</b>	
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	-	-	-	-	-	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 977 388</b>	<b>16 774 015</b>	<b>-203 374</b>	<b>-1,20%</b>	<b>16 637 526</b>	<b>-136 489</b>	<b>-0,81%</b>	



# Budget OM : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 2 : Évolution des charges à caractère général (Chap. 011, en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Le chapitre 011, consacré aux charges à caractère général, demeure le poste le plus conséquent des dépenses réelles de fonctionnement. Les crédits les plus importants inscrits à ce chapitre concernent les prestations de collecte, de traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives, qui représentent 73,81 % du total de la section réelles de fonctionnement.

Le chapitre 011 s'élevait à 10,788 M€ en 2025, tandis que le projet de budget primitif 2026 prévoit un montant de 11,311 M€, soit une hausse de 523 376 €, équivalente à une évolution de 4,85%.

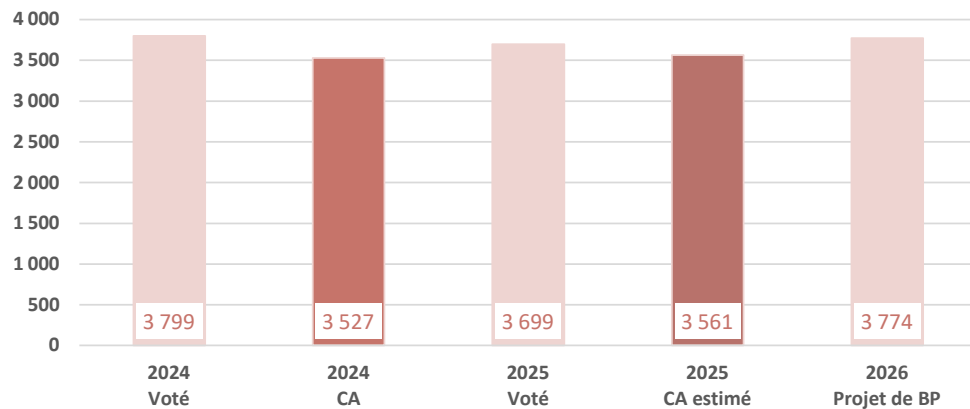
L'évolution s'explique principalement par la forte augmentation des contrats de prestations de services : renégociation et changement de marchés avec des tarifs alignés sur les coûts réels du secteur, hausse des tonnages collectés et traités, qu'il s'agisse des ordures ménagères, des déchetteries ou de l'incinération, et la montée en puissance du compostage et de l'accompagnement des usagers.

Bien que justifiée, cette progression réduit les marges de manœuvre du budget et accentue la tension financière du service.



# Budget OM : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 3 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des charges de personnel et illustre une évolution mesurée, mais continue des moyens humains mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du service.

Le budget voté en 2025 s'élevait à 3,699 M€, tandis que le projet de budget primitif 2026 prévoit un montant de 3,774 M€, soit une augmentation d'environ 75 000 €, équivalente à un peu plus de 2 %.

Cette hausse résulte de facteurs structurels : effets de report, GVT, ainsi que l'augmentation de la contribution CNRACL.

Elle reflète également les besoins nécessaires pour garantir la continuité du service public et accompagner les évolutions techniques et organisationnelles du service.

La progression demeure maîtrisée et s'inscrit dans une trajectoire cohérente avec les orientations déjà engagées, témoignant d'un pilotage attentif des ressources humaines et d'un équilibre recherché entre qualité du service rendu et soutenabilité des dépenses.

Cette évolution, bien que contenue, renforce la rigidité du budget et réduit les marges de manœuvre disponibles, dans un contexte général de tension financière marqué par la hausse des prestations de services (charges à caractères générales).

L'évolution des charges de personnel appelle donc à une vigilance particulière afin de préserver l'équilibre global du budget et de maintenir la capacité d'action du service.

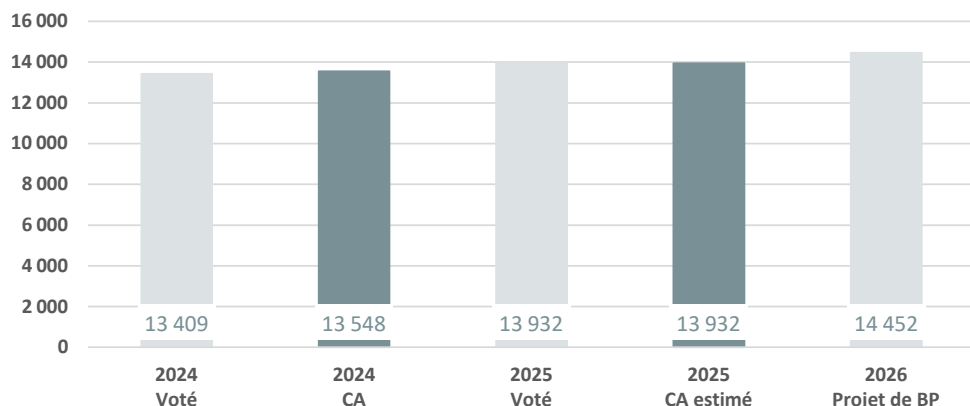
# Budget OM : Recettes de la section de fonctionnement

Figure n° 4 : Présentation des recettes de la section de fonctionnement

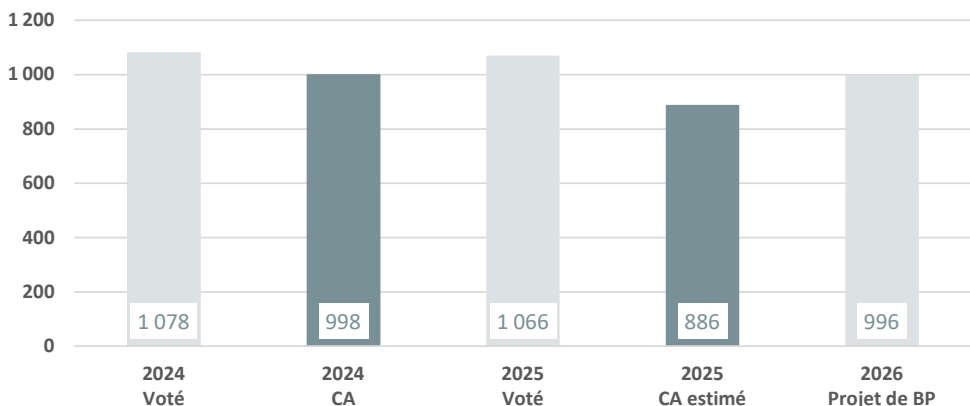
	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	31 500	39 000	7 500	23,81%	<b>10 000</b>	-29 000	-74,36%	
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 078 000	1 066 000	-12 000	-1,11%	<b>996 000</b>	-70 000	-6,57%	
731 FISCALITÉ LOCALE	13 408 984	13 931 500	522 516	3,90%	<b>14 452 129</b>	520 629	3,74%	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	518 240	821 073	302 833	58,43%	<b>20 000</b>	-801 073	-97,56%	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	120 006	203 206	83 200	69,33%	<b>153 206</b>	-50 000	-24,61%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>15 156 730</b>	<b>16 060 779</b>	<b>904 049</b>	<b>5,96%</b>	<b>15 631 335</b>	<b>-429 444</b>	<b>-2,67%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 250	59 950	33 700	128,38%	<b>15 800</b>	-44 150	-73,64%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>26 250</b>	<b>59 950</b>	<b>33 700</b>	<b>128,38%</b>	<b>15 800</b>	<b>-44 150</b>	<b>-73,64%</b>	
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 794 408	653 286	-1 141 122	-63,59%	<b>990 391</b>	337 105	51,60%	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 977 388</b>	<b>16 774 015</b>	<b>-203 373</b>	<b>-1,20%</b>	<b>16 637 526</b>	<b>-136 489</b>	<b>-0,81%</b>	

# Budget OM : Évolutions de la section de fonctionnement

**Figure n° 5 : Évolution de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM (Chap. 731 en milliers d'€)**



**Figure n° 6 : Évolution des produits des services (Chap. 70 en milliers d'€)**



## Analyse de la situation

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse globale de 2,67 % entre 2025 et 2026, soit une diminution de 429 444 €. Cette évolution traduit un léger recul global des produits du budget.

Dans le détail, cette variation s'explique principalement par la baisse des produits du chapitre 74 « Dotations et participations », qui enregistre une baisse de 801 073 €. Cette diminution est liée au caractère non-pérenne d'une recette exceptionnelle perçue en 2025, correspondant au reversement d'excédents par le SIVALOR aux collectivités membres.

Sur la base des montants votés, le produit de la TEOM progresse de 13,9 M€ en 2025 à 14,45 M€ au projet de budget 2026, traduisant une évolution régulière des recettes, indispensable pour accompagner la hausse des coûts du service.

Le schéma directeur des déchets prévoyait une double évolution du taux de TEOM. Une première hausse est intervenue en 2021, portant le taux de 8,50 % à 9,14 % en 2022. Une seconde revalorisation, initialement programmée pour porter le taux à 10,96 %, n'a finalement pas été appliquée, les budgets précédents ayant pu être équilibrés sans nouvel ajustement de taux.

Toutefois, dans un contexte budgétaire désormais plus contraint, marqué par la hausse continue des charges de fonctionnement, une hausse du taux semble indispensable dès 2027 afin de préserver l'équilibre et la viabilité du budget.

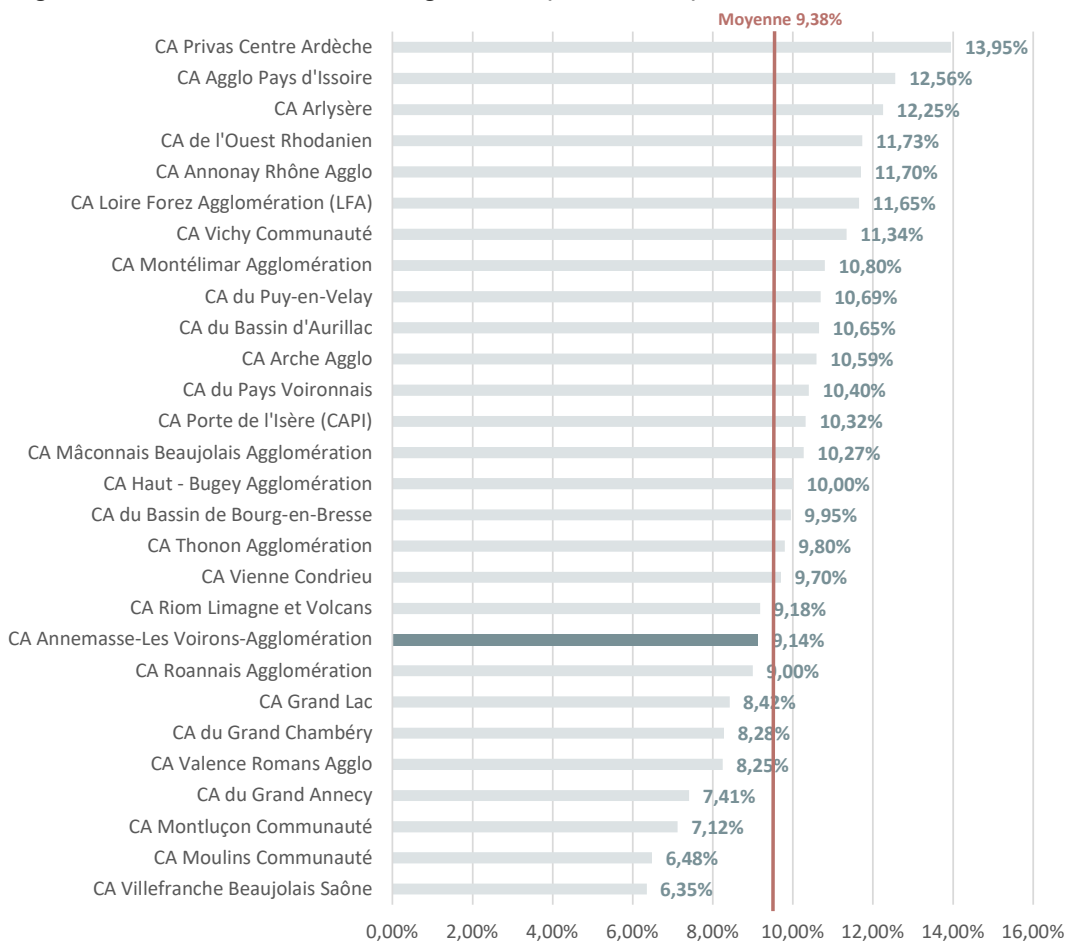
Il est utile de rappeler qu'un point de TEOM correspond à environ 1,5 M€ de recettes supplémentaires.

Les autres produits du service (redevance spéciale, accès en déchetterie, prestations diverses) enregistrent une baisse sensible, liée notamment à la perte d'un client important soumis à la redevance spéciale entre le budget 2025 et le projet de budget 2026.



# Budget OM : Taux de la TEOM de la région AURA

Figure n° 7 : Taux de la TEOM de la région AURA (chiffres 2024)



## Analyse de la situation :

Afin d'assurer le financement du service public de collecte et de traitement des déchets, l'Agglomération a instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe constitue un impôt local dont le produit est calculé par l'application d'un taux sur les bases de la ta foncière bâtie.

La TEOM n'est pas calculée en fonction de l'usage individuel du service : elle s'applique donc à l'ensemble des propriétaires, y compris à ceux qui ne recourent pas directement à la collecte des déchets.

Ces derniers peuvent toutefois en répercuter le montant à leurs locataires, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le taux de TEOM fixé par l'Agglo s'élève actuellement à 9,14 %, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne régionale des communautés d'Agglomération de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui atteint 9,38 % en 2024.

Cette situation traduit une volonté de maîtrise fiscale tout en maintenant la qualité du service rendu à la population.

L'Agglo dispose de la possibilité d'ajuster ce taux selon les besoins de financement du service, sans contrainte de lien avec d'autres fiscalités locales.

Il convient néanmoins de veiller à ce que le produit de la TEOM ne conduise pas à un surfinancement du service, le taux devant rester proportionné aux dépenses réelles liées à la gestion des déchets.

Les données présentées dans la figure n°7 concernent les taux de l'exercice 2024 ; celles de 2025 ne sont pas disponibles à ce jour.

# Budget OM : Dépenses de la section d'investissement

Figure n° 8 : Présentation des dépenses de la section d'investissement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
20	141 316	110 269	-31 047	-21,97%	-	-	-	
204	203 850	221 000	17 150	8,41%	-	-	-	
21	5 001 460	6 452 359	1 450 899	29,01%	-	-	-	
23	50 000	-	-	-	-	-	-	
AP	-	-	-	-	<b>4 685 119</b>	-	-	
16	102 000	121 000	19 000	18,63%	<b>148 420</b>	27 420	22,66%	
26	1 000	-	-	-	-	-	-	
13	-	40 000	40 000	-	-	-	-	
RAR	-	-	-	-	<b>2 538 166</b>	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 499 626</b>	<b>6 944 628</b>	<b>1 445 002</b>	<b>26,27%</b>	<b>7 371 705</b>	<b>427 077</b>	<b>6,15%</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
040	26 250	59 950	33 700	128,38%	<b>15 800</b>	-44 150	-73,64%	
041	67 000	50 000	-17 000	-25,37%	<b>100 000</b>	50 000	100,00%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>93 250</b>	<b>109 950</b>	<b>16 700</b>	<b>17,91%</b>	<b>115 800</b>	<b>5 850</b>	<b>5,32%</b>	
<b>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001	-	2 140	2 140	100%	<b>295 987</b>	293 846	13728,30%	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 592 876</b>	<b>7 056 718</b>	<b>1 463 842</b>	<b>26,17%</b>	<b>7 783 492</b>	<b>726 774</b>	<b>10,30%</b>	

# Budget OM : Éléments clés de la section d'investissement

Figure n° 9 : Principaux projets d'investissements inscrits au budget

Projets	Montant
Fournitures de PAV pour répondre aux besoins d'urbanisme des communes en liens avec la gestion des déchets	405 000 €
Camion ordures ménagères PAV	400 000 €
Poursuite de la bascule des communes péri-urbaines en PAV	400 000 €
Mise à niveau complet du système de vidéoprotection des déchetteries	100 000 €
Sécurisation des enceintes des déchetteries	63 000 €
Sécurisation des dépôts des usagers	60 000 €

## Analyse de la situation :

Les dépenses réelles d'investissement pour l'exercice 2026 s'élèvent à 7,37 M€, contre 6,94 M€ en 2025.

Même si l'on observe une stabilisation du programme d'équipement lié à l'installation des points d'apport volontaire, la majorité des déploiements et acquisitions ayant été réalisée lors de l'exercice précédent, il convient de souligner l'inscription simultanée, en dépenses et en recettes, au chapitre 21, d'un montant de 2 M€.

Cette opération, budgétairement neutre, correspond à une régularisation comptable qui permettra de récupérer ultérieurement 328 080 euros de FCTVA.

Au chapitre 21 en dépense, les immobilisations corporelles concentrent toujours la majeure partie des crédits, avec 4,48 M€ inscrits, contre 6,45 M€ en 2025.

Les principaux projets inscrits au programme d'investissement portent notamment sur la fourniture de PAV pour répondre aux besoins des communes et améliorer la gestion des déchets, pour 405 000.

Le budget prévoit également l'acquisition d'un camion de collecte des points d'apport volontaire pour 400 000 €.

Dans son ensemble, le budget 2026 illustre une baisse des investissements (hors écriture de régularisation du FCTVA) après un cycle de déploiement intensif et d'acquisitions de points d'apport volontaire, tout en maintenant les crédits nécessaires à la consolidation et à la sécurisation des équipements déjà réalisés.

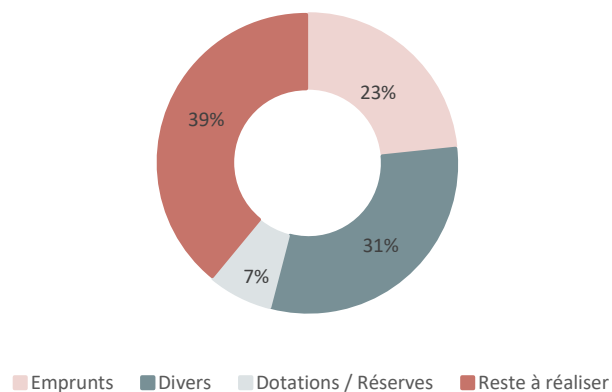
# Budget OM : Recettes de la section d'investissement

Figure n° 10 : Présentation des recettes de la section d'investissement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	119 031	700 114	581 083	488,18%	-	-	-	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	400 000	1 638 545	1 238 545	309,64%	<b>1 515 007</b>	-123 539	-7,54%	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-	<b>2 000 198</b>	-	-	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 060 344	2 545 835	485 492	23,56%	-	-	-	
024 PRODUITS DE CESSION	20 000	20 000	-	-	-	-	-	
RAR RESTE A REALISER	-	-	-	-	<b>2 385 458</b>	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 599 375</b>	<b>4 904 494</b>	<b>2 305 120</b>	<b>88,68%</b>	<b>6 349 357</b>	<b>1 444 863</b>	<b>29,46%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 731 859	1 069 545	-662 314	-38,24%	<b>64 598</b>	-1 004 947	-93,96%	
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	976 820	1 032 679	55 859	5,72%	<b>1 269 536</b>	236 857	22,94%	
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	67 000	50 000	-17 000	-25,37%	<b>100 000</b>	50 000	100,00%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 775 679</b>	<b>2 152 224</b>	<b>-623 455</b>	<b>-22,46%</b>	<b>1 434 134</b>	<b>-718 090</b>	<b>-33,37%</b>	
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001 EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	217 823	-	-217 823	-100%	-	-	-	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 592 876</b>	<b>7 056 718</b>	<b>1 463 842</b>	<b>26,17%</b>	<b>7 783 492</b>	<b>726 773</b>	<b>10,30%</b>	

# Budget OM : Éléments clés de la section d'investissement

Figure n° 11 : Provenance des recettes réelles d'investissement (hors restes à réaliser)



## Analyse de la situation :

Les recettes totales d'investissement pour l'exercice 2026 s'élèvent à 7,78 M€, contre 7,06 M€ en 2025, soit une augmentation de 10,30%, en cohérence avec l'évolution des dépenses d'investissement (dont 2M€ relatif à une régularisation comptable ; neutralisé à la même hauteur en dépense d'investissement).

Un emprunt d'équilibre de 1,51M€ en 2026 est envisagé pour financer le programme d'investissement tel que présenté précédemment dans ce ROB.

Un point d'attention particulier concerne la réforme du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) prévue par le projet de loi de finances 2026.

Jusqu'à présent, l'Agglo percevait la FCTVA au titre de l'année même de la dépense, dite « année N ».

À partir de 2026, ce versement interviendra avec un décalage d'un exercice, soit sur « l'année N+1 ».

En d'autres termes, les dépenses d'investissement réalisées en 2026 ne donneront lieu à un remboursement qu'en 2027.

Ce changement se traduit par une année blanche pour le versement du FCTVA en 2026, générant une perte temporaire de trésorerie estimée à près de 1,11M€ pour l'Agglo.

Cette mesure nationale vient accroître la tension sur la capacité d'autofinancement à court terme, tout en nécessitant une gestion budgétaire plus prudente et anticipée afin de préserver l'équilibre global du budget d'investissement.

# Budget OM : Synthèse du projet de budget 2026

**Figure n° 12 : Présentation des écritures réelles (dont RàR)**

	Voté 2025	Projet de BP 2026	Évolution
Dépenses de fonctionnement	14 671 791	<b>15 303 391</b>	4,30%
Recettes de fonctionnement	16 060 779	<b>15 631 335</b>	-2,67%
Dépenses d'investissement	6 944 628	<b>7 371 705</b>	6,15%
Recettes d'investissement	4 904 494	<b>6 349 357</b>	29,46%

**Figure n° 13 : Présentation du projet de budget 2026 (réelles & ordres)**

Dépenses de fonctionnement	16 774 015	<b>16 637 526</b>	-0,81%
Recettes de fonctionnement	16 774 015	<b>16 637 526</b>	-0,81%
Dépenses d'investissement	7 056 718	<b>7 783 492</b>	10,30%
Recettes d'investissement	7 056 718	<b>7 783 492</b>	10,30%

## Analyse de la situation :

Le projet de budget primitif 2026 des ordures ménagères s'inscrit dans la continuité des orientations financières antérieures, tout en traduisant les ajustements nécessaires liés à l'évolution des charges et des recettes du service.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 4,30 %, principalement sous l'effet de la hausse des contrats de prestations de services, en lien avec la revalorisation des marchés de collecte et de traitement, ainsi qu'avec l'augmentation des tonnages à traiter.

Cette évolution traduit le maintien d'un haut niveau d'activité du service et la poursuite de la montée en charge des équipements déployés. Cette évolution pèse très fortement sur la capacité d'autofinancement du budget.

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 2,67 %. Si la dynamique des bases fiscales reste favorable, le produit global recule en raison de l'absence d'une recette exceptionnelle perçue sur l'exercice précédent, non-reconductible en 2026.

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses progressent de 6,15%. Les recettes d'investissement, en cohérence, affichent une évolution de 29,46%. A noter que ces évolutions sont liées principalement liées à une régularisation comptable permettant une perception supplémentaire de recettes de FCTVA.

L'analyse consolidée, intégrant l'ensemble des écritures d'ordre, met en évidence une stabilisation globale du budget, avec des évolutions cohérentes au regard du cycle d'investissement du service et des équilibres financiers recherchés.

Toutefois, cette stabilité apparente s'accompagne d'une forte contraction de l'autofinancement, qui passe de 2,1 M€ en 2025 à 1,43 M€ en 2026. Cette évolution traduit une tension croissante sur la capacité d'autofinancement, nécessitant une vigilance particulière pour préserver la soutenabilité budgétaire du service à moyen terme.

# Budget OM : Synthèse du projet de budget 2026

Figure n° 14 : Présentation des ratios financiers clés du projet de budget

	Projet de BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	15 631 335 €
Dépenses réelles de fonctionnement	15 303 391 €
dont remboursement des Intérêts	60 885 €
Épargne Brute	327 944 €
<b>Taux d'épargne Brute</b>	<b>2,10%</b>
Remboursement de capital	148 420 €
Épargne Nette	179 524 €
<b>Taux d'épargne Nette</b>	<b>1,15%</b>
Encours de la dette	2 262 310 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,90 ans</b>

## Analyse de la situation :

L'analyse des principaux indicateurs financiers du projet de budget primitif 2026 montre qu'un équilibre du budget est atteint, mais que les marges de manœuvre demeurent extrêmement limitées.

Cette situation s'explique notamment par la stabilité du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En effet, le schéma directeur des déchets avait initialement envisagé une évolution du taux en deux étapes, mais la seconde revalorisation n'a pas été appliquée, réduisant ainsi le potentiel de recettes pour l'exercice 2026.

L'épargne brute, qui représente la capacité du budget à dégager des ressources après le financement des charges courantes, s'établit à 327 944€, soit un taux d'épargne brute de 2,10 %. Ce niveau traduit une situation d'équilibre très fragile, le budget couvrant tout juste ses besoins de fonctionnement.

Après déduction du remboursement du capital de la dette, d'un montant de 148 420€, l'épargne nette s'établit à 179 524 €, soit un taux d'épargne nette de 1,15 %. Ce niveau particulièrement faible laisse peu de marge pour l'autofinancement de nouveaux investissements, d'autant plus que le coût des prestations de services devrait continuer à progresser dans les années à venir.

L'encours de la dette s'élève à 2,26M€, pour une capacité de désendettement estimée à 6,90 ans. Ce ratio, qui indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée, reste satisfaisant et témoigne d'un faible taux d'endettement au regard de niveau d'épargne brute dégagé.

En conclusion, le budget 2026 des ordures ménagères est équilibré à court terme, mais il repose sur une marge de sécurité très étroite. La stabilité du taux de TEOM limite les capacités en cas d'aléa, appelant à une vigilance particulière pour les exercices à venir.

---

# Analyse de la structure de la dette

Budget des ordures ménagères

# Budget OM : Structure et perspectives de l'encours de dette

Figure n° 15 : Dette par type de taux

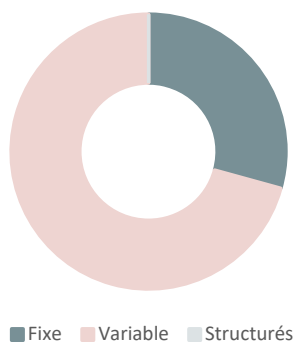


Figure n° 16 : Index des taux variable

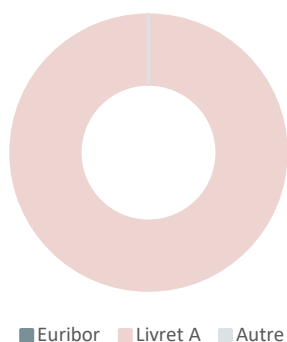


Figure n° 17 : Emprunts réalisés

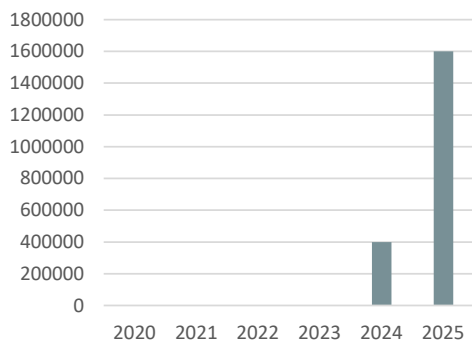
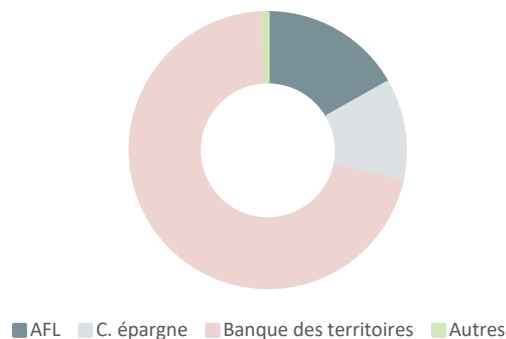


Figure n° 18 : Répartition par prêteur



## Analyse de la situation :

La structure de la dette du budget « Ordures ménagères », composée pour un tiers d'emprunts à taux fixe et pour deux tiers d'emprunts à taux variable indexés sur le livret A, assure une maîtrise du risque financier, le livret A constituant un indice réglementé et faiblement volatil au regard des taux de marché.

Cette stabilité des charges d'intérêts constitue un atout majeur dans la gestion pluriannuelle du budget et contribue à sécuriser les prévisions financières.

Les emprunts contractés au cours de la période récente reflètent une politique d'endettement récente et ciblée, mise en œuvre pour accompagner le financement d'investissements structurants, tels que la mise en place des points d'apport volontaire.

La structure par organisme prêteur fait apparaître une répartition principalement assurée entre l'Agence France Locale, la Caisse d'Épargne et la Banque des territoires.

Cette diversification des partenaires financiers garantit une bonne maîtrise des conditions de financement et une sécurité accrue pour la collectivité.

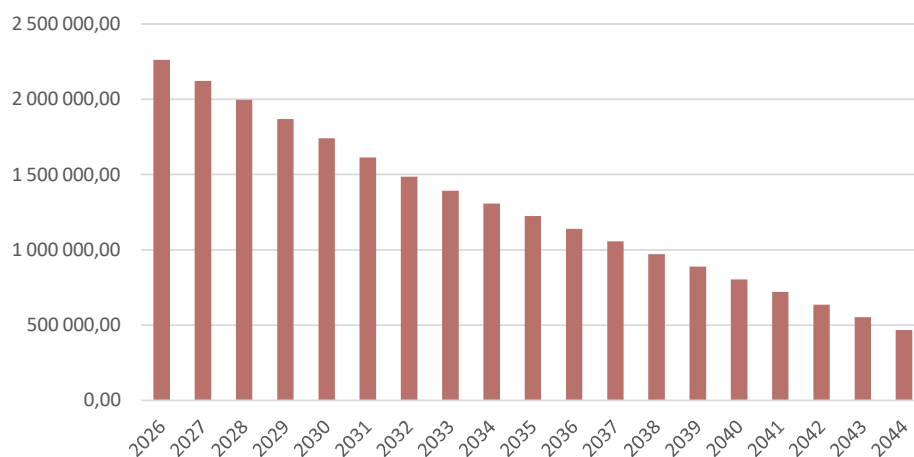
Dans l'ensemble, le budget présente un profil de dette solide et maîtrisé, caractérisé par une exposition très faible au risque de taux et une gestion proactive des emprunts en cohérence avec la trajectoire financière globale du budget.

# Budget OM : Structure et perspectives de l'encours de la dette

Figure n° 19 : Évolution de l'annuité



Figure n° 20 : Extinction de l'encours de la dette



## Analyse de la situation :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de dette du budget des ordures ménagères s'élève à 2,26 M€, pour un taux d'intérêt moyen de 2,69 %.

Le graphique relatif à l'évolution de l'annuité de la dette met en évidence une tendance globalement décroissante sur la période observée. Après un niveau plus élevé en début de période, l'annuité diminue progressivement, sous l'effet conjugué de l'amortissement du capital et de la stabilisation de la charge d'intérêts. Cette trajectoire permet d'assurer une visibilité budgétaire et contribue à la soutenabilité financière du service à moyen et long terme.

Le graphique d'extinction de l'encours de la dette confirme cette dynamique, avec une réduction régulière du capital restant dû jusqu'à l'extinction complète des emprunts à l'horizon 2050. Cette évolution témoigne d'une politique d'endettement adaptée aux capacités financières du budget annexe et à la durée de vie des équipements financés.

Par ailleurs, la structure de la dette, composée pour partie d'emprunts à taux fixe et majoritairement d'emprunts à taux variable indexés sur le livret A, contribue à limiter l'exposition aux risques financiers, tout en maintenant un coût global de la dette maîtrisé.

Dans ce contexte, la situation financière du budget « Ordures ménagères » apparaît saine et équilibrée, avec un niveau d'endettement compatible avec les ressources du service et une trajectoire clairement orientée vers la réduction progressive de la dette, traduisant une politique budgétaire prudente et soutenable.

---

# Prospective financière

Budget des ordures ménagères



# Budget OM : Ratios financiers clés

Figure n° 22 : Évolution du taux d'épargne brute et du taux d'épargne nette

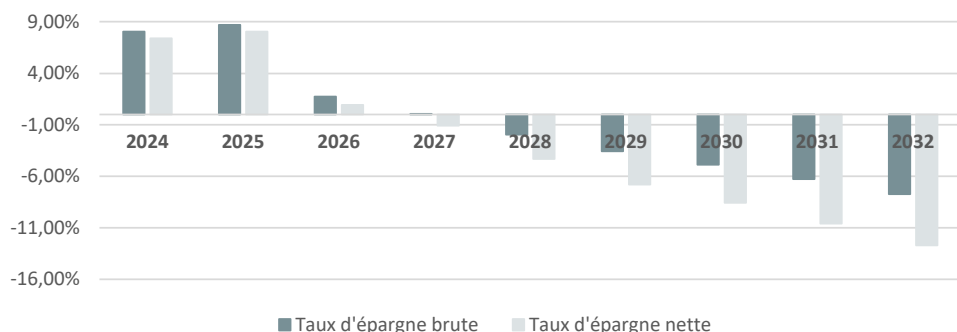
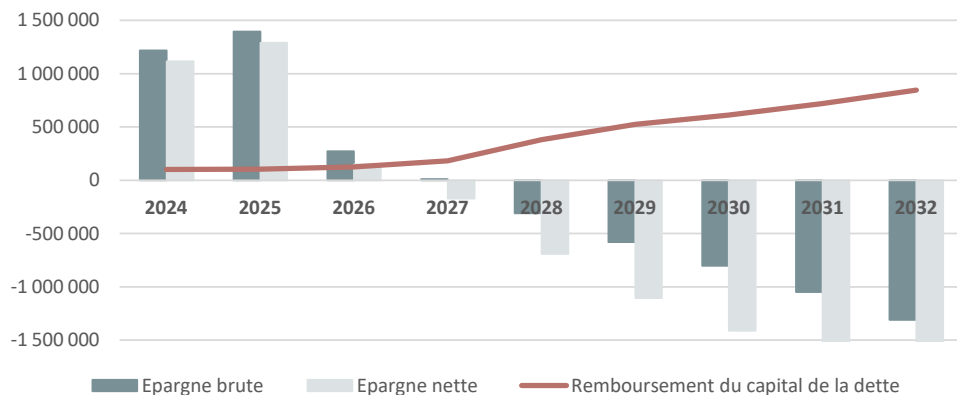


Figure n° 23 : Trajectoire de l'épargne et du remboursement du capital de la dette



## Analyse de la situation :

Les figures 23 et 24 mettent en évidence une dégradation progressive de la situation d'épargne du budget des ordures ménagères à compter de l'exercice 2027.

Après une période d'équilibre relatif en 2025 et 2026, les taux d'épargne brute et nette deviennent négatifs à partir de 2027, traduisant un déséquilibre structurel entre les recettes de fonctionnement et les charges, notamment celles liées aux contrats de prestations de services et à l'augmentation des coûts de traitement.

Cette évolution entraînerait une épargne nette négative, traduisant un déséquilibre financier, ce qui rendrait l'équilibre du budget juridiquement impossible. En l'absence d'ajustement, la préfecture sera amenée à intervenir afin de garantir la restauration du budget.

Cette évolution souligne la tension croissante sur les marges de manœuvre et confirme la nécessité de mesures correctrices à court terme, qu'il s'agisse d'une modération des charges et/ou d'une revalorisation du taux de la TEOM.

Une autre piste aurait pu consister à restructurer la dette existante.

Toutefois, cette option ne peut être retenue pour le budget des ordures ménagères, dans la mesure où le niveau d'endettement reste faible et où l'emprunt contracté en 2025, d'un montant de 1,6 M€, est contracté à un taux particulièrement favorable (Livret A + 0,5 %).

Il n'existe donc aucune marge de manœuvre significative sur la dette, ce qui renforce la nécessité d'agir sur les charges de fonctionnement et/ou le produit de la TEOM pour rétablir l'équilibre financier.

# Budget OM : Ratios financiers clés

Figure n° 24 : Évolution comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement (en milliers)

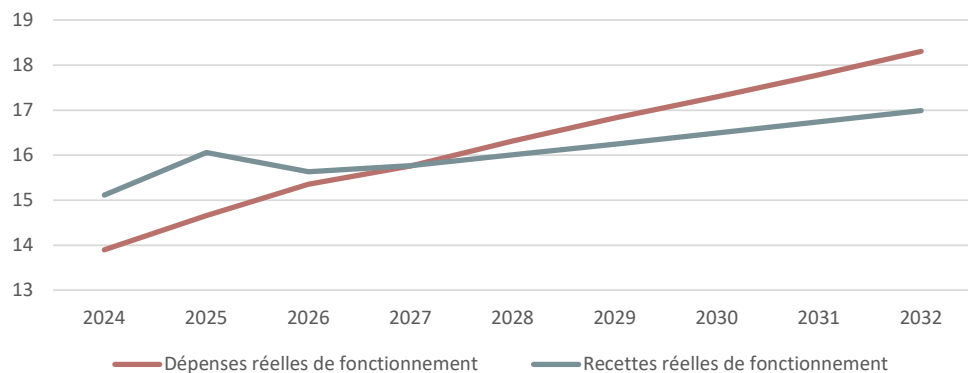
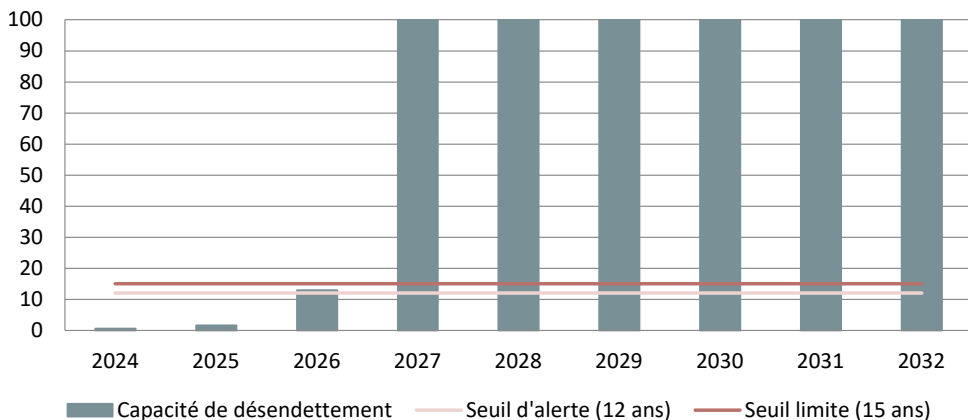


Figure n° 25 : Trajectoire de la capacité de désendettement



## Analyse de la situation :

L'analyse comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement met en évidence une divergence croissante à partir de 2027 : les dépenses progressent plus rapidement que les recettes, entraînant un effet ciseau marqué sur la période de prospective.

Cette tendance résulte de la hausse continue des charges de gestion, notamment des prestations de services, des coûts de traitement des déchets et des dépenses énergétiques, sans compensation équivalente du côté des produits, le taux de TEOM étant restée stable depuis plusieurs exercices (l'augmentation annuelle des bases n'est pas suffisante pour couvrir l'augmentation des dépenses de fonctionnements).

En conséquence, les marges de manœuvre financières se réduisent fortement, limitant la capacité du budget à dégager une épargne positive et à maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour ses investissements.

La capacité de désendettement dépasse le seuil d'alerte des 12 ans dès 2026 et atteint, au-delà, une situation où le ratio ne peut plus être calculé de manière pertinente, ce qui explique le passage conventionnel à 100 ans dans la représentation graphique de la figure n°26.

Cette évolution traduit une fragilité structurelle du budget, marquée par un déséquilibre durable entre les recettes et les charges financières.

Dans ces conditions, l'équilibre budgétaire du service devient impossible à atteindre dès 2027, faute de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital de la dette.

Cette situation appelle une révision en profondeur des équilibres financiers, à travers une évolution des recettes et une maîtrise accrue des charges, afin de restaurer la viabilité du budget et d'assurer la pérennité du service public à moyen terme.

# Budget OM : Trajectoire financière avec hypothèse +1 point de TEOM

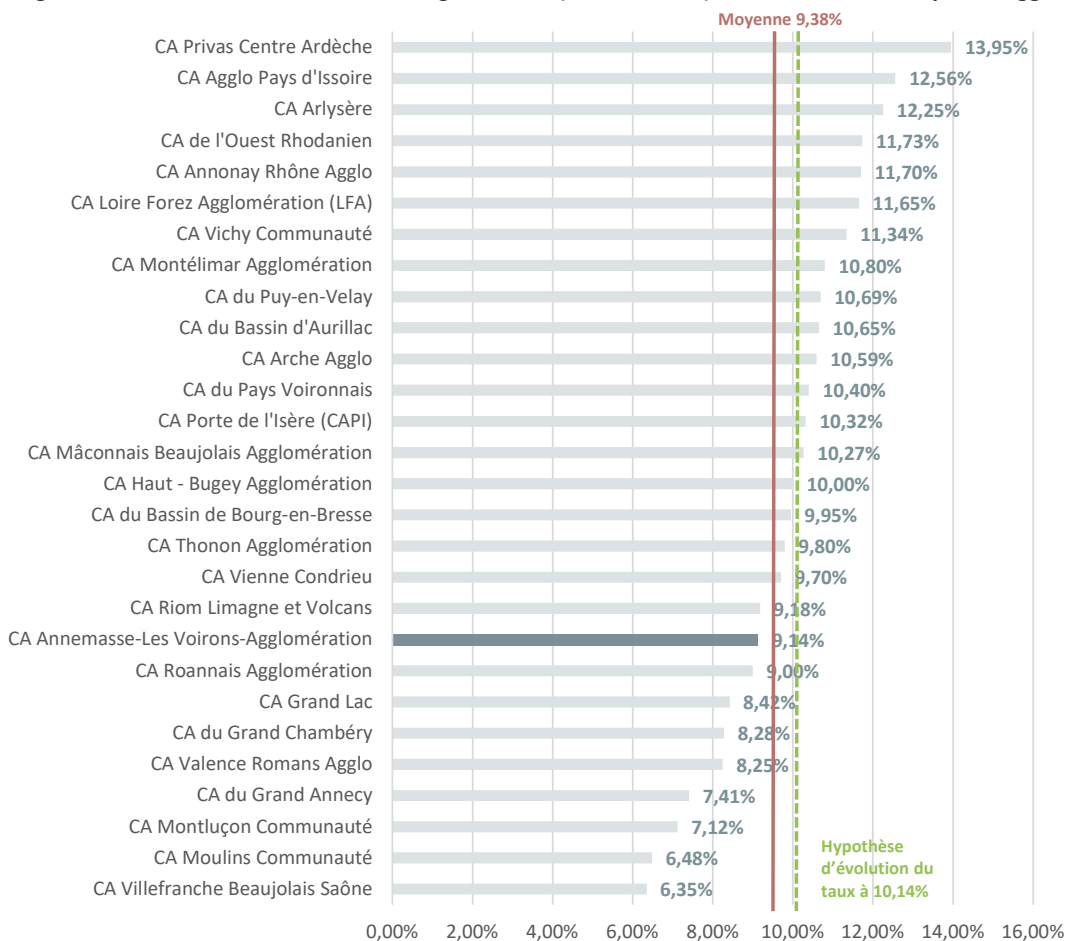
Figure n° 26 : Prospective financière 2026-2032 avec +1 point de TEOM dès 2027

	CA 2024	CA 2025	BP 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	CA 2031	CA 2032
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 112 300</b>	<b>15 943 895</b>	<b>15 631 335</b>	<b>17 364 859</b>	<b>17 625 332</b>	<b>17 889 712</b>	<b>18 158 057</b>	<b>18 430 428</b>	<b>18 706 885</b>
<i>dont TEOM</i>	13 548 027	14 093 817	14 352 129	14 567 411	14 785 922	15 007 711	15 232 827	15 461 319	15 693 239
<i>dont hypothèse +1 point de TEOM (9,14% =&gt; 10,14%)</i>				<b>1 593 809</b>	<b>1 617 716</b>	<b>1 641 982</b>	<b>1 666 611</b>	<b>1 691 610</b>	<b>1 716 985</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 894 809</b>	<b>14 286 605</b>	<b>15 303 391</b>	<b>15 708 101</b>	<b>16 185 003</b>	<b>16 635 714</b>	<b>17 039 212</b>	<b>17 467 471</b>	<b>17 911 671</b>
<i>dont contrats de prestations de services</i>	8 844 449	9 065 561	9 292 200	9 524 505	9 762 617	10 006 683	10 256 850	10 513 271	10 776 103
<i>dont charges de personnels</i>	3 526 745	3 611 533	3 773 806	3 868 152	3 964 855	4 063 977	4 165 576	4 269 716	4 376 458
<i>dont intérêts de la dette</i>	3 594	16 084	60 885	129 040	218 136	271 368	267 475	278 182	294 415
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 194 197</b>	<b>1 825 787</b>	<b>6 349 494</b>	<b>3 400 844</b>	<b>2 445 764</b>	<b>706 509</b>	<b>853 739</b>	<b>1 038 845</b>	<b>1 243 263</b>
<i>dont subventions</i>	0	63 072	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont emprunt contracté</i>	400 000	0	1 515 007	2 691 846	1 776 214	216 509	643 739	828 845	1 033 263
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 252 976</b>	<b>3 014 715</b>	<b>7 371 705</b>	<b>4 963 793</b>	<b>3 790 877</b>	<b>1 863 863</b>	<b>1 874 491</b>	<b>1 902 237</b>	<b>1 937 418</b>
<i>dont remboursement capital</i>	100 580	120 943	148 420	181 293	290 877	363 863	374 491	402 237	437 418
<b>RATIOS FINANCIERS</b>									
<b>Épargne brute</b>	<b>1 217 491</b>	<b>1 657 290</b>	<b>327 944</b>	<b>1 656 758</b>	<b>1 440 328</b>	<b>1 253 998</b>	<b>1 118 846</b>	<b>962 957</b>	<b>795 213</b>
Taux d'épargne brute	8,06%	10,39%	2,10%	9,54%	8,17%	7,01%	6,16%	5,22%	4,25%
<b>Épargne nette</b>	<b>1 116 911</b>	<b>1 536 347</b>	<b>179 524</b>	<b>1 475 465</b>	<b>1 149 452</b>	<b>890 135</b>	<b>744 355</b>	<b>560 720</b>	<b>357 796</b>
Taux d'épargne nette	7,39%	9,64%	1,15%	8,50%	6,52%	4,98%	4,10%	3,04%	1,91%
Encours de la dette au 31/12	783 253	2 316 250	2 262 310	6 051 180	7 536 517	7 389 163	7 658 411	8 085 019	8 680 864
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>0,64</b>	<b>1,66</b>	<b>6,90</b>	<b>3,65</b>	<b>5,23</b>	<b>5,89</b>	<b>6,84</b>	<b>8,40</b>	<b>10,92</b>



# Budget OM : Taux de la TEOM de la région AURA avec +1 point de TEOM

Figure n° 27 : Taux de la TEOM de la région AURA (chiffres 2024) avec +1% de TEOM pour l'Agglo



## Analyse de la situation :

Dans l'hypothèse financière (et non politique) d'une augmentation d'un point du taux de TEOM, le taux de l'Agglomération atteindrait 10,14 %.

Il se situerait alors légèrement au-dessus de la moyenne régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes de 2024, tout en demeurant inférieur aux taux pratiqués par les principales communautés d'agglomération de la région.

Cette position permettrait de maintenir une pression fiscale en adéquation avec les besoins de financement du service public des déchets.

Une telle évolution offrirait au budget des marges de manœuvre indispensables. En effet, sans revalorisation, le budget 2027 deviendrait structurellement déséquilibré, ce qui n'est juridiquement pas possible et conduira la préfecture à intervenir pour imposer des mesures correctrices.

L'hypothèse de revalorisation du taux de TEOM d'un point permettrait de garantir l'équilibre budgétaire tout en renforçant la capacité d'autofinancement du service, lequel présente par ailleurs un niveau d'endettement très maîtrisé. Le maintien d'un endettement sain serait ainsi pleinement assuré.

Il convient également de rappeler que cette augmentation d'un point resterait inférieure à celle envisagée lors de la présentation du schéma directeur des déchets, qui proposait un passage à un taux de 10,96 % soit 0,82 point de plus que la proposition à 10,14%.

L'hypothèse aujourd'hui envisagée constitue donc un ajustement modéré, sensiblement en deçà des orientations initiales tout en répondant aux besoins de soutenabilité financière du service.



# Budget OM : Ratios financiers clés avec +1 point de TEOM

Figure n° 28 : Évolution du taux d'épargne brute et du taux d'épargne nette

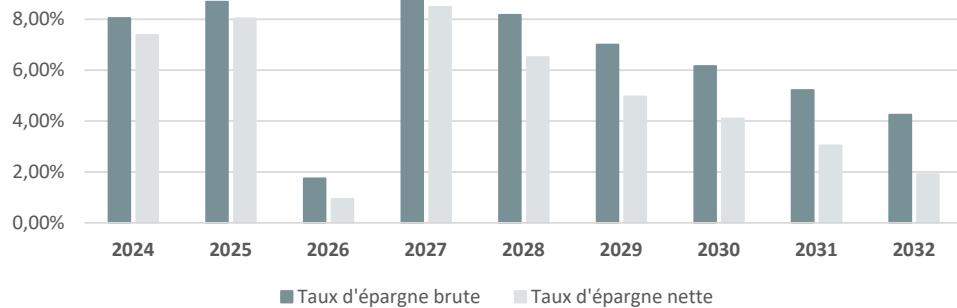
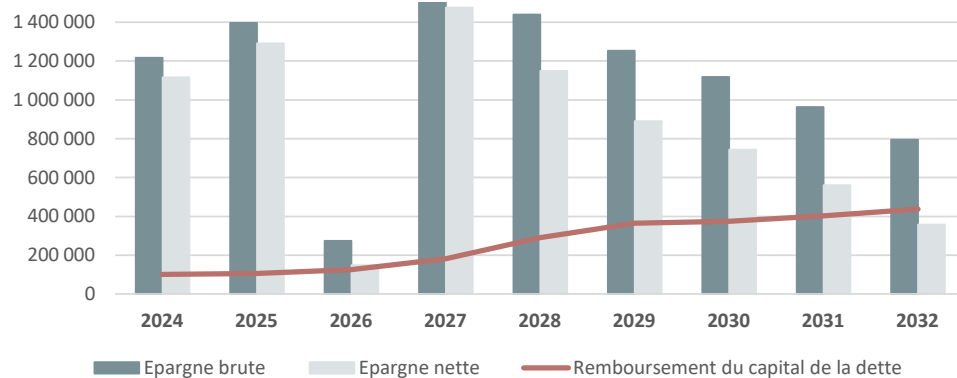


Figure n° 29 : Trajectoire de l'épargne et du remboursement du capital de la dette



## Analyse de la situation :

Les figures 29 et 30 mettent en évidence que dans l'hypothèse d'une augmentation d'un point du taux de TEOM, les niveaux d'épargne brute et nette seraient significativement améliorés.

L'épargne nette, qui deviendrait négative dès 2027 sans augmentation, deviendrait positive, permettant un retour à l'équilibre financier.

Cette évolution permettrait au budget de disposer d'une capacité d'autofinancement renforcée, indispensable pour maintenir l'équilibre du budget et pour faire face à l'augmentation tendancielle des charges de collecte et de traitement des déchets.

Elle contribuerait également à préserver la soutenabilité globale et la qualité du service, tout en évitant le recours à des coupes budgétaires impactant la qualité de l'offre de service (dégradation des fréquences de passages et/ou de nettoyages des PAV par exemple).

Même si le budget présente un niveau d'endettement historiquement faible, l'amélioration de l'épargne nette offrirait la possibilité de conserver un endettement sain dans la durée du futur mandat et de garantir la capacité du service à absorber de futurs investissements.

Dans ce cadre, la revalorisation d'un point ne constituerait pas un confort, mais une mesure nécessaire pour maintenir un pilotage financier responsable et juridiquement conforme.

# Budget OM : Ratios financiers clés avec +1 point de TEOM

Figure n° 30 : Évolution comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement (en milliers)

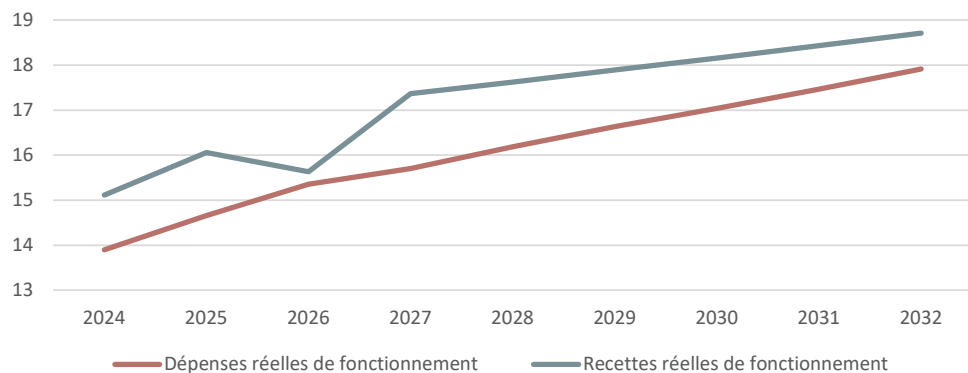
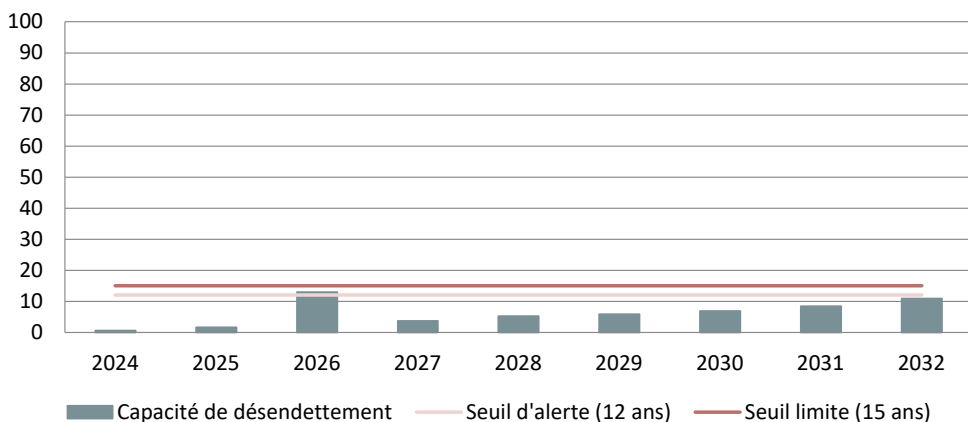


Figure n° 31 : Trajectoire de la capacité de désendettement



## Analyse de la situation :

L'analyse comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement montre que, avec une hausse d'un point du taux de TEOM, la trajectoire financière serait nettement améliorée et viable.

Les recettes progresseraient à un rythme plus soutenu, réduisant l'écart avec la croissance des charges et permettant de ralentir la dégradation structurelle du budget observée à partir de 2027.

L'impact serait également visible sur la capacité de désendettement, qui demeurerait dans des niveaux compatibles avec les seuils habituellement admis pour les collectivités.

L'effort fiscal envisagé contribuerait ainsi à préserver une situation financière saine et à maintenir une marge de manœuvre suffisante pour financer les investissements courants et futurs, sans recourir excessivement à l'emprunt.

Toutefois, même avec cette augmentation, la dynamique des charges de collecte, de traitement des déchets et des prestations de services continuerait de peser sur le budget.

La revalorisation ne supprimerait donc pas toutes les fragilités, mais elle constituerait une réponse proportionnée permettant de restaurer une trajectoire d'équilibre réaliste et de garantir la pérennité du service public des déchets sur la durée du prochain mandat.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC\_2026\_0001-DE



---

# Budget de l'eau

Principaux indicateurs

---

# Projet de budget 2026

Budget de l'eau

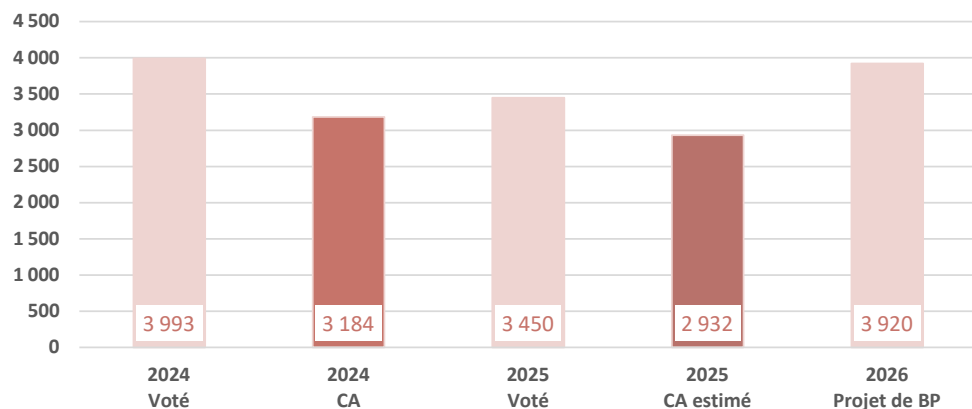
# Budget EAU : Dépenses de la section de fonctionnement

Figure n° 1 : Présentation des dépenses de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	3 992 895	3 449 505	-543 390	-13,61%	<b>3 921 183</b>	471 678	13,67%	
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 961 762	3 934 872	-26 890	-0,68%	<b>4 071 450</b>	136 578	3,47%	
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	1 500 000	1 830 256	330 256	22,02%	<b>3 003 141</b>	1 172 885	64,08%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	352 903	266 310	-86 593	-24,54%	<b>185 556</b>	-80 754	-30,32%	
66 CHARGES FINANCIÈRES	615 660	731 700	116 040	18,85%	<b>620 625</b>	-111 075	-15,18%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 887 900	2 612 500	-275 400	-9,54%	<b>287 900</b>	-2 324 600	-88,98%	
022 DEPENSES IMPREVUES	63 000	-	-	-	-	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>13 374 120</b>	<b>12 825 143</b>	<b>-548 977</b>	<b>-4,10%</b>	<b>12 089 855</b>	<b>-735 288</b>	<b>-5,73%</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 715	1 558 686	1 526 971	4814,64%	<b>3 723 052</b>	2 164 366	138,86%	
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 258 481	2 511 500	253 019	11,20%	<b>2 500 000</b>	-11 500	-0,46%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 290 196</b>	<b>4 070 186</b>	<b>1 779 990</b>	<b>77,72%</b>	<b>6 223 052</b>	<b>2 152 866</b>	<b>52,89%</b>	
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	-	-	-	-	-	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 664 317</b>	<b>16 895 329</b>	<b>1 231 012</b>	<b>7,86%</b>	<b>18 312 907</b>	<b>1 417 578</b>	<b>8,39%</b>	

# Budget EAU : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 2 : Évolution des charges à caractère général (Chap. 011, en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Les charges à caractère général (chapitre 011) du budget de l'eau enregistrent une forte hausse entre le budget voté en 2025 et le projet de budget 2026, passant de 3,450 M€ à 3,920 M€, soit une augmentation de 470 000 € (+13,67 %).

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des achats d'eau (+200 000 €), conséquence de la nouvelle convention d'exploitation de la nappe du Genevois.

Cette augmentation est aussi liée à l'inscription de plusieurs études au budget. Parmi ces études, il convient de citer le plan de gestion du Salève, d'un montant de 135 000 €, qui s'inscrit dans une démarche pluriannuelle de sept ans visant à renforcer la connaissance du patrimoine, la sécurisation de la ressource et la planification des interventions. À cela s'ajoute une étude spécifique sur les perchlorates\*, destinée à approfondir le diagnostic sur la qualité de l'eau et à définir les mesures correctives nécessaires pour garantir la conformité réglementaire.

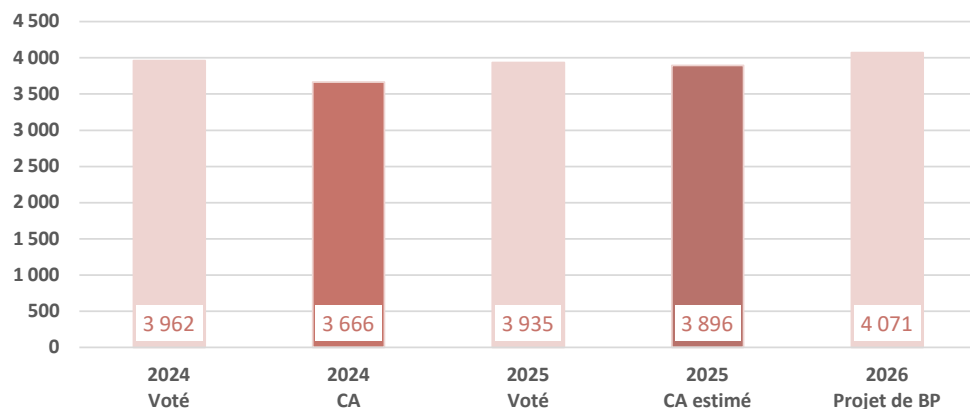
En dehors de ces éléments spécifiques, le niveau de charge courante demeure maîtrisé et s'inscrit en cohérence avec les orientations présentées dans la prospective liée à la stratégie de la gestion de la ressource en eau, exposée lors du bureau communautaire du 14 mai 2024.

Cette évolution traduit une gestion rigoureuse et prévoyante du service, tournée vers la sécurisation du réseau et la pérennisation du service public de l'eau.

\* Les perchlorates sont des composés chimiques pouvant contaminer l'eau potable. Les étudier permet de vérifier qu'ils n'atteignent pas des niveaux pouvant nuire à la santé.

# Budget EAU : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 3 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Les charges de personnel (chapitre 012) du budget de l'eau enregistrent une progression de 176 000 € entre le budget voté en 2025 et le projet de budget 2026, passant de 3,93M€ à 4,07M€, soit une hausse de +3,47 %.

Cette hausse résulte de facteurs structurels : effets de report, GVT, ainsi que l'augmentation de la contribution CNRACL.

Par ailleurs, plusieurs postes précédemment non pourvus l'ont été en 2025, contribuant à la consolidation des équipes et à la couverture des besoins nécessaires pour garantir la continuité du service et le lancement de nouveaux projets.

En complément, des crédits supplémentaires ont été inscrits afin de permettre le recrutement des postes actuellement vacants.

L'évolution globale reste cohérente avec la prospective présentée en 2024 et témoigne d'un pilotage équilibré, conciliant qualité du service public et soutenabilité financière.

# Budget EAU : Demande de poste

Figure n° 4 : Présentation d'une demande de création de poste pour 2026

Intitulé poste / Direction	Catégorie poste	Type de poste	Coût 2026	Besoin
Chargé.e de missions foncières	A - Attaché territorial	Contrat de projet de 2 ans	45 000 € (9/12 <sup>ème</sup> ) 50 % EAU / 50 % ASS	Régularisation et suivi des servitudes ou autres dispositifs permettant de garantir la pérennité des canalisations d'eau et d'assainissement afin d'éviter d'avoir à assumer des coûts de dévoiement de réseaux

# Budget EAU : Recettes de la section de fonctionnement

Figure n° 5 : Présentation des recettes de la section de fonctionnement

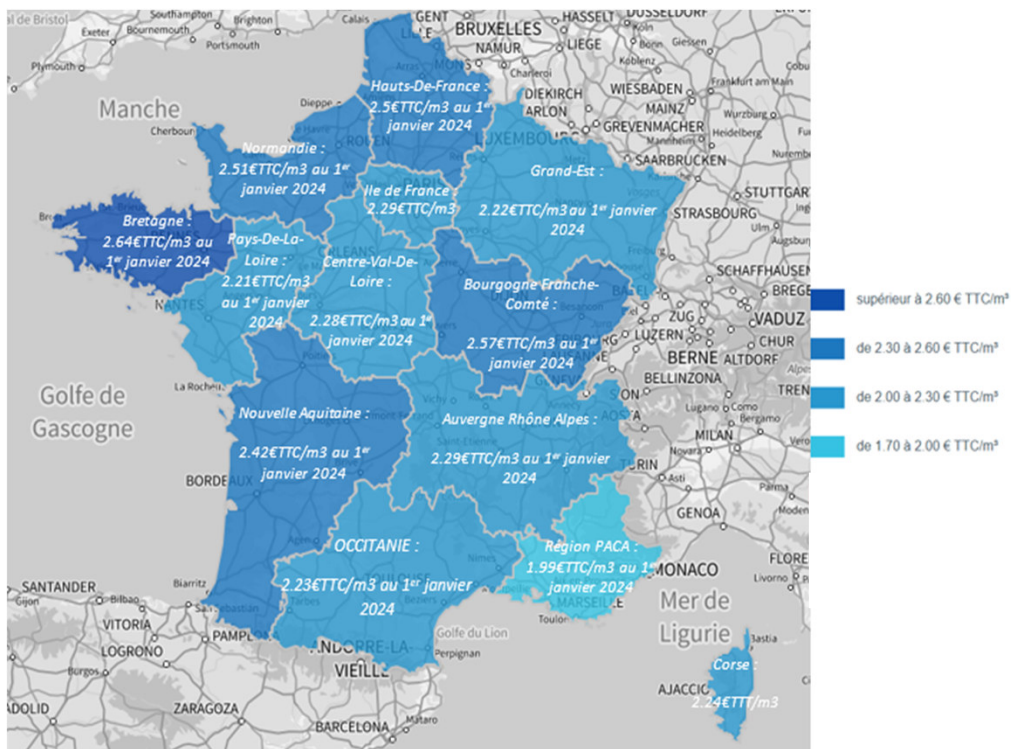
	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	497 100	602 000	104 900	21,10%	<b>686 000</b>	84 000	13,95%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	13 410 000	14 361 936	951 936	7,10%	<b>13 729 600</b>	-632 336	-4,40%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 000	-	-28 000	-100%	-	-	-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	119 856	78 196	-41 660	-34,76%	<b>68 256</b>	-9 940	-12,71%
77	RECETTES EXEPTIONNELLES	28 000	120 000	92 000	328,57%	-	-	-
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>14 082 956</b>	<b>15 162 132</b>	<b>1 079 176</b>	<b>7,66%</b>	<b>14 483 856</b>	<b>-678 276</b>	<b>-4,47%</b>
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	232 767	245 000	12 233	5,26%	<b>236 000</b>	-9 000	-3,67%
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>232 767</b>	<b>245 000</b>	<b>12 233</b>	<b>5,26%</b>	<b>236 000</b>	<b>-9 000</b>	<b>-3,67%</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 348 594	1 488 197	139 603	10,35%	<b>3 593 051</b>	2 104 854	141,44%
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 664 317</b>	<b>16 895 329</b>	<b>1 231 012</b>	<b>7,86%</b>	<b>18 312 907</b>	<b>1 417 578</b>	<b>8,39%</b>

# Budget EAU : Évolution du prix de l'eau

Figure n° 6 : Évolution du prix de l'eau sur le territoire de l'Agglo (par m³/HT)

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1,21 €	1,21 €	1,21 €	1,21 €	1,21 €	1,39 €	1,53 €

Figure n° 7 : Prix moyen de l'eau TTC/m3 en France au niveau régional au 1er Janvier 2024



## Analyse de la situation :

Le prix facturé de l'eau potable sur le territoire de l'Agglo, hors abonnement, taxes et redevances, est passé de 1,21 €/m³ à 1,39 €/m³ en 2025, et à 1,53 €/m³ en 2026. Avec l'application des taxes et redevances, le prix de l'eau pour l'utilisateur était de 2,01 €/m³ jusqu'en 2024, de 2,27 €/m³ TTC en 2025 et passera à 2,41 €/m³ TTC en 2026

À titre de comparaison, la moyenne régionale observée au 1er janvier 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes était de 2,29 €/m³ TTC, et la moyenne nationale de 2,32 €/m³ TTC pour l'eau potable. Le tarif appliqué par l'Agglo est en cohérence au regard des tarifs moyens nationaux. Toutefois, les comparaisons doivent être nuancées : les moyennes nationales et régionales de 2024 devraient naturellement progresser d'ici 2026, ce qui situera le prix local dans un niveau comparable et cohérent à l'échelle du territoire.

Il convient de rappeler que le prix de l'eau n'avait pas été réévalué depuis plusieurs années, le budget ne faisant pas apparaître de besoin d'ajustement du prix de l'eau au regard des dépenses inscrites. Toutefois, la prospective liée à la stratégie de la politique de l'eau, présentée en bureau communautaire le 14 mai 2024, a mis en évidence la nécessité de procéder à des ajustements tarifaires pour consolider la trajectoire financière du service.

Ainsi, deux revalorisations successives ont été programmées afin d'accompagner la stratégie de développement du service.

La première, intervenue au 1er janvier 2025, avait pour objectif de rétablir les marges de manœuvre en section de fonctionnement, permettant de compenser la hausse continue des charges d'exploitation.

La seconde, prévue au 1er janvier 2026, vise à consolider la section d'investissement en dégageant une capacité d'autofinancement renforcée, condition indispensable pour limiter le recours à l'emprunt.

# Budget EAU : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 8 : Analyse de la dynamique des abonnements à un contrat d'eau

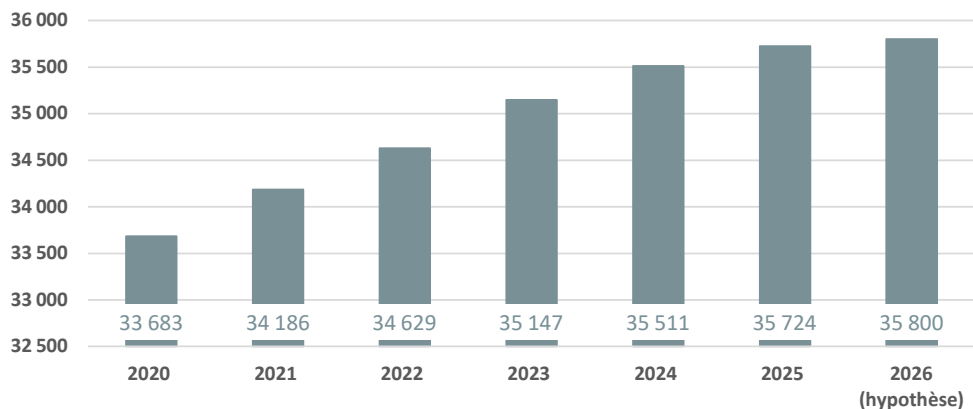
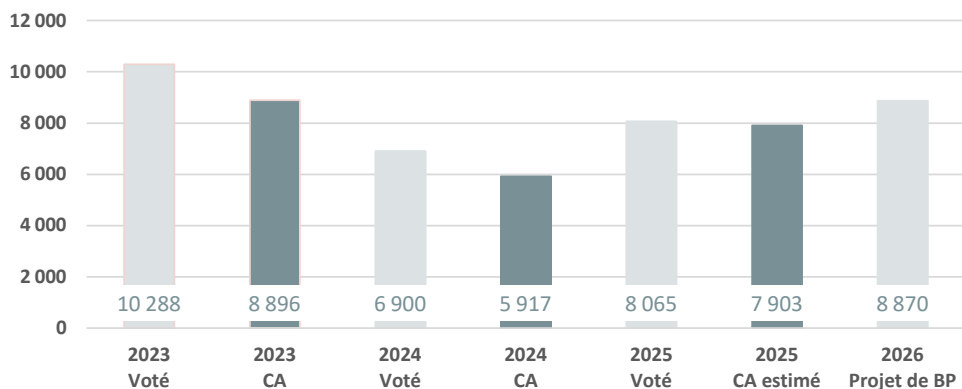


Figure n° 9 : Évolution de la vente d'eau hors impayés (Nature comptable 701110 en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Le nombre d'abonnements continue d'augmenter (+6 % depuis 2020), reflétant la croissance démographique et l'élargissement du périmètre desservi, notamment avec l'arrivée prochaine de la ZAC Étoile.

Cette tendance devrait se renforcer dans les prochaines années, notamment avec la livraison de la ZAC Étoile, qui viendra accroître la demande en eau potable sur le périmètre de l'Agglo.

Concernant la vente d'eau, l'évolution mérite d'être recontextualisée.

En effet, on note une diminution des recettes issues de la vente d'eau entre l'année 2023 et celles prévues au projet de budget 2026, alors même que le prix de l'eau a augmenté en 2025 et augmentera en 2026.

Cette situation s'explique par un retard de facturation post-COVID enregistré au sein de la régie de l'eau et de l'assainissement, qui a été régularisé en partie sur l'exercice 2023, entraînant un niveau exceptionnellement élevé de recettes cette année-là.

Le retard de facturation est désormais rattrapé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, date à partir de laquelle la facturation des consommations d'eau hors mensualisation est assurée directement par les services du SGC d'Annemasse.

Sur la période 2024-2025, la hausse du prix de l'eau a mécaniquement entraîné une augmentation des recettes.

Entre le budget voté en 2025 (8,06M€) et le projet de budget 2026 (8,87 M€), les recettes liées à la vente d'eau progressent de 805 000 €, soit une hausse de +10 %.

Cette évolution intègre la nouvelle révision tarifaire prévue en 2026, traduisant une politique tarifaire adaptée à la couverture des coûts de fonctionnement et aux besoins d'investissement du service de l'eau potable.

# Budget EAU : Dépenses de la section d'investissement

Figure n° 10 : Présentation des dépenses de la section d'investissement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
20	830 011	442 471	-387 540	-46,69%	-	-	-	
21	1 502 503	902 322	-600 181	-39,95%	-	-	-	
23	6 964 617	5 560 960	-1 403 657	-20,15%	-	-	-	
AP	-	150 000	-	-	-	-	-	
AP	3 684 000	710 000	-2 974 000	-80,73%	-	-	-	
AP	-	1 215 000	-	-	<b>8 692 100</b>	7 477 100	615,40%	
16	1 755 445	1 991 445	236 000	13,44%	<b>1 954 830</b>	-36 615	-1,84%	
45	10 000	-	-	-	-	-	-	
RAR	-	-	-	-	<b>1 831 143</b>	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>14 746 576</b>	<b>10 972 199</b>	<b>-3 774 377</b>	<b>-25,59%</b>	<b>12 478 073</b>	<b>1 505 874</b>	<b>13,72%</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
040	232 767	245 000	12 233	5,26%	<b>236 000</b>	-9 000	-3,67%	
041	502 450	980 000	477 550	95,04%	<b>830 000</b>	-150 000	-15,31%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>735 217</b>	<b>1 225 000</b>	<b>489 783</b>	<b>66,62%</b>	<b>1 066 000</b>	<b>-159 000</b>	<b>-12,98%</b>	
<b>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001	-	-	-	-	-	-	-	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 481 793</b>	<b>12 197 199</b>	<b>-3 284 594</b>	<b>-21,22%</b>	<b>13 544 073</b>	<b>1 346 874</b>	<b>11,04%</b>	

# Budget EAU : Dépenses de la section d'investissement

Figure n° 11 : Principaux projets d'investissements inscrits au budget

Projets	Montant
Projet télérelève des compteurs d'eau	1 300 000 €
Réhabilitation du réservoir du Livron + installation de panneaux photovoltaïques en toiture.	1 115 000 €
Raccordement de la 400 sous la passerelle vers Casino Annemasse à la route de Bonneville.	800 000 €
Interconnexion entre les puits d'Arthaz	755 000 €
Projet de renouvellement AEP rues des Martelets/Lanches à St Cergues	450 000 €
Projet de renouvellement AEP du cours de la République	440 000 €
Renouvellement d'une canalisation AEP rue du Faubourg à Lucinges	400 000 €
Création de branchement externalisée	350 000 €
Déplacement de la jonction Bonne Lucinges à Sous Lachat pour améliorer l'accès à la canalisation	300 000 €
Etude nappe du Genevois	300 000 €
Réservoir du Salève (travaux avant réhabilitation, réhabilitation et sécurisation)	300 000 €
Renforcement du pompage de Veyrier aux Eaux Belles	250 000 €
Création d'un maillage entre Bonne et Lucinges. Prévu au SDAEP de 2015	200 000 €
Etude Foron	200 000 €
Renouvellement AEP rue de la Martinière à Ambilly	190 000 €
Petites extensions ou renouvellements AEP	150 000 €
Construction d'un bouclage afin de supprimer le suppresseur présent dans le lotissement des Vorzier	120 000 €
Provision pour dévoiements de réseaux suite aux permis de construire	100 000 €
Etude Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)	100 000 €
Acquisition de 2 véhicules type fourgon	89 000 €
Extension AEP route des Bois Enclos à Juvigny	85 000 €
Renouvellement AEP rue du Sapin à Ville La Grand en lien avec un projet de réaménagement de voirie. En attente de la validation de la commune	75 000 €
Acquisition de terrain surpresseur VORZIER	53 000 €
Provision pour étude conjointe avec SRB sur l'utilisation des puits au pas de l'échelle. Piste d'alimentation en eau prévue au SDAEP	50 000 €
Création de regards sectorisation	50 000 €

## Analyse de la situation :

Les dépenses réelles d'investissement pour 2026 s'élèvent à 12,47M€ contre 10,97M€ en 2025. Même si la fin du cycle de travaux engagés pour le dévoiement du TRAM à eu lieu fin 2025, on note 1,83M€ de report de crédits entre 2025 et 2026, traduisant de nombreux travaux engagés en 2025 qui se poursuivront en 2026.

L'un des projets de l'exercice est le déploiement de la télérelève des compteurs d'eau, inscrit pour 1,3 M€, avec un impact favorable pour l'environnement (axe 1 du budget vert). Initialement suspendu en raison d'un déficit de ressources humaines, il est désormais relancé et constitue un élément structurant de la stratégie de performance du réseau d'eau.

À noter également le projet de réhabilitation du réservoir du Livron, pour un montant de 1,1 M€, visant à sécuriser l'alimentation du secteur concerné.

Des crédits sont également prévus en vue du raccordement sous la passerelle du Casino pour 800 000 €, qui permettra de renforcer le maillage du réseau.

En complément de ces opérations majeures, l'exercice 2026 intègre plusieurs projets structurants de renouvellement de réseaux sur le territoire.

Enfin, divers maillages, interconnexions et études viennent compléter le programme afin de renforcer la fiabilité du réseau.

# Budget EAU : Recettes de la section d'investissement

Figure n° 12 : Présentation des recettes de la section d'investissement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 961 144	2 268 971	-692 173	-23,38%	<b>1 210 974</b>	-1 057 997	-46,63%	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	8 887 848	102 058	-8 785 790	-98,85%	<b>2 787 741</b>	2 685 683	2631,52%	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	388 726	40 057	-348 669	-89,70%	<b>3 108</b>	-36 949	-92,24%	
45 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	10 000	-	-10 000	-100%	-	-	-	
RAR RESTE A REALISER	-	-	-	-	<b>1 988 024</b>	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>12 247 717</b>	<b>2 411 086</b>	<b>-9 836 631</b>	<b>-80,31%</b>	<b>5 989 847</b>	<b>3 578 761</b>	<b>148,43%</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 715	1 558 686	1 526 971	4814,64%	<b>3 723 052</b>	2 164 366	138,86%	
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 258 481	2 511 500	253 019	11,20%	<b>2 500 000</b>	-11 500	-0,46%	
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	502 450	980 000	477 550	95,04%	<b>830 000</b>	-150 000	-15,31%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 792 646</b>	<b>5 050 186</b>	<b>2 257 540</b>	<b>80,84%</b>	<b>7 053 052</b>	<b>2 002 866</b>	<b>39,66%</b>	
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001 EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	441 430	4 735 927	4 294 497	972,86%	<b>501 174</b>	-4 234 753	-89,42%	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 481 793</b>	<b>12 197 199</b>	<b>-3 284 594</b>	<b>-21,22%</b>	<b>13 544 073</b>	<b>1 346 874</b>	<b>11,04%</b>	

# Budget EAU : Recettes de la section d'investissement

Figure n° 13 : Provenance des recettes réelles d'investissement (hors restes à réaliser)

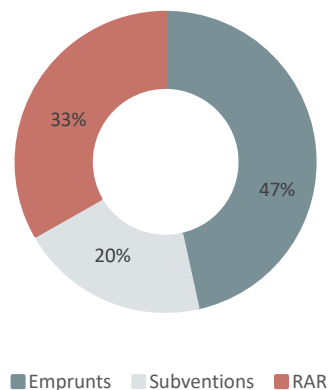


Figure n° 14 : Détail des subventions d'investissement inscrites au projet de budget 2026

Libellée du projet	Montant de la subvention
CD74 – Dévoiement réseaux TRAM phase 2	1 131 200 €
CD74 – Chemin de chez les Gays à Bonne	33 300 €
Ville d'Annemasse – Dévoiement ZAC Château-Rouge	46 474 €
<b>Total</b>	<b>1 210 974€</b>

## Analyse de la situation :

Les recettes réelles d'investissement atteignent 5,89 M€, soit une diminution de 148,43 % par rapport à 2025.

Le chapitre 13, consacré aux subventions d'investissement, représente 1,21M€, traduisant la poursuite du soutien apporté par le département pour accompagner les projets structurants du service de l'eau.

Le chapitre 16, relatif aux emprunts et dettes assimilées, s'établit à 2,78 M€, contre 102 058 € en 2025.

Pour rappel, le niveau d'emprunt prévu en 2025 était à un niveau particulièrement faible en raison de la mobilisation d'un niveau important d'emprunt, permettant d'assurer le financement des projets d'investissements).

Les recettes d'ordre d'investissement enregistrent une progression entre 2025 et 2026, atteignant 7,05 M€, contre 5,05 M€ l'année précédente.

Cette évolution est liée à l'augmentation du virement de la section de fonctionnement, qui s'établit à 3,72 M€, en hausse de 2,16 M€ par rapport à 2025.

L'augmentation du virement s'inscrit pleinement dans la trajectoire financière portée par la seconde revalorisation du prix de l'eau, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette seconde augmentation avait pour objectif de consolider les capacités d'autofinancement du budget tout en limitant le recours à l'emprunt.

Le renforcement du virement entre sections constitue ainsi une évolution à la fois logique et cohérente, illustrant la volonté pour l'Agglo de garantir un niveau d'autofinancement durable et maîtrisé.

# Budget EAU : Synthèse du projet de budget 2026

Figure n° 15 : Présentation des écritures réelles (dont RàR)

	Voté 2025	Projet de BP 2026	Évolution
Dépenses de fonctionnement	12 825 143	<b>12 089 855</b>	-5,73%
Recettes de fonctionnement	15 162 132	<b>14 483 856</b>	-4,47%
Dépenses d'investissement	10 972 199	<b>12 478 073</b>	13,72%
Recettes d'investissement	2 411 086	<b>5 989 847</b>	148,43%

Figure n° 16 : Présentation du projet de budget 2026 (réelles & ordres)

Dépenses de fonctionnement	16 895 329	<b>18 312 907</b>	8,39%
Recettes de fonctionnement	16 895 329	<b>18 312 907</b>	8,39%
Dépenses d'investissement	12 197 199	<b>13 544 073</b>	11,04%
Recettes d'investissement	12 197 199	<b>13 544 073</b>	11,04%

## Analyse de la situation :

Le projet de budget primitif 2026 de l'eau s'inscrit dans la continuité du plan de redressement des ratios financiers engagé en 2025, année marquée par la première revalorisation du prix de l'eau destinée à rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement face à la hausse des coûts de production, d'énergie et de maintenance du réseau.

La seconde augmentation tarifaire, prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026, vise à conforter cette dynamique, en renforçant la capacité d'autofinancement et en réduisant le recours à l'emprunt, dans une logique de gestion responsable et soutenable du service public de l'eau et de maîtrise des charges d'intérêts.

En 2024, le faible niveau d'autofinancement, limité à 31 715 €, avait nécessité le recours à l'emprunt à hauteur de 8,6 M€ afin d'assurer le financement des investissements programmés.

Grâce à la hausse tarifaire de 2025 et 2026 l'autofinancement s'améliore, passant de 31 715 € en 2024, à 1,558 M€ en 2025, et à 2,428 M€ en 2026.

Pour 2026, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12,09 M€, tandis que les recettes de fonctionnement atteignent 14,48 M€, traduisant une amélioration nette des équilibres budgétaires.

À noter, l'exercice 2025 intégrait des écritures de régularisation liées à la régie de l'eau et de l'assainissement, pour un montant d'environ 2 M€, ayant un impact neutralisé en dépenses et en recettes. Ces mouvements expliquent la baisse apparente des recettes de fonctionnement en 2026 de 5,40% malgré la mise en œuvre de la nouvelle hausse tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette régularisation explique également une baisse de dépenses de fonctionnement pour partie.

Le projet de budget 2026 traduit ainsi une trajectoire financière assainie en section de fonctionnement et en section d'investissement, conciliant maîtrise des charges, consolidation des recettes et renforcement durable de la capacité d'autofinancement.

# Budget EAU : Synthèse du projet de budget 2026

Figure n° 17 : Présentation des ratios financiers clés du projet de budget au 1<sup>er</sup> janvier 2026

	Projet de BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	14 483 856 €
Dépenses réelles de fonctionnement	12 089 855 €
dont remboursement des Intérêts	620 625 €
Épargne Brute	2 394 001 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>16,53%</b>
Remboursement de capital	1 954 830 €
Épargne Nette	439 171 €
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>3,03%</b>
Encours de la dette	16 217 488 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,77 ans</b>

## Analyse de la situation :

L'analyse des principaux indicateurs financiers du projet de budget primitif 2026 met en évidence une amélioration du niveau d'épargne nette.

L'épargne brute s'élève à 2,39M€, soit un taux de 16,53 % des recettes réelles de fonctionnement, traduisant une bonne capacité à financer les charges courantes. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 1,95 M€, l'épargne nette ressort à 439 171 €, soit un taux de 3,03 %.

Ce niveau d'épargne nette demeure fragile, mais doit être apprécié au regard des taux de réalisation effectifs.

En effet, le chapitre 011, charges à caractère général, affiche un taux de réalisation d'environ 80 % sur les derniers exercices budgétaires, ce qui, par extrapolation, conduirait à une amélioration significative du niveau d'épargne au compte administratif 2026 si cette tendance de réalisation se confirmait en 2026.

De plus, l'année 2026 bénéficiera pleinement de l'effet report de l'augmentation du prix de l'eau appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En effet, le premier semestre de facturation de 2025 portait en partie sur les consommations d'eau de fin 2024, ce qui a limité l'impact immédiat de cette hausse sur les recettes.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 16,21 M€, ce qui correspond à une capacité de désendettement de 6,77 ans, bien inférieur au seuil d'alerte de 12 ans. Ce ratio confirme un endettement maîtrisé et une gestion prudente, largement adossée à des emprunts à taux fixe garantissant la stabilité de la charge financière.

Ainsi, le budget 2026 du service de l'eau présente une situation saine, mais encore fragile dans une hypothèse de réalisation à 100 % des dépenses de fonctionnement, marquée par une épargne en consolidation et une trajectoire d'amélioration à court terme, soutenue par la pleine application de la revalorisation tarifaire.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC\_2026\_0001-DE



---

# Analyse de la structure de la dette

Budget de l'eau



# Budget EAU : Structure et perspectives de l'encours de dette

Figure n° 18 : Dette par type de taux

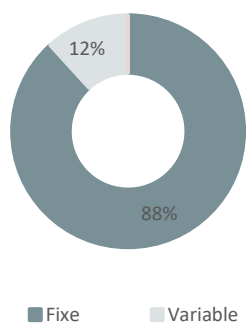
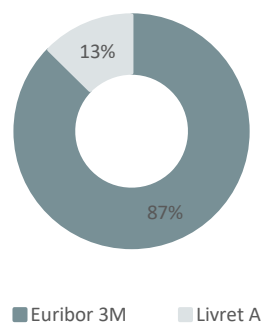


Figure n° 19 : Index des taux variable



## Analyse de la situation :

La structure de l'endettement se caractérise par une large prédominance d'emprunts à taux fixe, représentant près de 88 % du portefeuille, garantissant une stabilité des charges financières et une maîtrise du risque de taux.

Les emprunts à taux variable, qui représentent environ 12 % de l'encours total, se répartissent entre des indices Euribor (10,24 % de la dette totale) et Livret A (1,48 %). Si l'on considère uniquement la part variable, ces emprunts se composent à 87 % sur Euribor et 13 % sur Livret A.

Cette structuration prudentiel du portefeuille permet de limiter l'exposition de l'Agglo aux fluctuations des marchés financiers.

La répartition des emprunts par organisme prêteur illustre également une diversification équilibrée entre partenaires financiers, avec une présence notable de l'Agence France Locale (AFL). Cette diversité renforce la sécurité et la fiabilité des conditions de financement.

Dans son ensemble, le budget de l'eau présente un profil de dette maîtrisé, fondé sur des choix d'emprunts sécurisés et équilibrés, assurant une soutenabilité budgétaire durable et une prévisibilité des charges financières à moyen terme.

Figure n° 20 : Emprunts réalisés

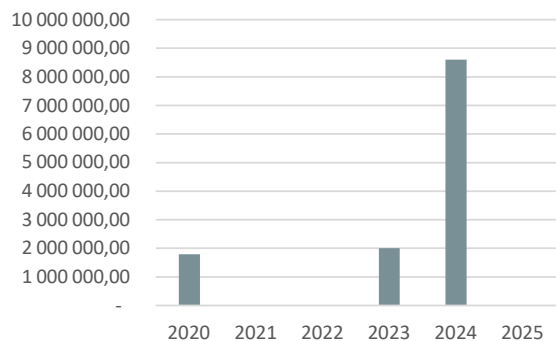
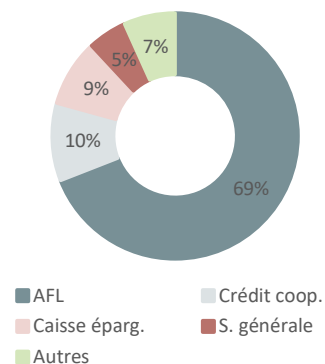


Figure n° 21 : Répartition par prêteur



# Budget EAU : Structure et perspectives de l'encours de la dette

Figure n° 22 : Évolution de l'annuité

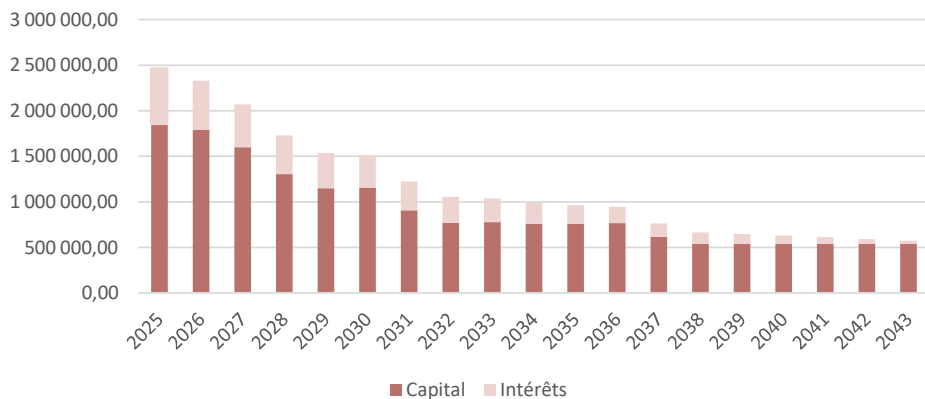
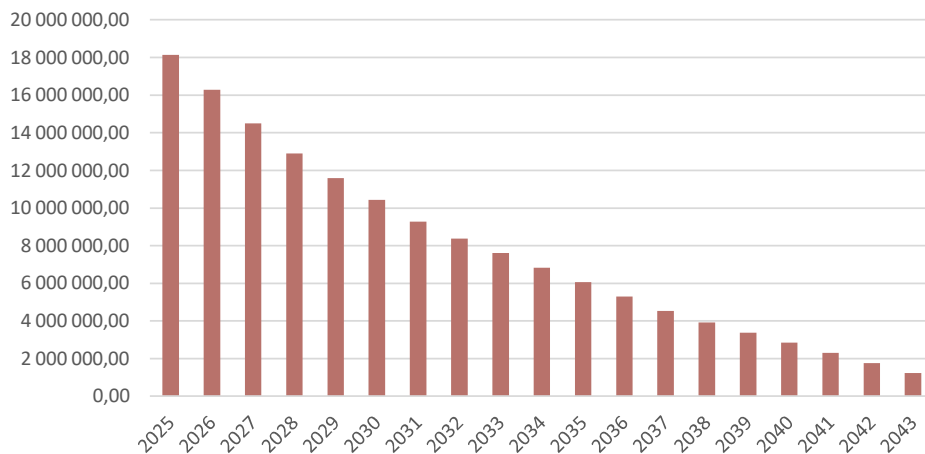


Figure n° 23 : Extinction de l'encours de la dette



## Analyse de la situation :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de la dette du budget de l'eau s'établit à 16,21 M€, pour un taux d'intérêt moyen de 3,44 %.

Cette dette intègre plusieurs emprunts récents réalisés en 2024 pour un montant total de 8,6 M€.

La capacité de désendettement demeure maîtrisée, soutenue par un profil d'amortissement linéaire et prévisible.

Cette situation permet au service de préserver son équilibre financier, tout en maintenant un niveau d'endettement compatible avec la poursuite des investissements engagés.

Dans l'ensemble, le budget de l'eau présente une trajectoire d'endettement soutenable, avec une charge financière stable et une visibilité budgétaire à long terme, gages d'une gestion rigoureuse et responsable.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC\_2026\_0001-DE



---

# Prospective financière

Budget de l'eau

# Budget EAU : Trajectoire financière du budget

Figure n° 24 : Prospective financière 2026-2032

	CA 2024	CA 2025	BP 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	CA 2031	CA 2032
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 927 411</b>	<b>15 900 004</b>	<b>14 483 856</b>	<b>14 769 762</b>	<b>15 061 329</b>	<b>15 358 671</b>	<b>15 661 900</b>	<b>15 971 136</b>	<b>16 286 496</b>
<i>dont vente d'eau</i>	5 917 082	7 711 127	8 869 600	9 046 992	9 227 932	9 412 490	9 600 740	9 792 755	9 988 610
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 684 243</b>	<b>11 566 394</b>	<b>12 089 855</b>	<b>11 476 811</b>	<b>11 838 438</b>	<b>12 229 659</b>	<b>12 538 013</b>	<b>12 727 253</b>	<b>12 819 628</b>
<i>dont charges de personnels</i>	3 665 662	3 735 156	4 071 450	4 173 236	4 277 567	4 384 507	4 494 119	4 606 472	4 721 634
<i>dont intérêts de la dette</i>	600 858	671 298	620 625	701 679	813 512	948 987	995 499	1 016 656	1 036 051
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 516 629</b>	<b>143 599</b>	<b>5 989 847</b>	<b>7 536 528</b>	<b>8 207 026</b>	<b>5 311 921</b>	<b>4 750 919</b>	<b>4 864 810</b>	<b>4 848 006</b>
<i>dont subventions</i>	1 521 049	73 344	1 210 974	1 382 875	1 145 040	520 000	500 000	500 000	500 000
<i>dont emprunt contracté</i>	8 600 424	819	2 787 741	6 153 653	7 061 986	4 791 921	4 250 919	4 364 810	4 348 006
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 285 639</b>	<b>6 546 704</b>	<b>12 478 073</b>	<b>10 829 479</b>	<b>11 433 361</b>	<b>8 455 099</b>	<b>7 907 534</b>	<b>8 108 693</b>	<b>8 314 874</b>
<i>dont remboursement capital</i>	1 754 871	1 985 819	1 954 830	2 096 599	2 372 507	2 685 195	2 907 534	3 108 693	3 314 874
<b>RATIOS FINANCIERS</b>									
<b>Épargne brute</b>	<b>2 243 168</b>	<b>4 333 610</b>	<b>2 394 001</b>	<b>3 292 951</b>	<b>3 222 891</b>	<b>3 129 011</b>	<b>3 123 888</b>	<b>3 243 882</b>	<b>3 466 868</b>
Taux d'épargne brute	16,11%	27,26%	16,53%	14,20%	15,75%	17,48%	18,56%	19,46%	20,35%
<b>Épargne nette</b>	<b>448 297</b>	<b>234 791</b>	<b>439 171</b>	<b>1 196 352</b>	<b>850 384</b>	<b>443 816</b>	<b>216 354</b>	<b>135 190</b>	<b>151 994</b>
Taux d'épargne nette	3,51%	14,77%	3,03%	8,10%	5,65%	2,89%	1,38%	0,85%	0,93%
Encours de la dette au 31/12	18 141 038	16 288 811	17 145 138	21 202 192	25 891 671	27 998 396	29 341 781	30 597 899	31 631 031
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>8,23</b>	<b>6,97</b>	<b>7,16</b>	<b>6,44</b>	<b>8,03</b>	<b>8,95</b>	<b>9,39</b>	<b>9,43</b>	<b>9,12</b>

# Budget EAU : Prospective financière

Figure n° 25 : Évolution du taux d'épargne brute et du taux d'épargne nette

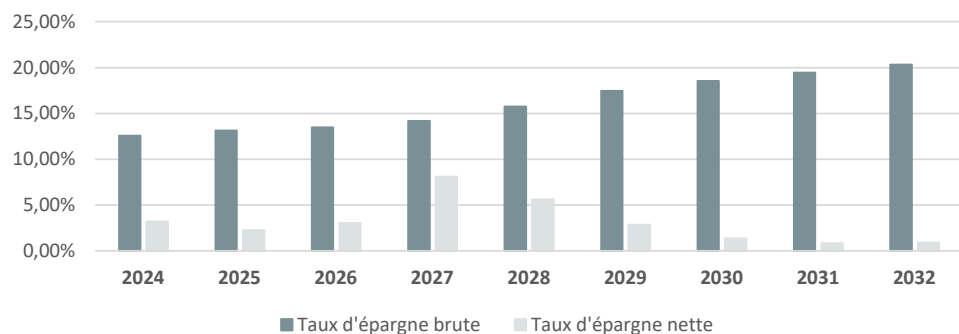
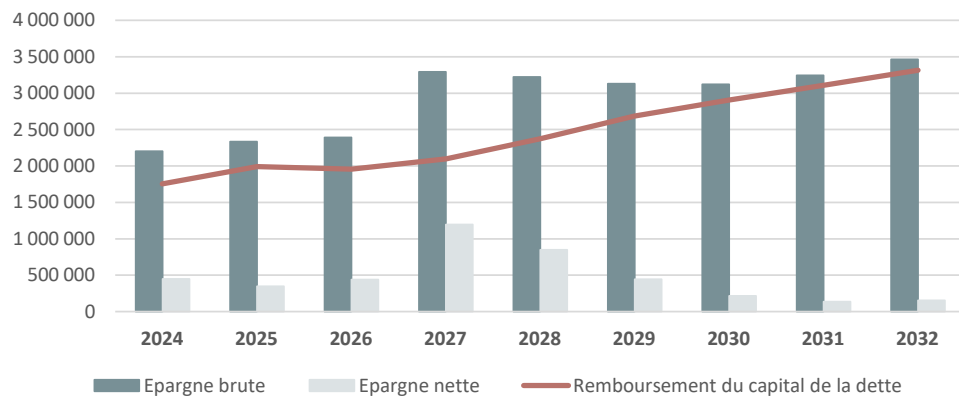


Figure n° 26 : Trajectoire de l'épargne et du remboursement du capital de la dette



## Analyse de la situation :

L'analyse prospective du budget de l'eau met en évidence une amélioration notable des équilibres financiers sur l'ensemble de la période. Cette évolution résulte principalement de la double revalorisation du prix de l'eau, intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2025 puis au 1<sup>er</sup> janvier 2026, qui permet de renforcer durablement la dynamique des recettes.

Cette évolution tarifaire améliore durablement le taux d'épargne brute, renforçant la capacité du service à financer ses investissements.

Cette amélioration constitue un élément structurant pour garantir la soutenabilité du budget sur le moyen et le long terme.

Dans le même temps, le taux d'épargne nette connaît une évolution plus contrastée : s'il progresse dans un premier temps, il tend ensuite à diminuer sous l'effet de la montée en charge des emprunts contractés sur la période.

À la fin du prochain mandat, ce taux retrouve un niveau plus fragile que celui observé en 2024–2025, traduisant l'incidence progressive du remboursement du capital de la dette sur la structure financière.

Cette lecture doit toutefois être nuancée. En effet, les taux de réalisation des charges à caractère général, généralement compris entre 80 % et 85 %, conduisent à une dépense réelle inférieure aux inscriptions budgétaires.

Cette moindre réalisation se traduit mécaniquement par une épargne supérieure à celle affichée dans la prospective, rendant le scénario présenté prudent.

Toutefois, à moyen terme, il pourrait être envisager une indexation annuelle du tarif de l'eau, permettant de maintenir un niveau d'épargne nette compatible avec les besoins d'investissement futurs (+1cts = +58 000 € de recettes).

# Budget EAU : Prospective financière

Figure n° 27 : Évolution comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement (en milliers)

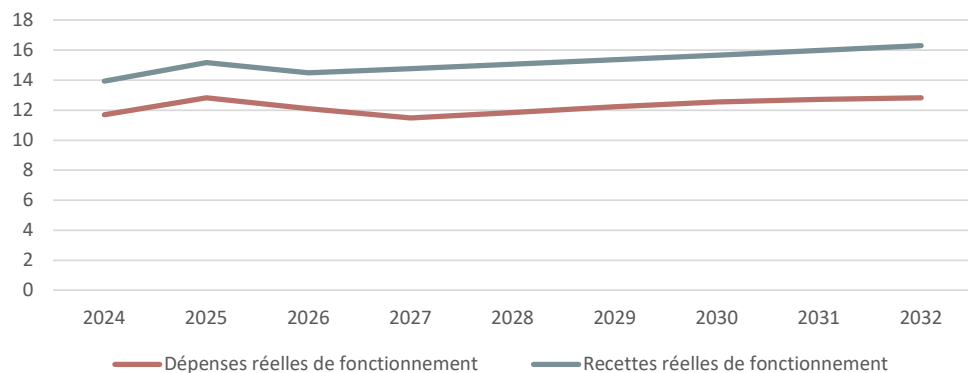
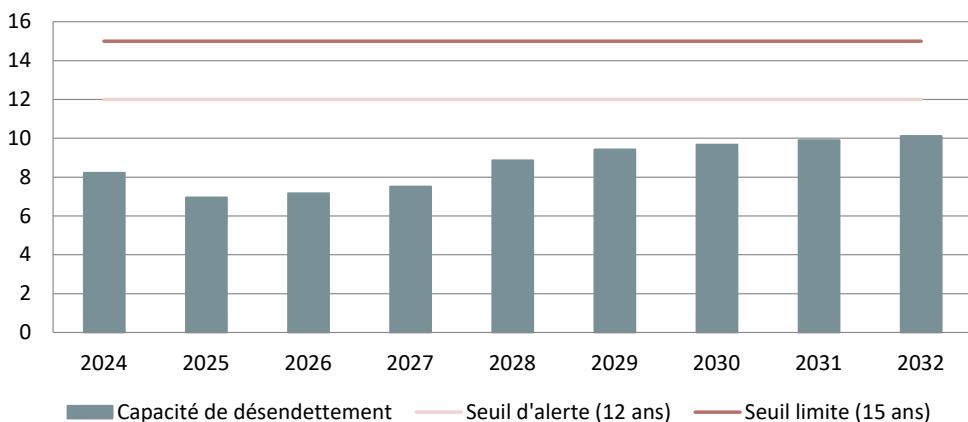


Figure n° 28 : Trajectoire de la capacité de désendettement



## Analyse de la situation :

Les figures 28 et 29 mettent en évidence une trajectoire financière globalement équilibrée pour la section eau.

Les recettes et dépenses réelles de fonctionnement évoluent de manière parallèle sur toute la période selon l'hypothèse retenue, ce qui constitue un indicateur particulièrement favorable : l'absence d'écart marqué confirme la stabilité de la structure financière du service.

La capacité de désendettement se dégrade progressivement sous l'effet du recours à l'emprunt nécessaire à la conduite des investissements programmés.

Elle atteint un peu plus de 10 ans en 2032, un niveau qui demeure tout à fait soutenable pour un budget technique comme le budget de l'eau, caractérisé par des équipements lourds et durables, dont la durée de vie s'étend généralement sur plusieurs décennies.

Ce niveau d'endettement demeure donc compatible avec les normes de gestion et témoigne d'une capacité réelle du budget de l'eau à absorber les besoins d'investissement futurs tout en conservant un équilibre financier maîtrisé.

Ces ratios financiers témoignent d'une situation globalement rassurante pour le budget de l'eau. Leurs améliorations résultent directement de la décision politique d'ajuster la tarification, sans laquelle les indicateurs auraient connu une dégradation significative au regard des besoins croissants du service.

L'évolution tarifaire présentée en bureau communautaire le 14 mai 2024 apparaît ainsi cohérente et proportionnée, permettant de sécuriser durablement l'équilibre financier du budget et d'accompagner les investissements nécessaires au maintien et à la modernisation du service public de l'eau.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC\_2026\_0001-DE



---

# Budget de l'assainissement

Principaux indicateurs

# Budget ASS : Préambule

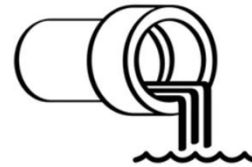


Afin de distinguer clairement la section des eaux pluviales de celle des eaux usées du budget assainissement, des pictogrammes en haut à droite de chaque slide indiqueront la section concernée.



Eaux pluviales

+



Eaux usées

---

# Projet de budget 2026

Budget de l'assainissement

---

# Section eaux pluviales

Budget de l'assainissement



# Budget ASS : Dépenses de la section de fonctionnement



Figure n° 1 : Présentation des dépenses de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	15 005	27 006	12 001	79,98%	<b>17 006</b>	-10 000	-37,03%	
012 CHARGES DE PERSONNEL	-	-	-	-	-	-	-	
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	-	-	-	-	-	-	-	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	-	-	-	-	-	
66 CHARGES FINANCIÈRES	571 380	601 000	29 620	5,18%	<b>559 920</b>	-41 080	-6,84%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 000	46 270	1 270	2,82%	-	-	-	
022 DEPENSES IMPREVUES	750	-	-	-	-	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>632 135</b>	<b>674 276</b>	<b>42 141</b>	<b>6,67%</b>	<b>576 926</b>	<b>-97 350</b>	<b>-14,44%</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	607 940	1 047 137	439 197	72,24%	<b>1 525 568</b>	478 431	45,69%	
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	988 405	1 030 000	41 595	4,21%	<b>1 050 000</b>	20 000	1,94%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 596 345</b>	<b>2 077 137</b>	<b>480 792</b>	<b>30,12%</b>	<b>2 575 568</b>	<b>498 431</b>	<b>24,00%</b>	
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	43 371	-	-	-	-	-	-	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 271 851</b>	<b>2 751 413</b>	<b>479 562</b>	<b>21,11%</b>	<b>3 152 494</b>	<b>401 081</b>	<b>14,58%</b>	

# Budget ASS : Recettes de la section de fonctionnement



Figure n° 2 : Présentation des recettes de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	-	-	-	-	-	-	-	
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 051 045	2 628 476	577 431	28,15%	<b>2 529 896</b>	-98 580	-3,75%	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	-	-	-	-	-	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	-	-	-	-	-	
77 RECETTES EXEPTIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 051 045</b>	<b>2 628 476</b>	<b>577 431</b>	<b>28,15%</b>	<b>2 529 896</b>	<b>-98 580</b>	<b>-3,75%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	220 806	240 000	19 194	8,69%	<b>240 000</b>	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>220 806</b>	<b>240 000</b>	<b>19 194</b>	<b>8,69%</b>	<b>240 000</b>	-	-	
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-117 063	-	-	<b>382 598</b>	499 661	-426,83%	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 271 851</b>	<b>2 751 413</b>	<b>479 562</b>	<b>21,11%</b>	<b>3 152 494</b>	<b>401 081</b>	<b>14,58%</b>	

# Budget ASS : Dépenses de la section d'investissement



Figure n° 3 : Présentation des dépenses de la section d'investissement (1/2)

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 345	30 982	-22 363	-41,92%	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 000	10 960	-7 040	-39,11%	-	-	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 515 534	3 564 811	-1 950 723	-35,37%	-	-	-
AP	DEVOIEMENTS RESEAUX ASST LIES TRAM PHASE 2	5 410 000	1 114 454	-4 295 546	-79,40%	-	-	-
AP	ASSAINISSEMENT PLURIANUALITE	-	448 200	-	-	-	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 705				<b>2 166 000</b>	1 717 800	383,27%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 820 000	1 954 200	134 200	7,37%	<b>1 952 970</b>	-1 230	-0,06%
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	12 000	-	-	-	-	-	-
RAR	RESTE A REALISER	-	-	-	-	<b>651 833</b>	-	-
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>12 832 584</b>	<b>7 123 607</b>	<b>-5 708 977</b>	<b>-44,49%</b>	<b>4 770 803</b>	<b>-2 352 804</b>	<b>-33,03%</b>

# Budget ASS : Dépenses de la section d'investissement



Figure n° 3 : Présentation des dépenses de la section d'investissement (2/2)

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
040 OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	220 806	240 000	19 194	8,69%	<b>240 000</b>	-	-	
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	100 000	250 000	150 000	150,00%	<b>200 000</b>	-50 000	-20,00%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>320 806</b>	<b>490 000</b>	<b>169 194</b>	<b>52,74%</b>	<b>440 000</b>	<b>-50 000</b>	<b>-10,20%</b>	
<b>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001 DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	-	354 412	-	-	-	-354 412	-100,00%	
<b>ÉQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 153 390</b>	<b>7 968 019</b>	<b>-5 185 371</b>	<b>-39,42%</b>	<b>5 210 803</b>	<b>-2 757 216</b>	<b>-34,60%</b>	

# Budget ASS : Recettes de la section d'investissement



Figure n° 4 : Présentation des recettes de la section d'investissement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	453 470	590 892	137 422	30,30%	<b>211 519</b>	-379 373	-64,20%	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	7 815 872	3 323 900	-4 491 972	-57,47%	<b>1 571 883</b>	-1 752 017	-52,71%	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 030 423	1 726 090	-304 332	-14,99%	<b>648 240</b>	-1 077 850	-62,44%	
45 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	12 000	-	-	-	-	-	-	
RAR RESTE A REALISER	-	-	-	-	<b>189 889</b>	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>10 311 764</b>	<b>5 640 882</b>	<b>-4 670 882</b>	<b>-45,30%</b>	<b>2 621 532</b>	<b>-3 019 351</b>	<b>-53,53%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	607 940	1 047 137	439 197	72,24%	<b>1 525 568</b>	478 431	45,69%	
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	988 405	1 030 000	41 595	4,21%	<b>1 050 000</b>	20 000	1,94%	
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	100 000	250 000	150 000	150,00%	<b>200 000</b>	-50 000	-20,00%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 696 345</b>	<b>2 327 137</b>	<b>630 792</b>	<b>37,19%</b>	<b>2 775 568</b>	<b>448 431</b>	<b>19,27%</b>	
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001 EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 145 280	-	-	-	<b>-186 296</b>	-	-	
<b>ÉQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 153 390</b>	<b>7 968 019</b>	<b>-5 185 371</b>	<b>-39,42%</b>	<b>5 210 803</b>	<b>-2 757 216</b>	<b>-34,60%</b>	

# Budget ASS : Synthèse du projet de budget 2026



Figure n° 5 : Présentation des écritures réelles (dont RàR)

	Voté 2025	Projet de BP 2026	Évolution
Dépenses de fonctionnement	674 276	<b>576 926</b>	-14,44%
Recettes de fonctionnement	2 628 476	<b>2 529 896</b>	-3,75%
Dépenses d'investissement	7 123 607	<b>4 770 803</b>	-33,03%
Recettes d'investissement	5 640 882	<b>2 621 532</b>	-53,53%

Figure n° 6 : Présentation du projet de budget 2026 (réelles & ordre)

Dépenses de fonctionnement	2 751 413	<b>3 152 494</b>	14,58%
Recettes de fonctionnement	2 751 413	<b>3 152 494</b>	14,58%
Dépenses d'investissement	7 968 019	<b>5 210 803</b>	-34,60%
Recettes d'investissement	7 968 019	<b>5 210 803</b>	-34,60%

## Analyse de la situation :

La section des « eaux pluviales » du budget assainissement présente pour 2026 un équilibre financier fondé sur une structure de dépenses et de recettes particulièrement encadrée.

En fonctionnement, les dépenses sont dominées par les charges financières (chapitre 66), qui atteignent 559 920€ en 2026, soit une évolution à la baisse par rapport à l'exercice précédent (-6,84%).

À ces charges s'ajoutent des dépenses à caractère général pour 17 006 €, conduisant à un total de dépenses réelles de fonctionnement de 576 926 €.

Du côté des recettes de fonctionnement, la principale ressource provient de la subvention reversée par le budget principal de l'Agglomération, inscrite à hauteur de 2,53 M€ pour 2026 (chapitre 70).

Cette contribution constitue l'intégralité de la ressource réelle de fonctionnement de la section. Elle assure la couverture des charges réelles et d'ordres ainsi que le financement du virement à la section d'investissement.

En investissement, le budget prévoit des opérations réelles d'un montant total de 4,77M € en 2026.

Ces crédits concernent les interventions prévues sur les ouvrages et équipements relevant des eaux pluviales.

Les recettes réelles d'investissement, qui s'élèvent à 2,62 M€, comprennent notamment une subvention de l'agence de l'eau pour 163 473 €, ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement de 1,52 M€, « ce qui permet d'équilibrer le programme d'investissement ».

L'objectif est de maîtriser le rythme annuel des investissements de la section eaux pluviales, de manière à ce que le recours à l'emprunt reste contenu et ne dépasse pas le montant du capital remboursé chaque année.

Cette stratégie permettra de stabiliser sur la durée le niveau de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, en assurant une trajectoire financière soutenable à l'échelle pluriannuelle.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC\_2026\_0001-DE



---

# Section eaux usées

Budget de l'assainissement



# Budget ASS : Dépenses de la section de fonctionnement



Figure n° 7 : Présentation des dépenses de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	3 853 189	5 195 942	1 342 753	34,85%	<b>4 547 239</b>	-648 704	-12,48%	
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 971 065	3 496 129	525 064	17,67%	<b>3 611 750</b>	115 621	3,31%	
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	850 000	-	-	-	-	-	-	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	101 346	127 173	25 827	25,48%	<b>204 006</b>	76 833	60,42%	
66 CHARGES FINANCIÈRES	156 950	215 505	58 555	37,31%	<b>196 009</b>	-19 496	-9,05%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 850 200	418 278	-2 431 922	-85,32%	<b>183 000</b>	-235 278	-56,25%	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 494	-	-	-	-	-	-	
022 DEPENSES IMPREVUES	120 000	-	-	-	-	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>10 904 243</b>	<b>9 453 027</b>	<b>-1 451 216</b>	<b>-13,31%</b>	<b>8 742 004</b>	<b>-711 024</b>	<b>-7,52%</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 129 254	2 305 348	-823 906	-26,33%	<b>2 768 683</b>	463 335	20,10%	
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 993 153	2 036 000	42 847	2,15%	<b>2 100 000</b>	64 000	3,14%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 122 407</b>	<b>4 341 348</b>	<b>-781 059</b>	<b>-15,25%</b>	<b>4 868 683</b>	<b>527 335</b>	<b>12,15%</b>	
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	-	-	-	-	-	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 026 650</b>	<b>13 794 375</b>	<b>-2 232 275</b>	<b>-13,93%</b>	<b>13 610 686</b>	<b>-183 689</b>	<b>-1,33%</b>	

# Budget ASS : Recettes de la section de fonctionnement



Figure n° 8 : Présentation des recettes de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	2 978	124 500	121 522	4080,94%	<b>22 000</b>	-102 500	-82,33%	
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 569 550	11 191 670	622 120	5,89%	<b>9 781 100</b>	-1 410 570	-12,60%	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	400 652	-	-	-	-	-	-	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	162 886	133 786	-29 100	-17,87%	<b>98 806</b>	-34 980	-26,15%	
77 RECETTES EXEPTIONNELLES	362 165	415 000	52 835	14,59%	<b>389 500</b>	-25 500	-6,14%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>11 498 231</b>	<b>11 864 956</b>	<b>366 725</b>	<b>3,19%</b>	<b>10 291 406</b>	<b>-1 573 550</b>	<b>-13,26%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	240 066	251 000	10 934	4,55%	<b>243 000</b>	-8 000	-3,19%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>240 066</b>	<b>251 000</b>	<b>10 934</b>	<b>4,55%</b>	<b>243 000</b>	<b>-8 000</b>	<b>-3,19%</b>	
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 288 354	1 678 419	-	-	<b>3 076 280</b>	1 397 861	83,28%	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 026 651</b>	<b>13 794 375</b>	<b>-2 232 275</b>	<b>-13,93%</b>	<b>13 610 686</b>	<b>-183 689</b>	<b>-1,33%</b>	

# Budget ASS : Dépenses de la section d'investissement



Figure n° 9 : Présentation des dépenses de la section d'investissement (1/2)

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	307 907	419 894	111 986	36,37%	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 239 391	1 778 545	539 153	43,50%	-	-	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 971 337	5 143 222	-1 828 115	-26,22%	-	-	-
AP	TRAVAUX AZOTE UDEP	1 400 000	2 511 727	1 111 727	79,41%	<b>4 680 000</b>	2 168 273	86,33%
AP	DEVOIEMENTS RESEAUX ASST LIES TRAM PHASE 2	2 180 000	520 000	-1 660 000	-76,15%	-	-	-
AP	ASSAINISSEMENT PLURIANUALITE	-	374 000	-	-	<b>3 539 737</b>	3 165 737	846,45%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	454 730	438 000	-16 730	-3,68%	-	-	-
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 421	-	-1 421	-100%	<b>524 570</b>	86 570	19,76%
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	10 000	-	-10 000	-100%	-	-	-
RAR	RESTE A REALISER	-	-	-	-	<b>2 295 274</b>	-	-
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>32 133 832</b>	<b>11 185 387</b>	<b>-20 948 445</b>	<b>-65,19%</b>	<b>11 039 581</b>	<b>-145 806</b>	<b>-1,30%</b>

# Budget ASS : Dépenses de la section d'investissement



Figure n° 9 : Présentation des dépenses de la section d'investissement (2/2)

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
040 OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	240 066	251 000	10 934	4,55%	<b>243 000</b>	-8 000	-3,19%	
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	800 000	770 000	-30 000	-3,75%	<b>700 000</b>	-70 000	-9,09%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 040 066</b>	<b>1 021 000</b>	<b>-19 066</b>	<b>-1,83%</b>	<b>943 000</b>	<b>-78 000</b>	<b>-7,64%</b>	
<b>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001 DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	3 221 102	4 938 562	-	-	-	-	-	
<b>ÉQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 825 955</b>	<b>17 144 949</b>	<b>-19 250 052</b>	<b>-52,89%</b>	<b>11 982 581</b>	<b>-5 162 368</b>	<b>-30,11%</b>	

# Budget ASS : Recettes de la section d'investissement



Figure n° 10 : Présentation des recettes de la section d'investissement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 280 077	4 393 483	-886 594	-16,79%	<b>146 637</b>	-4 246 846	-96,66%	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 309 304	3 142 199	1 832 895	139,99%	<b>3 594 946</b>	452 747	14,41%	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	4 304 166	4 497 918	193 752	4,50%	-	-	-	
45 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	10 000	-	-	-	-	-	-	
RAR RESTE A REALISER	-	-	-	-	<b>1 593 747</b>	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>10 903 547</b>	<b>12 033 600</b>	<b>1 130 053</b>	<b>10,36%</b>	<b>5 335 330</b>	<b>-6 698 270</b>	<b>-55,66%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 129 254	2 305 348	-823 906	-26,33%	<b>2 768 683</b>	463 335	20,10%	
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 993 153	2 036 000	42 847	2,15%	<b>2 100 000</b>	64 000	3,14%	
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	800 000	770 000	-30 000	-3,75%	<b>700 000</b>	-70 000	-9,09%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 922 407</b>	<b>5 111 348</b>	<b>-811 059</b>	<b>-13,69%</b>	<b>5 568 683</b>	<b>457 335</b>	<b>8,95%</b>	
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001 EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	-	-	-	-	<b>1 078 568</b>	-	-	
<b>ÉQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 825 955</b>	<b>17 144 949</b>	<b>318 994</b>	<b>1,90%</b>	<b>11 982 581</b>	<b>-5 162 368</b>	<b>-30,11%</b>	

# Budget ASS : Synthèse du projet de budget 2026



Figure n° 11 : Présentation des écritures réelles (dont RàR)

	Voté 2025	Projet de BP 2026	Évolution
Dépenses de fonctionnement	9 453 027	<b>8 742 004</b>	-7,52%
Recettes de fonctionnement	11 864 956	<b>10 291 406</b>	-13,26%
Dépenses d'investissement	11 185 387	<b>11 039 581</b>	-1,30%
Recettes d'investissement	12 033 600	<b>5 335 330</b>	-55,66%

Figure n° 12 : Présentation du projet de budget 2026 (réelles & ordres)

Dépenses de fonctionnement	2 751 413	<b>3 152 494</b>	14,58%
Recettes de fonctionnement	2 751 413	<b>3 152 494</b>	14,58%
Dépenses d'investissement	7 968 019	<b>5 210 803</b>	-34,60%
Recettes d'investissement	7 968 019	<b>5 210 803</b>	-34,60%

## Analyse de la situation :

Le budget 2026 de la section des « eaux usées » est équilibré, avec un niveau de dépenses et de recettes cohérent avec les besoins du service.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,74 M€, dominées par les charges à caractère général (4,54 M€) et les charges de personnel (3,61 M€), ce qui témoigne de l'activité soutenue du service.

Les charges financières demeurent contenues, à hauteur de 204 006 € (en lien avec un faible endettement de cette section) et les dépenses exceptionnelles se stabilisent.

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 10,29 M€, dont 9,78 M€ de produits des services, principale ressource du budget. Ce niveau de recettes permet d'assurer l'équilibre de la section et de dégager un virement à l'investissement.

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 11,03M€, portant sur les travaux et renouvellements du réseau d'assainissement.

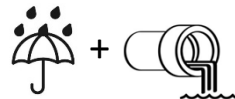
Les recettes réelles d'investissement 5,33 M€ reposent notamment sur une subvention de 146 637 €, un emprunt de 3,59 M€.

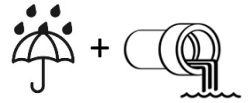
Ainsi, la section des eaux usées est équilibrée, grâce à des recettes dynamiques et à un financement structuré des investissements.

La section dispose de marges maîtrisées pour poursuivre les opérations essentielles du service tout en préservant sa stabilité financière.

# Section eaux pluviales & Section eaux usées

Budget de l'assainissement

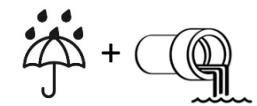




# Budget ASS : Dépenses de la section de fonctionnement

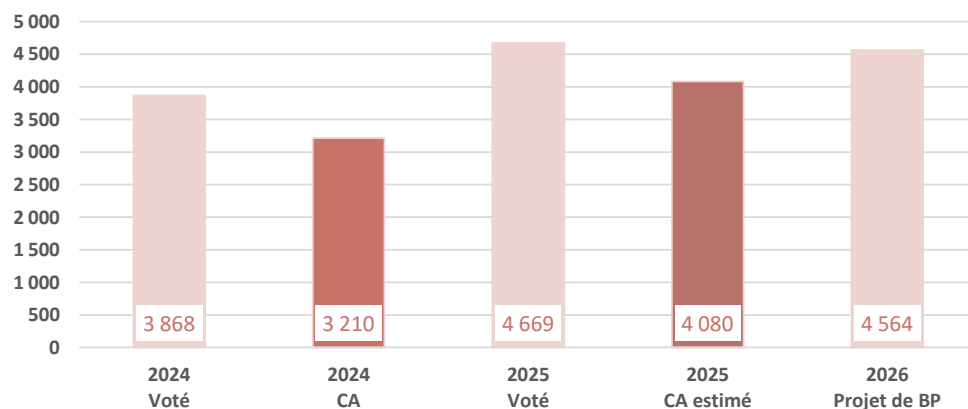
Figure n° 13 : Présentation des dépenses de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	3 868 194	5 222 948	1 354 754	35,02%	<b>4 564 245</b>	-658 704	-12,61%	
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 971 065	3 496 129	525 064	17,67%	<b>3 611 750</b>	115 621	3,31%	
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	850 000	-	-	-	-	-	-	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	101 346	127 173	25 827	25,48%	<b>204 006</b>	76 833	60,42%	
66 CHARGES FINANCIÈRES	728 330	816 505	88 175	12,11%	<b>755 929</b>	-60 576	-7,42%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 895 200	464 548	-2 430 652	-83,95%	<b>183 000</b>	-281 548	-60,61%	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 494	-	-	-	-	-	-	
022 DEPENSES IMPREVUES	120 750	-	-	-	-	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>11 536 379</b>	<b>10 127 303</b>	<b>-1 409 076</b>	<b>-12,21%</b>	<b>9 318 930</b>	<b>-808 374</b>	<b>-7,98%</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 737 194	3 352 485	-384 709	-10,29%	<b>4 294 250</b>	941 765	28,09%	
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 981 558	3 066 000	84 442	2,83%	<b>3 150 000</b>	84 000	2,74%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>6 718 752</b>	<b>6 418 485</b>	<b>-300 267</b>	<b>-4,47%</b>	<b>7 444 250</b>	<b>1 025 765</b>	<b>15,98%</b>	
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	-	-	-	-	-	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 255 131</b>	<b>16 545 788</b>	<b>-1 709 343</b>	<b>-9,36%</b>	<b>16 763 180</b>	<b>217 392</b>	<b>1,31%</b>	



# Budget ASS : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 14 : Évolution des charges à caractère général (Chap. 011, en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Les charges à caractère général (chapitre 011) du budget de l'assainissement s'élèvent à 4,56 M€ dans le projet de budget primitif 2026, contre 5,22 M€ en 2025.

Cette évolution traduit une stabilisation des dépenses de fonctionnement à un niveau cohérent au regard du prévisionnel de réalisation 2025, après plusieurs exercices de hausse continue en lien avec le coûts d'énergie.

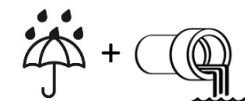
Dans le détail, entre 2024 et 2025, les fournitures d'électricité sont passées de 980 000 € à 881 900 €, avant de remonter légèrement à 899 000 € en 2026 (+1,95 %).

Les fournitures non stockées progressent de 311 000 € à 387 000 € (+24,4 %), traduisant une hausse des besoins en maintenance courante et en produits techniques.

Les contrats de prestations de services poursuivent également leur progression, passant de 76 267 € en 2025 à 108 700 € en 2026 (+42,5 %), en lien avec le renforcement des opérations d'entretien et de maintenance des réseaux d'assainissement.

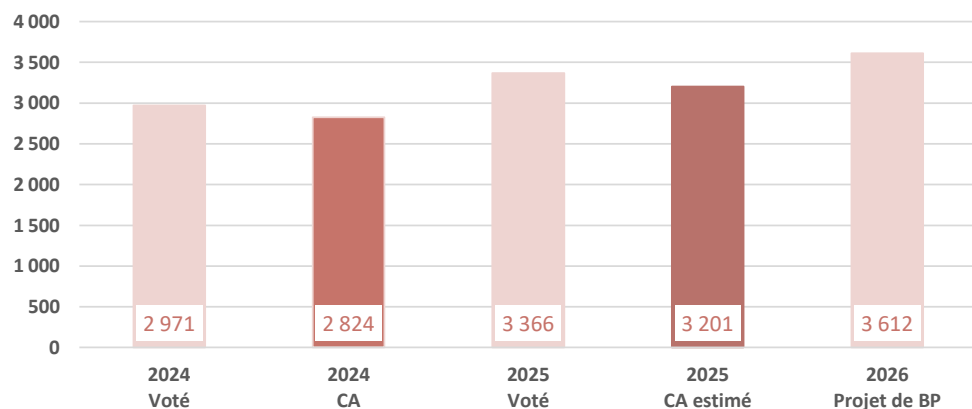
Le retour à un niveau de dépenses plus maîtrisé contribue ainsi à contenir l'évolution globale de la section.

À l'inverse, certaines lignes enregistrent un repli, notamment les études et recherches, en baisse de 45,3 %, traduisant la fin d'études engagées les années précédentes.



# Budget ASS : Évolutions de la section de fonctionnement

Figure n° 15 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Le chapitre 012, relatif aux charges de personnel, s'élève à 3,61 M€ dans le projet de budget primitif 2026, contre 3,49 M€ au budget 2025, soit une hausse de 115 621 € (+3,31 %).

Cette progression traduit une dynamique maîtrisée, mais soutenue des dépenses de personnel, liée à la fois à des recrutements intervenus en cours d'année 2025 et à la création de nouveaux postes en lien avec la stratégie de l'assainissement présentée en bureau communautaire le 14 mai 2024.

Ces renforts visent à accompagner la montée en charge des missions de suivi, d'exploitation et de maintenance du réseau.

Cette hausse résulte de facteurs structurels : effets de report, GVT, ainsi que l'augmentation de la contribution CNRACL.

Ces facteurs expliquent une hausse structurelle des dépenses, toutefois contenue et cohérente avec les orientations de gestion adoptées par la collectivité.

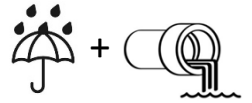
Cette évolution témoigne de la volonté de la collectivité de se doter de moyens humains nécessaires à la continuité et à la qualité du service public, tout en maintenant un pilotage rigoureux des charges.

Le budget conserve ainsi une trajectoire équilibrée, conciliant adaptation des effectifs, exigences opérationnelles et soutenabilité financière à moyen terme.

# Budget ASS : Demande de poste

Figure n° 16 : Présentation d'une demande de création de poste pour 2026

Intitulé poste / Direction	Catégorie poste	Type de poste	Coût 2026	Besoin
Chargé.e de missions foncières	A - Attaché territorial	Contrat de projet de 2 ans	45 000 € (9/12 <sup>ème</sup> ) 50% EAU / 50% ASS	Régularisation et suivi des servitudes ou autres dispositifs permettant de garantir la pérennité des canalisations d'eau et d'assainissement afin d'éviter d'avoir à assumer des coûts de dévoiement de réseaux



# Budget ASS : Recettes de la section de fonctionnement

Figure n° 17 : Présentation des recettes de la section de fonctionnement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	2 978	124 500	121 522	4080,94%	<b>22 000</b>	-102 500	-82,33%	
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 620 595	13 820 146	1 199 551	9,50%	<b>12 310 996</b>	-1 509 150	-10,92%	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	400 652	-	-	-	-	-	-	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	162 886	133 786	-29 100	-17,87%	<b>98 806</b>	-34 980	-26,15%	
77 RECETTES EXEPTIONNELLES	362 165	415 000	52 835	14,59%	<b>389 500</b>	-25 500	-6,14%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>13 549 276</b>	<b>14 493 432</b>	<b>944 156</b>	<b>6,97%</b>	<b>12 821 302</b>	<b>-1 672 130</b>	<b>-11,54%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>								
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	460 872	491 000	30 128	6,54%	<b>483 000</b>	-8 000	-1,63%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>460 872</b>	<b>491 000</b>	<b>30 128</b>	<b>6,54%</b>	<b>483 000</b>	<b>-8 000</b>	<b>-1,63%</b>	
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>								
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 244 983	1 561 356	-2 683 627	-63,22%	<b>3 458 878</b>	1 897 522	121,53%	
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 255 131</b>	<b>16 545 788</b>	<b>-1 709 343</b>	<b>-9,36%</b>	<b>16 763 180</b>	<b>217 392</b>	<b>1,31%</b>	



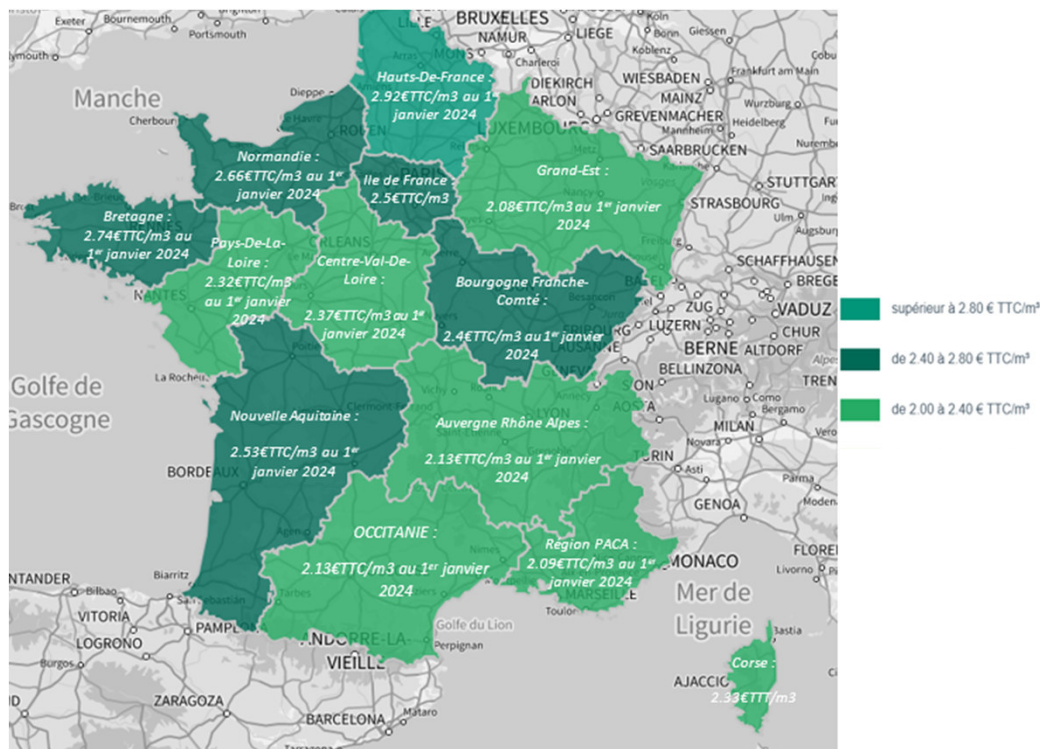
# Budget ASS : Évolution de la redevance



Figure n° 18 : Évolution du prix de l'assainissement (par m³/HT)

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1,31 €	1,31 €	1,31 €	1,31 €	1,31 €	1,31 €	1,31 €

Figure n° 19 : Prix moyen de l'assainissement TTC/m³ au niveau régional au 1<sup>er</sup> Janvier 2024



## Analyse de la situation :

Le prix facturé de l'assainissement sur le territoire de l'Agglomération demeure stabilisé à 1,31 € HT/m³. En intégrant la TVA et les différentes redevances réglementaires, le prix total appliqué à l'utilisateur s'établit à 1,86 € TTC/m³.

Ce niveau tarifaire se situe nettement en dessous des moyennes observées au niveau régional comme national.

À titre d'illustration, la moyenne régionale en Auvergne-Rhône-Alpes atteignait 2,13 € TTC/m³ au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit un niveau supérieur de 27 centimes par m³ au tarif actuellement pratiqué par l'Agglomération.

Au niveau national, une large partie du territoire français se situe dans une tranche tarifaire comprise entre 2,00 € et 2,70 € TTC/m³.

Le tarif de la redevance reste structurellement inférieur à une majorité des collectivités françaises, toutes strates confondues.

Cette stabilité tarifaire s'explique par une trajectoire financière globalement équilibrée du budget de l'assainissement, pour sa section eaux usées.

Les marges dégagées ces dernières années, ainsi que la structure de financement des investissements, permettent aujourd'hui de maintenir ce tarif sans mettre en péril les capacités d'action du service.

À ce stade, aucune revalorisation du montant de la redevance d'assainissement n'est nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire de la section des eaux usées.

# Budget ASS : Évolutions de la section de fonctionnement

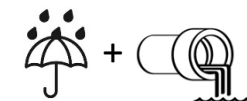


Figure n° 20 : Analyse de la dynamique des abonnements à un contrat d'assainissement

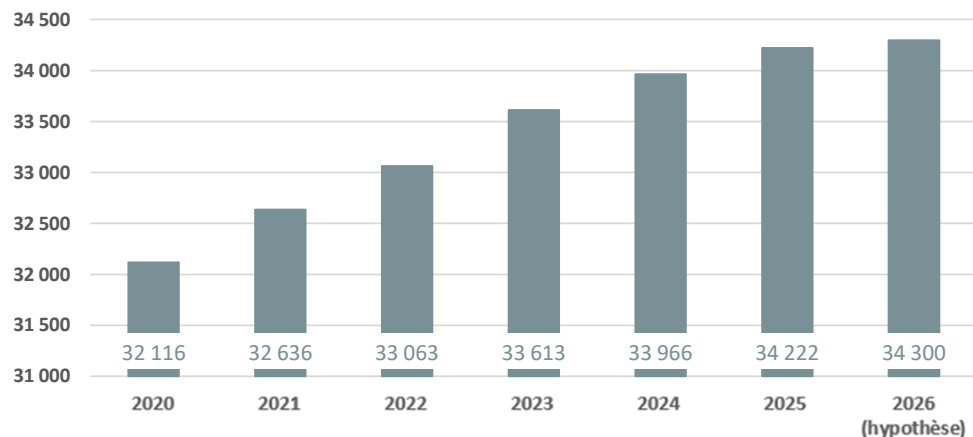
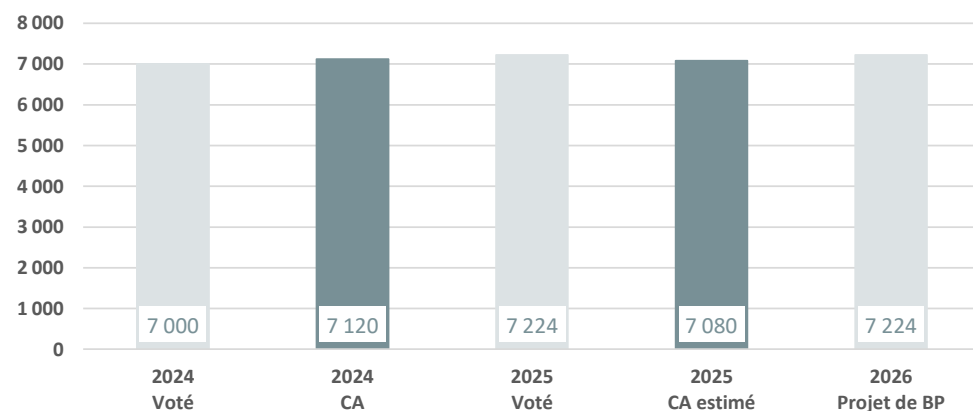


Figure n° 21 : Évolution du produit de la redevance (Nature comptable 706110 en milliers d'€)



## Analyse de la situation :

Le nombre d'abonnements à un contrat d'assainissement continue de progresser, avec une hausse de 6 % depuis 2020, portée par la dynamique démographique du territoire.

Cette augmentation du nombre d'utilisateurs contribue naturellement au produit de la redevance, même si l'inscription budgétaire 2026 reste volontairement prudente afin d'être en cohérence avec les recettes réellement constatées en 2025.

Pour rappel, s'agissant de la PFAC, les recettes ont été majorées en décision modificative de + 500 000 € en 2025, pour tenir compte du niveau réellement encaissé à fin septembre 2025.

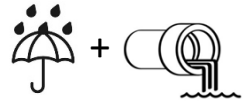
Pour 2026, l'inscription est fixée à 1 M€, en cohérence avec le niveau moyen pluriannuel observé, ce qui explique donc en partie la baisse des recettes réelles de fonctionnement entre 2025 et 2026.

En 2024, la collectivité percevait environ 850 000 € au titre de la redevance « modernisation des réseaux », reversés intégralement à l'agence de l'eau (donc neutre budgétairement).

En 2025, un changement des modalités d'application de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » a eu pour effet de faire évoluer le montant des inscriptions budgétaires.

Toutefois, au regard du niveau réellement réalisé sur l'exercice 2025, la prévision budgétaire 2026 est fortement diminuée (toujours avec le principe de neutralité budgétaire en dépenses et en recettes).

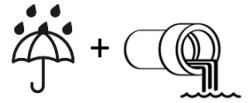
Enfin, la subvention relative à la gestion des eaux pluviales est ajustée à la baisse dans le projet de BP 2026, conformément aux orientations en cours.



# Budget ASS : Dépenses de la section d'investissement

Figure n° 22 : Présentation des dépenses de la section d'investissement (1/2)

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	361 252	450 876	89 623	24,81%	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 257 391	1 789 505	532 113	42,32%	-	-	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 486 871	8 708 033	-3 778 838	-30,26%	-	-	-
AP	TRAVAUX AZOTE UDEP	1 400 000	2 511 727	1 111 727	79,41%	<b>4 680 000</b>	2 168 273	86,33%
AP	DEVOIEMENTS RESEAUX ASST LIES TRAM PHASE 2	7 590 000	1 634 454	-5 955 546	-78,47%	-	-	-
AP	ASSAINISSEMENT PLURIANUALITE	-	822 200	-	-	<b>5 705 737</b>	4 883 537	593,96%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 421	-	-	-	-	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 705	-	-	-	-	-	-
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	2 274 730	2 392 200	117 470	5,16%	<b>2 477 540</b>	85 340	3,57%
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	22 000	-	-	-	-	-	-
RAR	RESTE A REALISER	-	-	-	-	<b>2 947 107</b>	-	-
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>25 397 370</b>	<b>18 308 994</b>	<b>-7 088 376</b>	<b>-27,91%</b>	<b>15 810 384</b>	<b>-2 498 610</b>	<b>-13,65%</b>



# Budget ASS : Dépenses de la section d'investissement

Figure n° 22 : Présentation des dépenses de la section d'investissement (2/2)

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
040 OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	460 872	491 000	30 128	6,54%	<b>483 000</b>	-8 000	-1,63%	
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	900 000	1 020 000	120 000	13,33%	<b>900 000</b>	-120 000	-11,76%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 360 872</b>	<b>1 511 000</b>	<b>150 128</b>	<b>11,03%</b>	<b>1 383 000</b>	<b>-128 000</b>	<b>-8,47%</b>	
<b>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001 DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	2 075 822	5 292 974	3 127 152	154,98%	-	-	-	
<b>ÉQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 834 064</b>	<b>25 112 968</b>	<b>-3 721 097</b>	<b>-12,91%</b>	<b>17 193 384</b>	<b>-7 919 584</b>	<b>-31,54%</b>	

# Budget ASS : Éléments clés de la section d'investissement

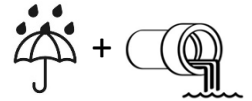
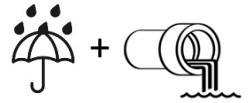


Figure n° 23 : Principales réalisations d'investissement 2026 – section eaux pluviales

Projets	Montant
Projet de mise en séparatif Cours de la République	582 000 €
Construction d'un bassin de stockage rue Coqueloup	500 000 €
Réfection d'un séparateur hydrocarbure du Crêt	200 000 €
Petit renouvellement ou extension de réseaux 2026	200 000 €
Dévoiements de réseaux suite à permis de construire	200 000 €
Projet de construction d'un pilote désimperméabilisations sur site de la maison de l'eau	200 000 €
Réhabilitations ponctuelles 2026	100 000 €

Figure n° 24 : Principales réalisations d'investissement 2026 – section eaux usées

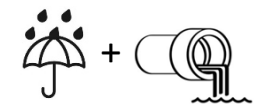
Projets	Montant
Travaux Azote (APCP)	4 680 000 €
Matériel industriel de la STEP (surpresseurs de lavage biofors, vannes motorisées bassin d'orage, vannes biofors, ...)	410 000 €
Extension des réseaux EU rues des Martelets/Lanches à St Cergues	400 000 €
Travaux de branchement	300 000 €
Travaux aménagement de la maison de l'eau	287 500 €
Dévoiements des réseaux dans le cadre de l'élargissement de l'autoroute Etrembières.	250 000 €
Déplacement de canalisations EU hors partie privative rue du Faubourg à Lucinges.	240 000 €
Dévoiements de réseaux suite à permis de construire	200 000 €
Extension de réseaux route des Bois Enclos à Juvigny	160 000 €
Petit renouvellement ou extension de réseaux 2026	150 000 €
Schéma directeur des eaux usées	120 000 €
Renouvellement et sécurisation de matériel industriel (armoires, trappes de sécurité, débitmètres,...)	109 000 €
Logiciel pour le suivi des contrôles d'assainissement collectif et non collectif	103 830 €
Divers travaux d'entretien et l'amélioration du réseau	102 500 €
Projet de mise en séparatif Cours de la République	100 000 €
Réhabilitation des réseaux route de Chez Couty	100 000 €
Réhabilitations ponctuelles 2026	100 000 €
Etude de faisabilité de l'extension de la STEP	50 000 €
Extension du réseau EU chemin Mille/Montauban à St Cergues	50 000 €



# Budget ASS : Recettes de la section d'investissement

Figure n° 25 : Présentation des recettes de la section d'investissement

	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026		
			en €	en %		en €	en %	
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>								
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 733 547	4 984 374	-749 173	-13,07%	<b>358 156</b>	-4 626 218	-92,81%	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	9 125 176	6 466 099	-2 659 077	-29,14%	<b>5 166 829</b>	-1 299 270	-20,09%	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	6 334 589	6 224 009	-110 580	-1,75%	<b>648 240</b>	-5 575 768	-89,58%	
45 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	22 000	-	-	-	-	-	-	
RAR RESTE A REALISER	-	-	-	-	<b>1 783 636</b>	-	-	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>21 215 312</b>	<b>17 674 483</b>	<b>-3 540 829</b>	<b>-16,69%</b>	<b>7 956 862</b>	<b>-9 717 621</b>	<b>-54,98%</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 737 194	3 352 485	-384 709	-10,29%	<b>4 294 250</b>	941 765	28,09%	
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 981 558	3 066 000	84 442	2,83%	<b>3 150 000</b>	84 000	2,74%	
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	900 000	1 020 000	120 000	13,33%	<b>900 000</b>	-120 000	-11,76%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 618 752</b>	<b>7 438 485</b>	<b>-180 267</b>	<b>-2,37%</b>	<b>8 344 250</b>	<b>905 765</b>	<b>12,18%</b>	
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>								
001 EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	-	-	-	-	<b>892 271</b>	-	-	
<b>ÉQUILIBRE DE LA SECTION</b>								
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 834 064</b>	<b>25 112 968</b>	<b>-3 721 096</b>	<b>-12,91%</b>	<b>17 193 384</b>	<b>-7 919 584</b>	<b>-31,54%</b>	



# Budget ASS : Éléments clés de la section d'investissement

Figure n° 26 : Provenance des recettes réelles d'investissement (hors restes à réaliser)

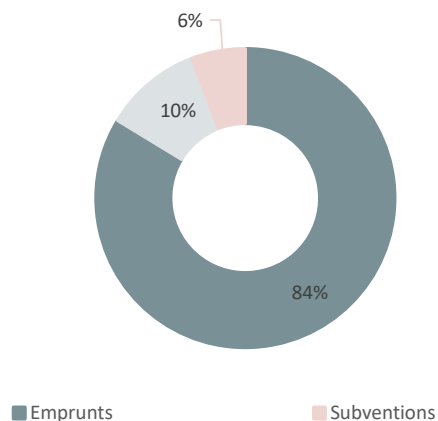


Figure n° 27 : Détail des subventions d'investissement inscrites au projet de budget 2026

Libellée du projet	Montant de la subvention
Agence de l'eau – Rue Barbusse TRAM phase 2 (eaux pluviales)	163 473 €
Agence de l'eau – Rue Barbusse TRAM phase 2 (eaux usées)	27 672 €
CD74 – Micropolluant (eaux usées)	88 935 €
Ville d'Annemasse – Dévoisement ZAC Château-Rouge	78 076 €
<b>Total</b>	<b>358 156 €</b>

## Analyse de la situation :

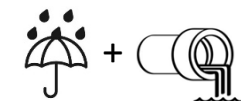
Les recettes réelles d'investissement du budget assainissement pour l'exercice 2026 se composent de trois sources principales : les subventions d'investissement, les emprunts et des dotations et réserves.

Cette structure reflète un modèle de financement adapté à la nature pluriannuelle des opérations engagées par le service.

Les subventions d'investissement représentent 4,50 % des recettes réelles en 2026. Elles se décomposent entre une subvention dédiée à la section eaux pluviales, d'un montant de 163 473 €, de deux subventions inscrites pour la section eaux usées, totalisant 280 080 € et d'une subvention d'un montant de 78 076 € en lien avec des travaux de dévoiement. Ces financements externes permettent de soutenir plusieurs opérations programmées dans leurs périmètres respectifs.

L'emprunt constitue la principale source de financement pour 5 166 829 €. Ce recours à l'endettement traduit l'importance du programme d'investissement à réaliser, notamment pour assurer la conformité réglementaire, renouveler les infrastructures et accompagner les besoins croissants du territoire en matière d'assainissement.

La reprise des résultats complète ce schéma de financement pour 892 271 €. Elle correspond à la mobilisation d'excédents antérieurs, permettant de limiter le besoin de financement supplémentaire et de couvrir une partie des opérations programmées.



# Budget ASS : Synthèse du projet de budget 2026

Figure n° 28 : Présentation des écritures réelles (dont RàR)

	Voté 2025	Projet de BP 2026	Évolution
Dépenses de fonctionnement	10 127 303	<b>9 318 930</b>	-7,98%
Recettes de fonctionnement	14 493 432	<b>12 821 302</b>	-11,54%
Dépenses d'investissement	18 308 994	<b>15 810 384</b>	-13,65%
Recettes d'investissement	17 674 483	<b>7 956 862</b>	-54,98%

Figure n° 29 : Présentation du projet de budget 2026 (réelles & ordre)

Dépenses de fonctionnement	16 545 788	<b>16 763 180</b>	1,31%
Recettes de fonctionnement	16 545 788	<b>16 763 180</b>	1,31%
Dépenses d'investissement	25 112 968	<b>17 193 384</b>	-31,54%
Recettes d'investissement	25 112 968	<b>17 193 384</b>	-31,54%

## Analyse de la situation :

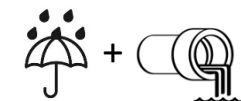
Le budget assainissement 2026 regroupe deux sections autonomes, eaux usées et eaux pluviales, qui présentent chacune un équilibre propre.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9,31 M€, en recul de 7,89 %, tandis que les recettes réelles de fonctionnement, fixées à 12,82 M€, diminuent de 11,54 %, tout en conservant un niveau suffisant pour couvrir les charges du service et assurer le financement des opérations d'ordre.

En investissement, Les dépenses réelles atteignent 15,81M€, ce qui représente une baisse de 13,65 %, et les recettes réelles s'établissent à 7,95 M€, en diminution de 54,98 %. Cette évolution était attendue, car elle traduit la fin progressive des travaux liés au dévoiement du réseau, qui avaient fortement mobilisé les crédits en 2024 et 2025.

La baisse simultanée des dépenses et des recettes d'investissement reflète ainsi un retour à un rythme d'investissement.

Dans ce contexte, le budget assainissement 2026 demeure équilibré, chacune des sections disposant des ressources nécessaires pour couvrir ses charges et accompagner la poursuite des investissements programmés.



# Budget ASS : Synthèse du projet de budget 2026

Figure n° 30 : Présentation des ratios financiers clés du projet de budget au 1<sup>er</sup> janvier 2026

	Eaux pluviales	Eaux usés	Eaux pluviales & eaux usées
Recettes réelles de fonct.	2 529 896 €	10 291 406 €	12 821 302 €
Dépenses réelles de fonct.	576 926 €	8 742 004 €	9 318 930 €
Remboursement des Intérêts	559 920 €	196 009 €	755 929 €
Épargne brute	1 952 970 €	1 549 403 €	3 502 373 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>77,20%</b>	<b>15,06 %</b>	<b>27,32%</b>
Remboursement de capital	1 952 970 €	524 570 €	2 477 540 €
Épargne nette	0 €	1 024 833€	1 024 833 €
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>0 €</b>	<b>9,96%</b>	<b>7,99%</b>
Encours de la dette	20 212 299 €	7 459 270 €	27 671 569 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>10,35 ans</b>	<b>4,81 ans</b>	<b>7,90 ans</b>

## Analyse de la situation :

L'analyse des principaux ratios financiers du projet de budget primitif 2026 met en évidence une situation globalement saine pour le budget assainissement, avec des indicateurs qui témoignent d'une capacité d'autofinancement satisfaisante. Le budget présente en effet un taux d'épargne brute consolidé de 27,32 %, ainsi qu'un taux d'épargne nette de 7,99 %, niveaux qui traduisent un équilibre maîtrisé entre les recettes de fonctionnement et les charges obligatoires.

Toutefois, cette lecture globale masque deux situations contrastées entre les sections « eaux pluviales » et « eaux usées ».

La section eaux pluviales affiche un taux d'épargne brute particulièrement élevé, conséquence directe de la structure de ses charges : la section de fonctionnement ne comporte principalement des dépenses liées au remboursement du capital de la dette et bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal strictement ajustée aux besoins de fonctionnement. L'épargne nette y est donc nulle, ce qui confirme que le budget principal finance cette section au juste nécessaire, sans marge excédentaire, avec une capacité de désendettement à 10,35 ans.

La section eaux usées, pour sa part, présente des ratios plus représentatifs de l'activité réelle du service.

Avec un taux d'épargne brute de 15,06 % et un taux d'épargne nette de 9,96 %, elle dispose de marges de manœuvre suffisantes pour assurer l'entretien courant des réseaux, soutenir un programme d'investissement régulier et faire face aux évolutions du coût des prestations.

Sa capacité de désendettement de 4,81 ans demeure très favorable pour un budget technique de cette nature et traduit un niveau d'endettement maîtrisé.

Ainsi, si les deux sections répondent pleinement à l'exigence réglementaire d'équilibre budgétaire, leur structure financière diffère sensiblement.

---

# Analyse de la structure de la dette

Budget de l'assainissement

# Budget ASS : Structure et perspectives de l'encours de dette



Figure n° 31 : Dette par type de taux

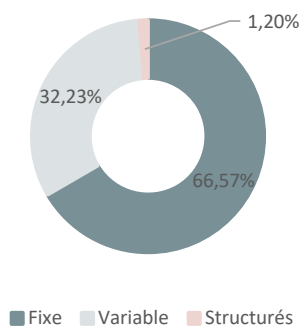
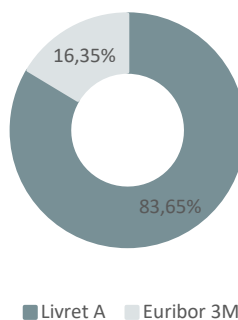


Figure n° 32 : Index des taux variable



## Analyse de la situation :

L'encours de dette du budget assainissement s'élève à 27 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour un taux moyen pondéré de 2,67 %, traduisant un niveau d'endettement soutenable et un coût de financement particulièrement favorable au regard du contexte de remontée des taux d'intérêt.

La structure de la dette présente un profil équilibré, composé à 66,69 % d'emprunts à taux fixe, garantissant la stabilité des charges financières face aux aléas des marchés.

La part à taux variable représente 32,13 %, répartie entre Livret A (83,65 %) et Euribor 3M (16,35 %), limitant ainsi l'exposition de la collectivité aux variations de taux de court terme.

Cette configuration traduit une stratégie d'endettement prudente et sécurisée, adaptée à la gestion de long terme des services publics d'assainissement.

Les emprunts ont principalement été mobilisés pour la section des eaux pluviales, afin de financer des opérations structurantes en matière d'infrastructures avec un équilibre de la section par une subvention du budget principal de l'Agglo, tandis que la section des eaux usées demeure faiblement endettée, témoignant d'une situation budgétaire solide.

La répartition par organisme prêteur reste équilibrée, avec une diversification maîtrisée entre l'Agence France Locale (44,7 %), la Caisse des Dépôts (26,9 %) et la Caisse d'Épargne (14,1 %).

Cette pluralité d'acteurs permet à la collectivité de bénéficier de conditions financières stables et d'un accompagnement adapté à la nature de ses projets d'investissement.

Figure n° 33 : Emprunts réalisés

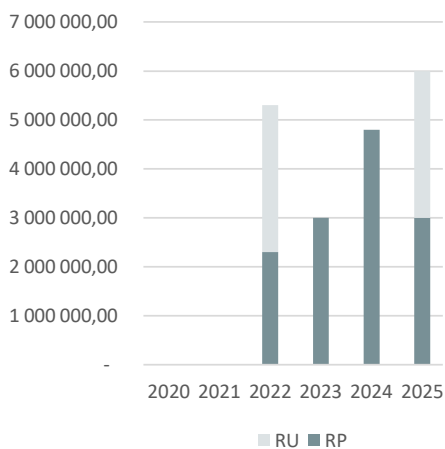
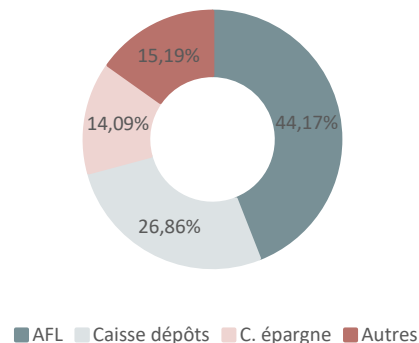


Figure n° 34 : Répartition par prêteur



# Budget ASS : Structure et perspectives de l'encours de dette

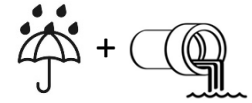


Figure n° 35 : Évolution de l'annuité de la section des eaux pluviales

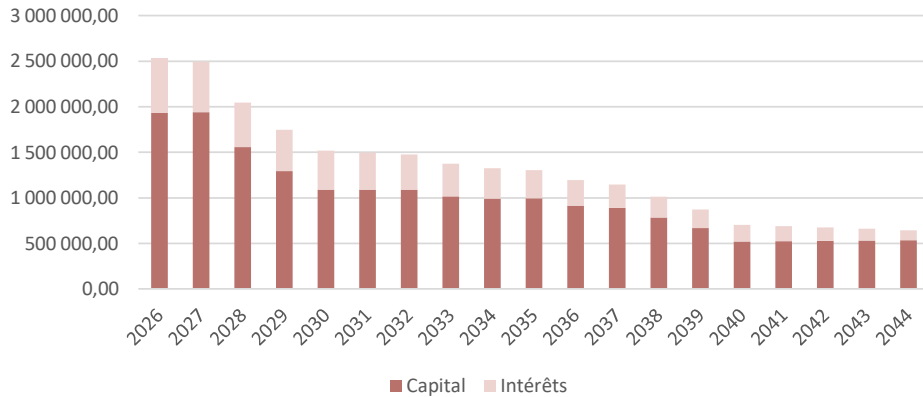


Figure n° 37 : Extinction de l'encours de la dette section des eaux pluviales

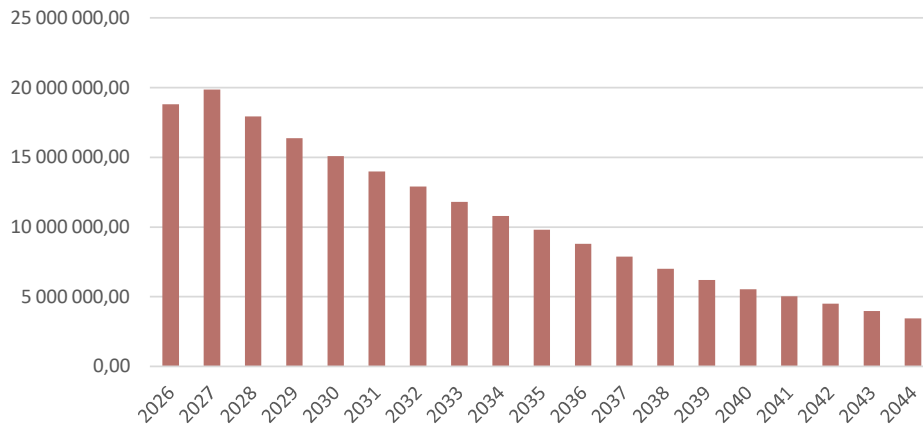


Figure n° 36 : Évolution de l'annuité de la section des eaux usées

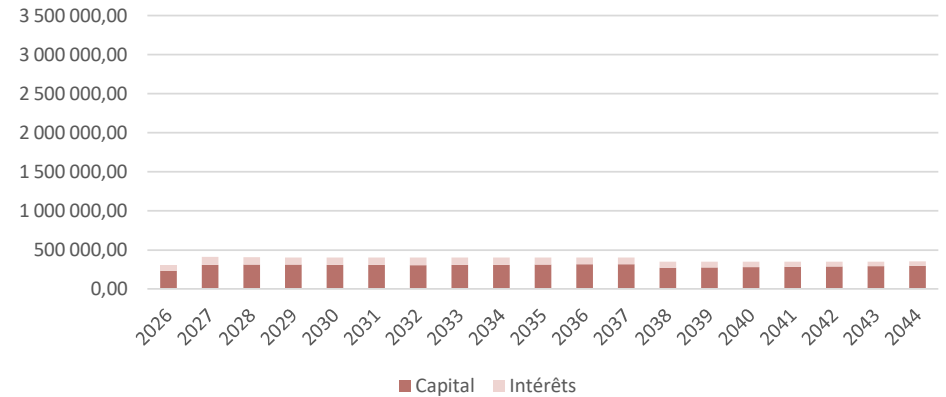
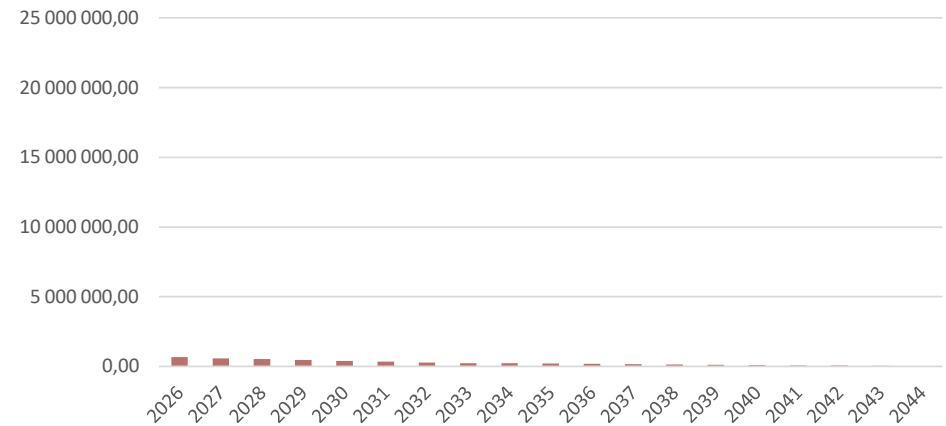


Figure n° 38 : Extinction de l'encours de la dette de la sections des eaux usées





# Budget ASS : Structure et perspectives de l'encours de dette

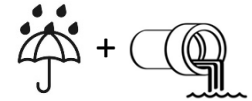


Figure n° 39 : Évolution de l'annuité pour les sections des eaux pluviales & des eaux usées

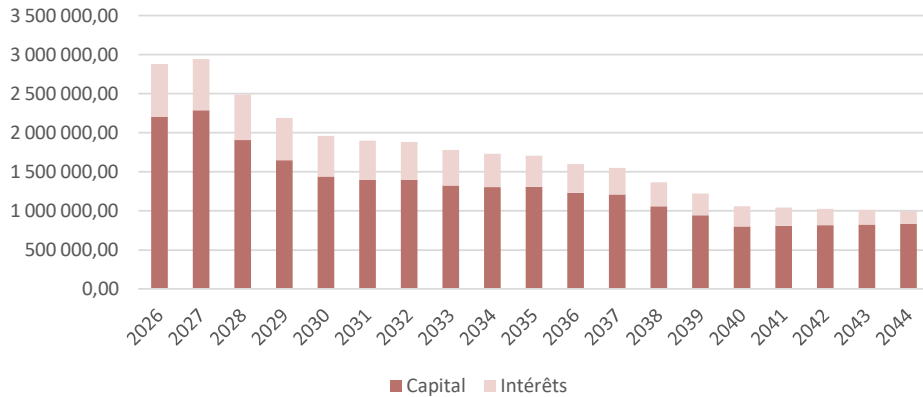
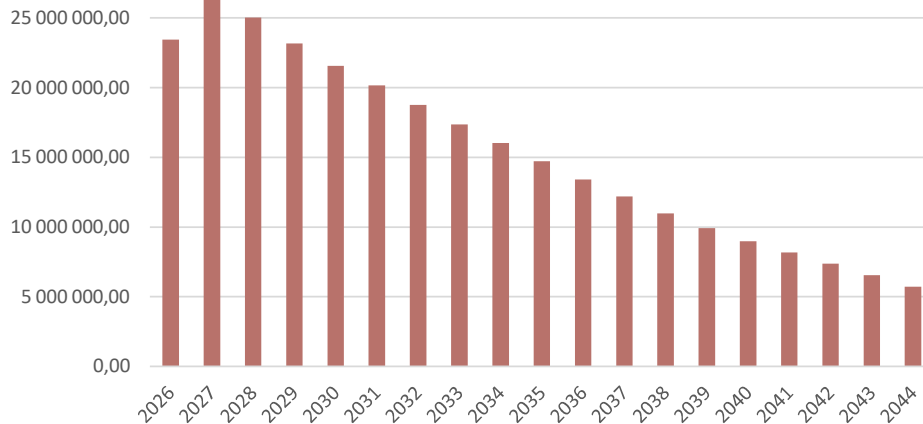


Figure n° 40 : Extinction de l'encours de la dette pour les sections eaux pluviales & eaux usées



## Analyse de la situation :

L'analyse de la trajectoire de la dette met en évidence une forte disparité entre les deux sections du budget assainissement.

La section des eaux pluviales concentre la quasi-totalité de l'endettement, représentant 73,04 % de l'encours total du budget, tandis que la section des eaux usées demeure peu endettée, son financement reposant principalement sur la redevance d'assainissement.

Cette situation explique le niveau élevé du profil global d'annuité dans les premières années de projection, les remboursements de capital et d'intérêts portant quasi exclusivement sur les investissements réalisés pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales au cours des trois dernières années.

L'objectif est de maîtriser le rythme annuel des investissements de la section eaux pluviales, de manière à ce que le recours à l'emprunt reste contenu et ne dépasse pas le montant du capital remboursé chaque année.

Cette stratégie permettra de stabiliser sur la durée le niveau de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, en assurant une trajectoire financière soutenable à l'échelle pluriannuelle.

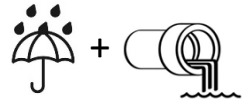
En revanche, la section des eaux usées, faiblement endettée, conserve une grande autonomie financière et une capacité d'investissement préservée sans recours significatif à l'emprunt.

Ainsi, si la lecture consolidée du budget assainissement peut donner l'impression d'un volume d'endettement conséquent, celui-ci relève quasi intégralement de la compétence pluviale et ne remet pas en cause la soutenabilité globale du budget, soutenue par une structure de financement solide et des perspectives d'amortissement cohérentes.

---

# Prospective financière

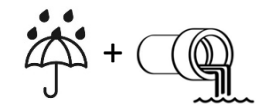
Budget de l'assainissement



# Budget ASS : Trajectoire financière du budget

Figure n° 41 : Prospective financière 2026-2032

	CA 2024	CA 2025	BP 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	CA 2031	CA 2032
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 224 101</b>	<b>13 714 194</b>	<b>12 821 302</b>	<b>13 075 183</b>	<b>13 334 102</b>	<b>13 598 162</b>	<b>13 867 463</b>	<b>14 142 111</b>	<b>14 422 211</b>
<i>dont redevance d'assainissement</i>	7 000 000	7 224 170	7 224 100	7 368 582	7 515 954	7 666 273	7 819 598	7 975 990	8 135 510
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 221 128</b>	<b>8 583 518</b>	<b>9 318 903</b>	<b>9 411 296</b>	<b>9 663 970</b>	<b>9 912 387</b>	<b>10 093 731</b>	<b>10 291 893</b>	<b>10 427 900</b>
<i>dont charges de personnels</i>	2 824 414	3 433 991	3 611 750	4 597 348	4 712 282	4 830 089	4 950 841	5 005 483	5 002 194
<i>dont intérêts de la dette</i>	688 639	768 680	755 929	904 838	946 921	979 513	939 669	980 273	1 014 115
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 505 659</b>	<b>14 439 107</b>	<b>7 956 861</b>	<b>5 620 590</b>	<b>5 533 275</b>	<b>3 647 072</b>	<b>6 056 373</b>	<b>6 073 094</b>	<b>6 181 961</b>
<i>dont subventions</i>	1 301 969	2 490 983	358 156	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000
<i>dont emprunt contracté</i>	4 800 000	6 000 000	5 166 829	4 870 590	4 783 275	2 897 072	5 306 373	5 323 094	5 431 961
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 245 872</b>	<b>10 845 704</b>	<b>15 810 384</b>	<b>9 284 476</b>	<b>9 200 895</b>	<b>7 327 763</b>	<b>9 822 381</b>	<b>9 923 313</b>	<b>10 176 272</b>
<i>dont remboursement capital</i>	2 270 784	2 349 115	2 477 540	2 721 376	2 953 920	3 183 538	3 338 281	3 589 980	3 842 939
<b>RATIOS FINANCIERS</b>									
<b>Épargne brute</b>	<b>5 002 973</b>	<b>5 1330 675</b>	<b>3 502 373</b>	<b>3 663 887</b>	<b>3 670 132</b>	<b>3 685 776</b>	<b>3 773 732</b>	<b>3 850 218</b>	<b>3 994 311</b>
Taux d'épargne brute	32,86%	37,41%	27,32%	28,02%	27,52%	27,10%	27,21%	27,23%	27,70%
<b>Épargne nette</b>	<b>2 732 189</b>	<b>2 781 560</b>	<b>1 024 833</b>	<b>942 510</b>	<b>716 212</b>	<b>502 238</b>	<b>435 451</b>	<b>260 239</b>	<b>151 372</b>
Taux d'épargne nette	17,95%	20,28%	7,99%	7,21%	5,37%	3,69%	3,14%	1,84%	1,05%
Encours de la dette au 31/12	23 371 978	27 445 877	30 135 166	32 284 380	34 113 734	33 827 269	35 795 360	37 528 475	39 117 497
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>4,67</b>	<b>6,29</b>	<b>8,60</b>	<b>8,81</b>	<b>9,29</b>	<b>9,18</b>	<b>9,49</b>	<b>9,75</b>	<b>9,79</b>



# Budget ASS : Prospective financière

Figure n° 42 : Évolution du taux d'épargne brute et du taux d'épargne nette

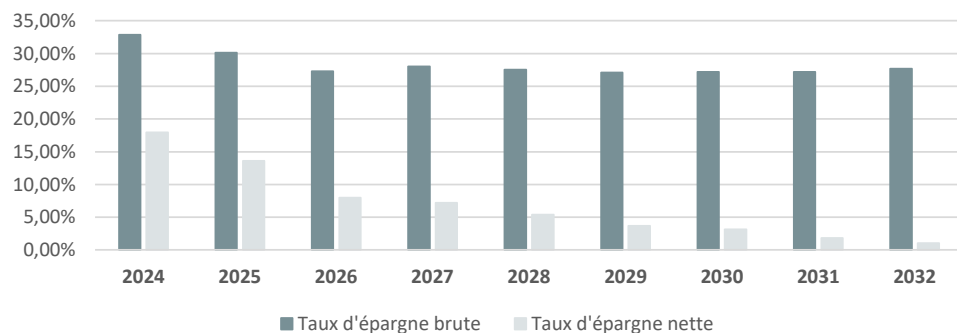
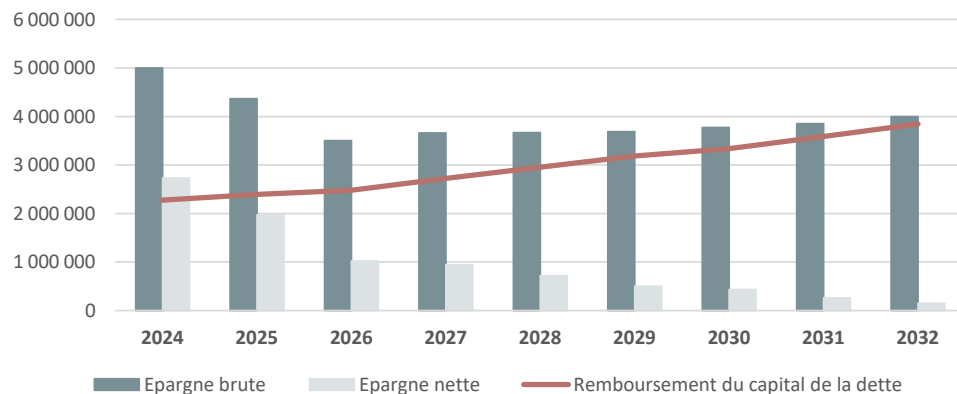


Figure n° 43 : Trajectoire de l'épargne et du remboursement du capital de la dette



## Analyse de la situation :

Les figures 44 et 45 mettent en évidence une trajectoire financière globalement solide, avec un taux d'épargne brute qui demeure à un niveau très correct sur l'ensemble de la période.

Cette stabilité reflète la capacité du service à dégager des marges de fonctionnement avant prise en compte du remboursement du capital de la dette (notamment par des taux de réalisations inférieurs aux inscriptions budgétaires).

Le taux d'épargne nette, en revanche, connaît une dégradation progressive, principalement liée à l'augmentation des besoins d'emprunt et donc au renforcement des remboursements de capital à mesure que de nouveaux financements sont mobilisés. Cette situation est également renforcée par un niveau de subvention d'investissement relativement prudentiel, ce qui accroît mécaniquement le besoin d'emprunt.

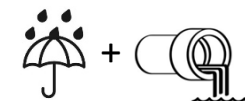
L'obtention de nouvelles subventions permettrait de réduire le recours à l'emprunt et donc d'améliorer sensiblement la trajectoire d'épargne nette.

Cette lecture doit toutefois être nuancée. En effet, les taux de réalisation des charges à caractère général, généralement compris entre 80 % et 85 %, conduisent à une dépense réelle inférieure aux inscriptions budgétaires.

Cette moindre réalisation se traduit mécaniquement par une épargne supérieure à celle affichée dans la prospective, rendant le scénario présenté prudent.

Toutefois, à moyen terme, il pourrait être envisager une indexation annuelle du tarif de la redevance de l'assainissement, permettant de maintenir un niveau d'épargne nette compatible avec les besoins d'investissement futurs (+1cts = +55 000 € de recettes).

Pour rappel, ce budget distingue deux sections du budget : la section des eaux usées, financées par la redevance d'assainissement, et la section des eaux pluviales, dont les ratios dépendent directement du niveau de la subvention versée par le budget principal. Les indicateurs de la section eaux pluviales pourraient donc être significativement améliorés en cas d'augmentation de cette subvention.



# Budget ASS : Prospective financière

Figure n° 44 : Évolution comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement (en milliers)

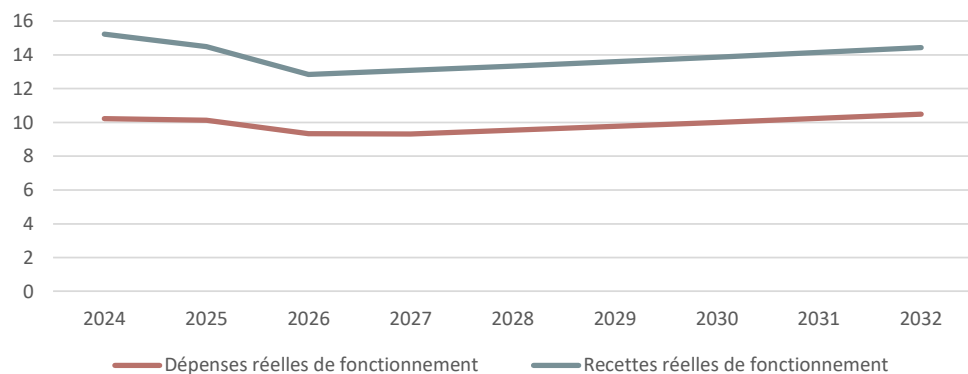
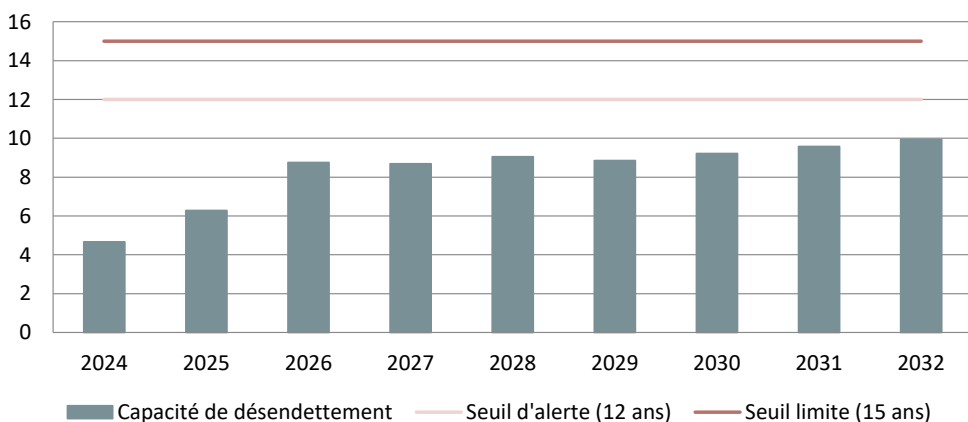


Figure n° 45 : Trajectoire de la capacité de désendettement



## Analyse de la situation :

Les figures 80 et 81 montrent une évolution quasi parfaitement parallèle des recettes et des dépenses de fonctionnement sur l'ensemble de la période, ce qui constitue un indicateur particulièrement favorable : aucune divergence marquée ne laisse apparaître un effet de ciseau, et la structure financière du service demeure stable et lisible.

Cette dynamique parallèle témoigne d'une maîtrise des charges, dont l'évolution reste proportionnée à celle des produits d'exploitation.

La capacité de désendettement demeure également bonne malgré un niveau d'emprunt prévisionnel significatif pour accompagner les investissements programmés.

Sur toute la période, l'indicateur reste inférieur au seuil des 10 années, ce qui constitue un bon niveau pour un budget technique comme l'assainissement et confirme la soutenabilité de la trajectoire financière projetée.

Il convient enfin de rappeler la distinction structurelle entre les deux sections du budget : la section eaux usées, financée par la redevance, présente un niveau d'endettement relativement faible, tandis que la section eaux pluviales dépend du montant de la subvention du budget principal et évolue avec un encours de dette important.

Ces réalités distinctes expliquent certaines disparités d'indicateurs au sein du budget global.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC\_2026\_0001-DE



---

# Annexes du ROB

Budget principal et budgets annexes

# Indicateurs : Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Figure n° 1 : Résultats estimatifs de l'exercice comptable 2025

Budget	Résultat 2025 estimatif (après affectation)
Budget Principal (dont IME)	9 349 792,67 €
Ordures Ménagères	966 797,44 €
Eau	3 653 689,23 €
Assainissement	3 901 801,69 €

Figure n° 2 : Evolution des résultats des précédents exercices (résultats estimatifs pour 2025)

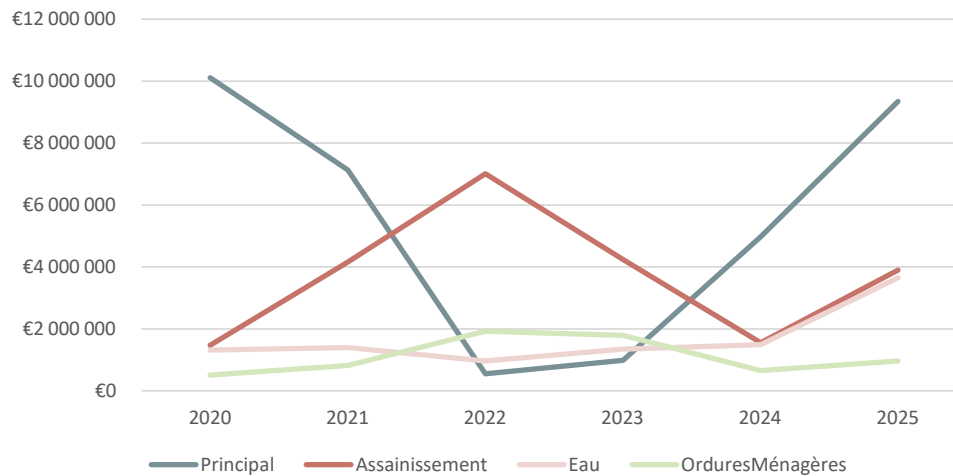


Figure n° 3 : Répartition de l'encours de dette par budgets

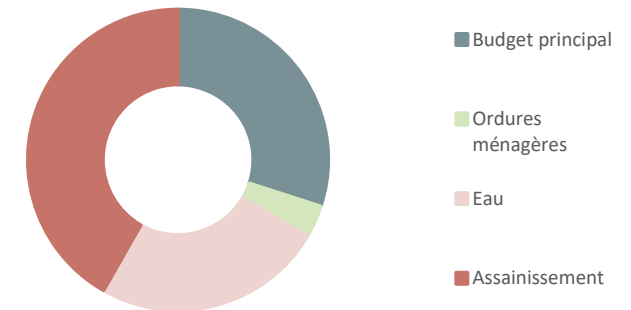
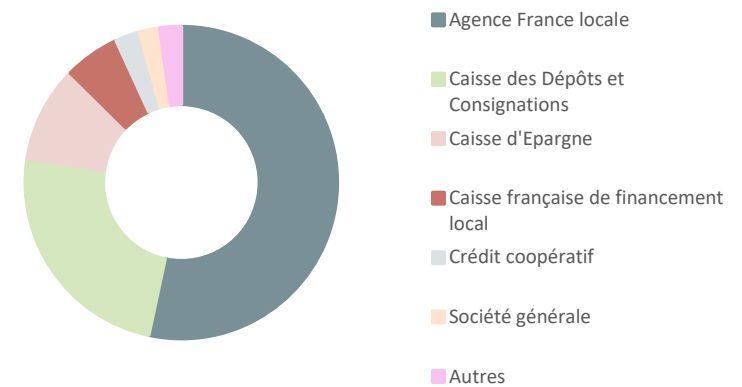


Figure n° 4 : Répartition de l'encours de dette par établissement bancaires



# Hypothèses d'évolutions des recettes

Tableau n° 5 : Présentation des principales évolutions des recettes

Budget	Fiscalité	Subventions prévues	Flux financiers avec les communes	Tarification
Budget principal	Revalorisation législative des bases	12 306 492 € en investissement 2 703 306 € en fonctionnement	1 072 154 € en fonctionnement 781 402 € en investissement	Voir délibération relative à la tarification soumise au conseil communautaire du 4 février 2026
Ordures ménagères	Revalorisation législative des bases	20 000 € en fonctionnement		
Eau		46 474 € en investissement		
Assainissement		78 076 € en investissement 2 809 896 € en fonctionnement eaux pluviales		

# Éléments de synthèse

Tableau n° 5 : Chiffres clés du projet de budget 2026

	Budget principal	Budget des ordures ménagères	Budget de l'eau	Budget de l'assainissement	Total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses de fonctionnement	75 276 832	16 637 526	18 312 907	16 763 180	126 990 445
dont dépenses réelles	60 453 059	15 303 391	12 089 855	9 318 930	97 165 235
dont virement à la section d'investissement	9 276 616	64 598	3 723 052	4 294 250	17 358 516
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses d'investissement	42 775 817	7 783 492	18 312 907	17 193 384	86 065 600
dont dépenses réelles	33 514 426	7 371 705	12 089 855	15 810 384	68 786 370
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>					
Emprunt d'équilibre	1 302 816	2 000 198	2 787 741	5 166 829	11 257 584

Tableau n° 6 : Evolution pluriannuelle des charges de personnels

Evolution pluriannuelle des charges de personnels	Voté 2024	Voté 2025	Évolution 2024 / 2025		Projet de BP 2026	Évolution 2025 / 2026	
			en €	en %		en €	en %
Budget principal	18 346 717	18 979 451	632 734	3,45%	18 753 889	-225 562	-1,19%
Budget ordures ménagères	3 798 658	3 699 433	-99 225	-2,61%	3 773 806	74 373	2,01%
Budget eau	3 961 762	3 934 872	-26 890	-0,68%	4 071 450	136 578	3,47%
Budget assainissement	2 971 065	3 496 129	525 064	17,67%	3 611 750	115 621	3,31%
<b>Total des charges de personnels</b>	<b>29 078 202</b>	<b>30 109 885</b>	1 031 683	3,54%	<b>30 210 895</b>	101 010	0,33%

# Ratios financiers : Rétrospective

Tableau n° 7 : Présentation de l'évolution pluriannuelle des principaux ratios financiers au 31 décembre de l'année (1/2)

Budget principal (dont budget IME)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	51 058 616 €	53 029 597 €	56 458 415 €	58 951 616 €	66 839 743 €	66 939 633 €	63 917 272 €
Dépenses réelles de fonctionnement	43 867 642 €	47 335 597 €	50 017 135 €	52 701 767 €	56 727 029 €	63 482 249 €	60 453 059 €
Remboursement des intérêts	364 352 €	313 978 €	319 692 €	451 279 €	623 690 €	636 419 €	696 956 €
Épargne brute	7 190 974 €	5 694 000 €	6 441 280 €	6 249 849 €	10 112 714 €	3 457 384 €	3 464 213 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>14,08%</b>	<b>10,74%</b>	<b>11,41%</b>	<b>10,60%</b>	<b>15,13%</b>	<b>5,16%</b>	<b>5,42%</b>
Épargne nette	6 119 287 €	4 563 049 €	5 029 149 €	4 970 920 €	8 693 251 €	1 870 041 €	1 999 534 €
Remboursement du capital de la dette	1 071 687 €	1 130 951 €	1 412 131 €	1 278 928 €	1 419 463 €	1 587 342 €	1 464 679 €
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>11,98%</b>	<b>8,60%</b>	<b>8,91%</b>	<b>8,43%</b>	<b>13,01%</b>	<b>2,79%</b>	<b>2,29%</b>
Encours de la dette au 31/12	13 736 998 €	12 606 047 €	14 449 293 €	15 683 221 €	17 276 621 €	17 921 335 €	17 921 335 €
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>1,91 ans</b>	<b>2,21 ans</b>	<b>2,24 ans</b>	<b>2,51 ans</b>	<b>1,71 ans</b>	<b>5,18</b>	<b>5,17 ans</b>

Budget ordures ménagères	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	10 429 760 €	11 696 743 €	13 065 990 €	14 586 072 €	15 112 300 €	15 943 895 €	15 631 335 €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 837 358 €	10 598 973 €	11 230 452 €	12 537 512 €	13 894 809 €	14 286 607 €	15 303 391 €
Remboursement des intérêts	7 696 €	6 929 €	6 056 €	16 782 €	3 594 €	16 084 €	60 885 €
Épargne brute	592 402 €	1 097 771 €	1 835 538 €	2 048 560 €	1 217 491 €	1 657 288 €	327 944 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>5,68%</b>	<b>9,39%</b>	<b>14,05%</b>	<b>14,04%</b>	<b>8,06%</b>	<b>10,39%</b>	<b>2,10%</b>
Épargne nette	120 731 €	121 081 €	116 042 €	450 733 €	100 580 €	120 943 €	148 420 €
Remboursement du capital de la dette	471 672 €	976 690 €	1 719 496 €	1 597 827 €	1 116 911 €	1 536 345 €	179 524 €
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>4,52%</b>	<b>8,35%</b>	<b>13,16%</b>	<b>10,95%</b>	<b>7,39%</b>	<b>9,64%</b>	<b>1,15%</b>
Encours de la dette au 31/12	1 171 688 €	1 050 608 €	929 174 €	483 833 €	783 253 €	662 311 €	2 262 310 €
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>1,98 ans</b>	<b>0,96 ans</b>	<b>0,51 ans</b>	<b>0,24 ans</b>	<b>0,64 ans</b>	<b>0,40 ans</b>	<b>6,90 ans</b>

# Ratios financiers : Rétrospective

Tableau n° 7 : Présentation de l'évolution pluriannuelle des principaux ratios financiers au 31 décembre de l'année (2/2)

Budget eau	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	12 319 661 €	12 866 813 €	11 605 418 €	14 582 012 €	13 927 411 €	15 899 989 €	14 483 586 €
Dépenses réelles de fonctionnement	8 543 006 €	8 856 628 €	8 448 125 €	11 745 762 €	11 684 243 €	11 566 394 €	12 089 588 €
Remboursement des intérêts	591 257 €	414 578 €	352 794 €	426 270 €	600 858 €	671 298 €	620 625 €
Épargne brute	3 776 656 €	4 010 184 €	3 157 293 €	2 836 250 €	2 243 168 €	4 333 595 €	2 393 998 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>30,66%</b>	<b>31,17%</b>	<b>27,21%</b>	<b>19,45%</b>	<b>16,11%</b>	<b>27,26%</b>	<b>16,53%</b>
Épargne nette	437 113 €	2 361 940 €	1 599 607 €	1 336 582 €	488 297 €	2 348 010 €	439 168 €
Remboursement du capital de la dette	3 339 542 €	1 648 244 €	1 557 686 €	1 499 668 €	1 754 871 €	1 985 585 €	1 954 830 €
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>3,55%</b>	<b>18,36%</b>	<b>13,78%</b>	<b>9,17%</b>	<b>3,51%</b>	<b>14,77%</b>	<b>3,03%</b>
Encours de la dette au 31/12	13 523 319 €	11 986 672 €	10 545 657 €	11 167 964 €	18 141 038 €	16 288 811 €	16 217 488 €
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>3,58 ans</b>	<b>2,99 ans</b>	<b>3,34 ans</b>	<b>3,94 ans</b>	<b>8,09 ans</b>	<b>3,76 ans</b>	<b>6,77 ans</b>

Budget assainissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	11 469 774 €	14 137 803 €	15 097 824 €	13 126 475 €	15 224 101 €	13 714 194 €	12 821 302 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 194 852 €	6 331 789 €	6 993 350 €	8 329 450 €	10 221 128 €	8 557 375 €	9 318 930 €
Remboursement des intérêts	478 275 €	415 963 €	382 142 €	539 981 €	688 639 €	742 537 €	755 929 €
Épargne brute	5 274 922 €	7 806 014 €	8 104 475 €	4 797 025 €	5 002 973 €	5 156 820 €	3 502 373 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>45,99%</b>	<b>55,21%</b>	<b>53,68%</b>	<b>36,54%</b>	<b>32,86%</b>	<b>37,60%</b>	<b>27,32%</b>
Épargne nette	3 241 711 €	5 799 255 €	6 167 462 €	2 833 541 €	2 732 189 €	2 854 371 €	2 477 540 €
Remboursement du capital de la dette	2 033 210 €	2 006 759 €	1 937 013 €	1 963 484 €	2 270 784 €	2 302 448 €	1 024 833 €
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>28,26%</b>	<b>41,02%</b>	<b>40,85%</b>	<b>21,59%</b>	<b>17,95%</b>	<b>20,81%</b>	<b>7,99%</b>
Encours de la dette au 31/12	18 205 074 €	16 318 065 €	19 806 246 €	20 973 649 €	23 639 701 €	27 433 644 €	27 671 569 €
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>3,45 ans</b>	<b>2,09 ans</b>	<b>2,44 ans</b>	<b>4,37 ans</b>	<b>4,73 ans</b>	<b>5,32 ans</b>	<b>7,90 ans</b>

# Synthèse des rattachements et reports de 2025

**Tableau n° 8 : Montants des rattachements en dépenses de fonctionnement**

Budget	Montant
Budget Principal	245 437,08
Ordures Ménagères	2 379 969,98
Eau	559 187,19
Assainissement	825 553,20
<b>Total</b>	<b>4 010 147,45</b>

**Tableau n° 9 : Montants des rattachements en recettes de fonctionnement**

Budget	Montant
Budget Principal	2 076 276,46
Ordures Ménagères	241 510,00
Eau	491 760,79
Assainissement	57 811,50
<b>Total</b>	<b>2 867 358,75</b>

**Tableau n° 10 : Montants des reports en dépenses d'investissement**

Budget	Montant
Budget Principal	5 643 752,28
Ordures Ménagères	2 538 166,22
Eau	1 831 142,75
Assainissement	2 947 106,72
<b>Total</b>	<b>12 960 167,97</b>

**Tableau n° 11 : Montants des reports en recettes d'investissement**

Budget	Montant
Budget Principal	12 782 993,33
Ordures Ménagères	2 385 457,99
Eau	1 988 024,00
Assainissement	1 783 636,45
<b>Total</b>	<b>18 940 111,77</b>

# Gestion pluriannuelle : Budget principal

Tableau n° 12 : Programmation prévisionnelle des crédits de paiement des opérations pluriannuelles

Type d'enveloppe	Opération concernée	Montant de dépenses autorisées	Crédits déjà consommés	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
AP	CONTOURNEMENT DE VILLE-LA-GRAND ET LE PONT NEUF		7 516 246 €	671 604 €							8 187 850 €
AP	VOIE VERTE		5 010 463 €	460 000 €	624 784 €						6 095 247 €
AP	AIDES A LA PIERRE		5 858 625 €	1 870 000 €	1 195 500 €						8 915 375 €
AP	CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES GYMNASES		510 297 €	4 056 274 €	1 793 712 €	221 578 €	8192 €	596 851 €			7 186 904 €
AP	RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE (montant estimatif)		377 468 €	1 600 000 €	3 586 080 €	2 000 000 €	1 660 452 €				7 600 000 €
AP	RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS		0 €	139 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	385 000 €	400 000 €		1 824 000 €
AE	PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE 2		10 200 €	97 000 €	120 000 €	115 000 €	110 000 €	47 000 €	60 800 €		560 000 €

Note : La mise à jour des autorisations de programme et des autorisations d'engagement est en cours. En conséquence, les montants présentés à compter de 2027 sont susceptibles d'évoluer lors du vote du budget.

# Gestion pluriannuelle : Budget principal

Tableau n° 12 : Programmation prévisionnelle des crédits de paiement des opérations pluriannuelles

Type d'enveloppe	Opération concernée	Montant de dépenses autorisées	Crédits déjà consommés	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
AP	VIARHONA		4 302 993 €	5 249 926 €	3 075 099 €	540 233 €	13 168 251 €				15 678 366 €
AP	GYMNASE DE VETRAZ MONTHOUX		7 426 105 €	1 478 679 €	112 200 €	3 583 016 €					12 600 000 €
AP	HALL TAPONIER		728 100 €	80000							808100
AP	PECR		19014	619520							638534

Note : La mise à jour des autorisations de programme et des autorisations d'engagement est en cours. En conséquence, les montants présentés à compter de 2027 sont susceptibles d'évoluer lors du vote du budget.

# Gestion pluriannuelle : Budgets annexes

Tableau n° 13 : Programmation prévisionnelle des crédits de paiement des opérations pluriannuelles

Type d'enveloppe	Opération concernée	Crédits déjà consommés	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
AP	PROJETS D'INVESTISSEMENT EAU	32 100 €	10 523 243 €	8 732 880 €	9 060 854 €	5 769 904 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	49 086 881 €
AP	PROJETS D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT	2 290 €	5 705 737 €	5 133 100 €	4 951 702 €	3 890 164 €	6 484 100 €	6 333 333 €	6 333 333 €	38 833 769 €
AP	TRAVAUX STEP AZOTE	23 907 242 €	4 680 000 €	1 430 000 €	1 295 273 €	254 062 €	2 164 923 €	-	-	33 731 500 €
AP	PROJETS D'INVESTISSEMENT OM	-	7 223 285 €	4 782 500 €	3 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	21 505 785 €

Note : La mise à jour des autorisations de programme et des autorisations d'engagement est en cours. En conséquence, les montants présentés à compter de 2027 sont susceptibles d'évoluer lors du vote du budget.



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

# Débat d'Orientation Budgétaire 2026

## Rapport relatif aux Ressources Humaines

### Sommaire

<b>1 Analyses statistiques sur la structure des effectifs et les dépenses du personnel en 2025</b>	<b>3</b>
1.1 La structure des effectifs de la collectivité	3
1.1.1 La répartition par statut	3
1.1.2 L'ancienneté	4
1.1.3 La répartition par sexe	4
1.1.4 Répartition des agents actifs par sexe et filière	5
1.1.5 Une stabilisation de l'âge moyen	5
1.1.6 Moyenne d'âge par filière et répartition entre hommes et femmes	6
1.2 Le temps de travail	7
1.2.1 Les cycles de travail	7
1.2.2 Répartition des agents par type de temps de travail	8
1.3 Le télétravail	9
1.4 Le recrutement	9
1.5 Les avancements d'échelons, de grades et la promotion interne	9
1.5.1 Les avancements d'échelons	9
1.5.2 Les avancements de grade	10
1.5.3 La promotion interne	10
1.6 L'absentéisme	11
1.6.1 Les indisponibilités	11
1.6.2 Les autorisations spéciales d'absence (ASA) - Motifs personnel	12
1.7 La rémunération des agents	12
1.7.1 Les postes non permanents et les remplacements	13
1.7.2 Cumul des plus hautes rémunérations	13
<b>2 Evolutions prévisionnelles impactant le budget 2026</b>	<b>13</b>
2.1 Contexte national	13
2.2 Facteurs endogènes	14
<b>3 Développement de l'emploi et des compétences</b>	<b>14</b>

3.1	La formation	14
3.1.1	Par direction	14
3.1.2	- Par genre	15
3.1.3	Un nombre d'agents partant se former toujours en hausse	15
3.1.4	Au sujet des demandes au titre du compte de formation professionnelle (CPF)	15
3.2	L'apprentissage	16
3.2.1	Contexte	16
3.2.2	Evolution du nombre d'apprenti.e.s accueilli.e.s au sein d'Annemasse Agglo :	16
3.2.3	Actions internes pour nos apprenti.e.s et nos maîtres d'apprentissage :	17
3.2.4	Autres actions externes dédiées à l'apprentissage et à la formation des jeunes :	17
<b>4</b>	<b>Mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</b>	<b>18</b>
4.1	Le rôle du dialogue social dans la mise en œuvre de la politique d'égalité professionnelle	18
4.1.1	Rapport annuel sur l'égalité professionnelle	18
4.2	Représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des instances paritaires	18
<b>5</b>	<b>La mise en place d'une politique volontariste de suppression des inégalités salariales et d'accompagnement des femmes et des hommes dans leur parcours professionnel au sein de la fonction publique</b>	<b>20</b>
5.1	La suppression des inégalités salariales	20
5.2	La lutte contre les stéréotypes et prévention des discriminations	21
5.2.1	Dans le domaine de la communication	21
5.2.2	Dans le domaine du recrutement	21
5.2.3	En matière de formation professionnelle	22
5.2.4	Concernant le déroulement de carrière	22
5.2.5	Concernant les obligations en matière de recrutement et de promotion sur emploi fonctionnel	22
5.3	Un meilleur équilibre et partage entre vie professionnelle et vie personnelle	22
5.3.1	Les congés liés à la famille, les horaires de travail, les modes de garde des enfants, le logement, les transports sont autant d'éléments à prendre en compte	22
5.3.2	Des dispositifs d'organisation du temps de travail visant à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle	23
5.4	Prévenir toutes les violences et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral	24
<b>6</b>	<b>Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux en 2025</b>	<b>25</b>
<b>7</b>	<b>Programme Pluriannuel des Ressources Humaines - bilan 2025</b>	<b>26</b>

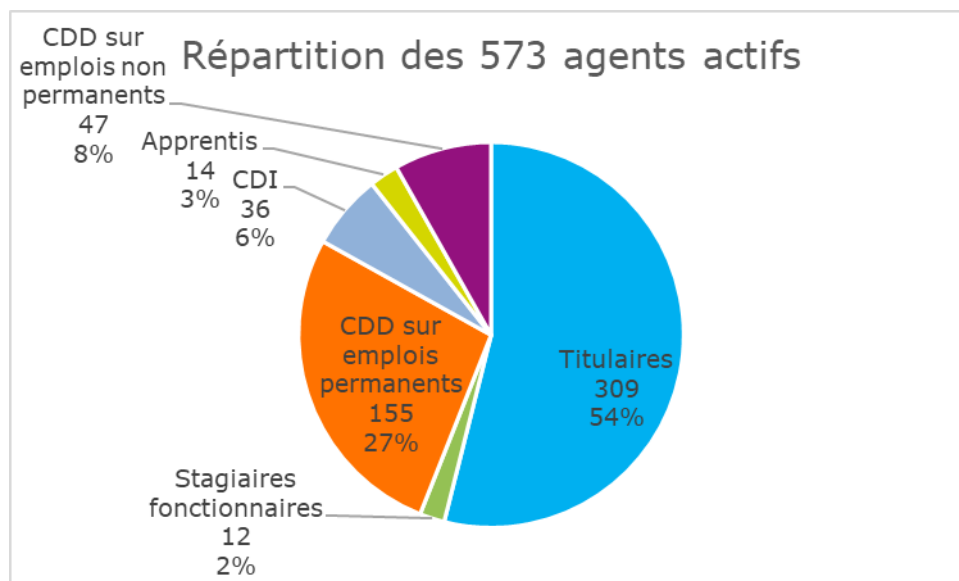
# 1 Analyses statistiques sur la structure des effectifs et les dépenses du personnel en 2025

## 1.1 La structure des effectifs de la collectivité

### 1.1.1 *La répartition par statut*

En décembre 2025, **632 personnes** différentes ont perçu une rémunération ou indemnité d'Annemasse Agglo, (contre 618 en 2024, 591 en 2023 et 626 en 2022), soit :

- 328 fonctionnaires (dont 12 stagiaires et 1 détachement) contre 356 en 2024 ;
- 238 contractuels (contre 215 en 2024) dont :
  - 36 Contrats à Durée Indéterminé (CDI) ;
  - 155 contractuels sur emplois permanents ;
  - 22 remplaçants ;
  - 18 contrats temporaires et saisonniers ;
  - 6 contrats de projet ;
  - 1 collaboratrice de cabinet ;
- 14 apprentis (contre 9 en 2024) ;
- 19 élus ;
- 16 vacataires ;
- 5 réversions de Supplément Familial de Traitement (SFT) - (*conjoint divorcé non agents percevant le SFT en lieu et place de leurs ex-conjoint agents*) ;
- 12 chômeurs indemnisés.



Le graphique ci-dessus présenté reprend la répartition des **573 agents actifs** en décembre 2025 (hors élus, chômeurs, vacataires et versements de SFT). Ils étaient au nombre de 580 en 2024. Le transfert de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité » au Pôle métropolitain du Genevois français a concerné 12 agents.

Ces 573 actifs sont répartis entre **262 femmes** (45,7%) et **311 hommes** (54,3%), contre 270 femmes et 310 hommes en 2024 et 261 femmes pour 295 hommes en 2023.

Les éléments notables de la structure des effectifs d'Annemasse Agglo pouvant être relevés par rapport à l'année 2024, sont les suivants :

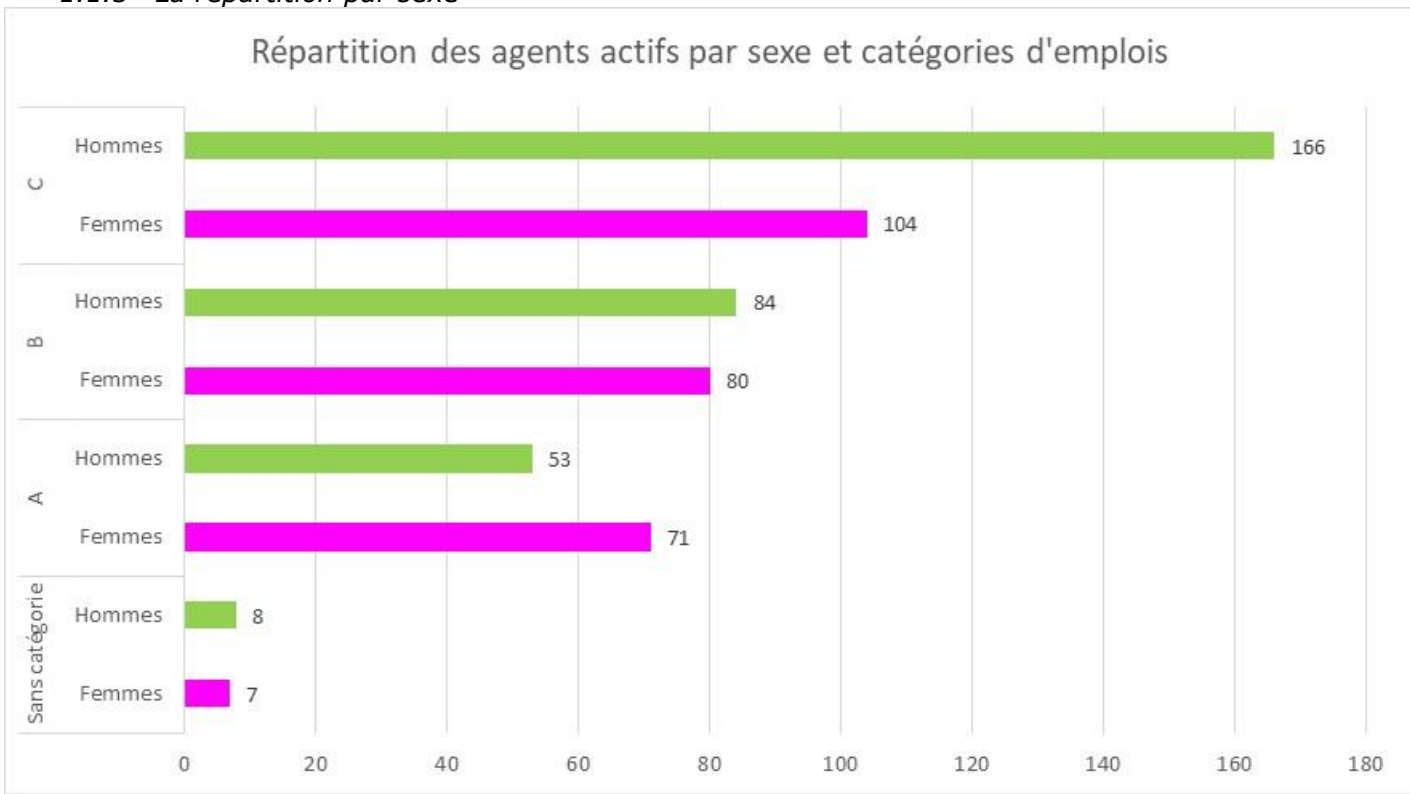
- Une baisse constante du nombre de fonctionnaires (-28 par rapport à 2024) ;
- Une augmentation du nombre de contractuels (+23 par rapport à 2024) ;
- Une légère augmentation de la part des hommes dans les effectifs.

### 1.1.2 L'ancienneté

L'ancienneté des agents sur emplois permanents est de 8 ans.

Ancienneté par statut	Moyenne
Contractuels - Catégorie A	2
Contractuels - Catégorie B	2
Contractuels - Catégorie C	2
Contractuels - CDI	9
Contractuels - Collaborateur de Cabinet	9
Contractuels - Contrat de projet	1
Contractuels temps non complet (<50%)	3
Contractuels - Emploi Vacant	1
Stagiaires fonction publique territoriale	5
Titulaires fonction publique territoriale	10
<b>Moyenne générale tous statuts</b>	<b>8</b>

### 1.1.3 La répartition par sexe



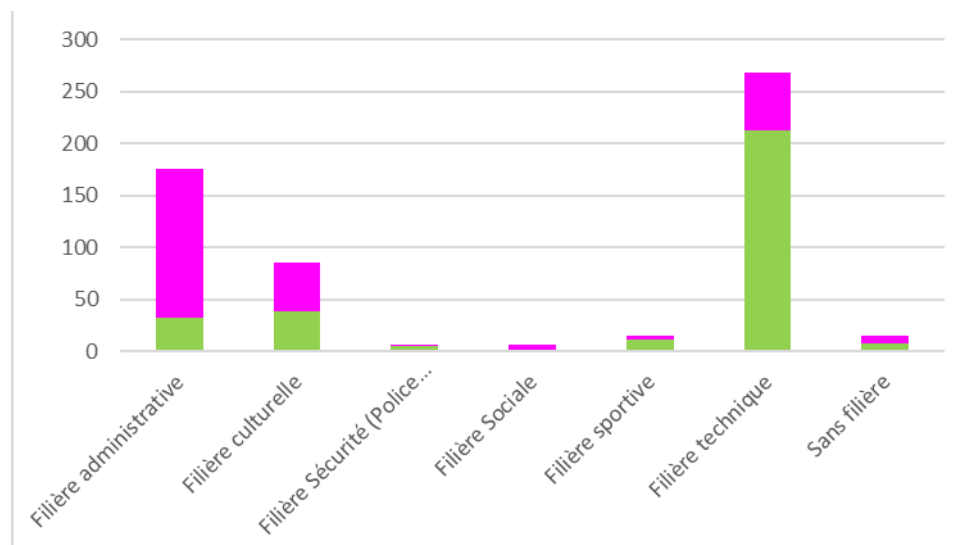
\* Sans catégorie = apprentis, collaborateur de cabinet

Les agents actifs comptent 262 femmes pour 311 hommes.

La répartition entre hommes et femmes par catégorie, reste marquée par les mêmes tendances. La part de femmes en catégorie A est plus importante mais tend à se stabiliser. La catégorie B reste stable en termes de parité, avec des variations minimales d'un année à l'autre. Concernant la catégorie C, la part de la population masculine reste prépondérante et continue à être en légère augmentation.

### 1.1.4 Répartition des agents actifs par sexe et filière

Filières	Hommes	Femmes	Total général
Filière administrative	32	144	176
Filière culturelle	39	46	85
Filière Sécurité (Police Municipale)	5	2	7
Filière Sociale	2	5	7
Filière sportive	12	3	15
Filière technique	213	55	268
Sans filière	8	7	15
<b>Total général</b>	<b>311</b>	<b>262</b>	<b>573</b>



\* Sans filière = apprentis, collaborateur cabinet

La répartition entre hommes et femmes par filières, demeure sensiblement la même chaque année, avec une prépondérance masculine dans la filière technique, et féminine en ce qui concerne la filière administrative.

### 1.1.5 Une stabilisation de l'âge moyen

L'âge moyen d'un agent au sein de la collectivité est de 42,8 ans à fin décembre 2025, soit :

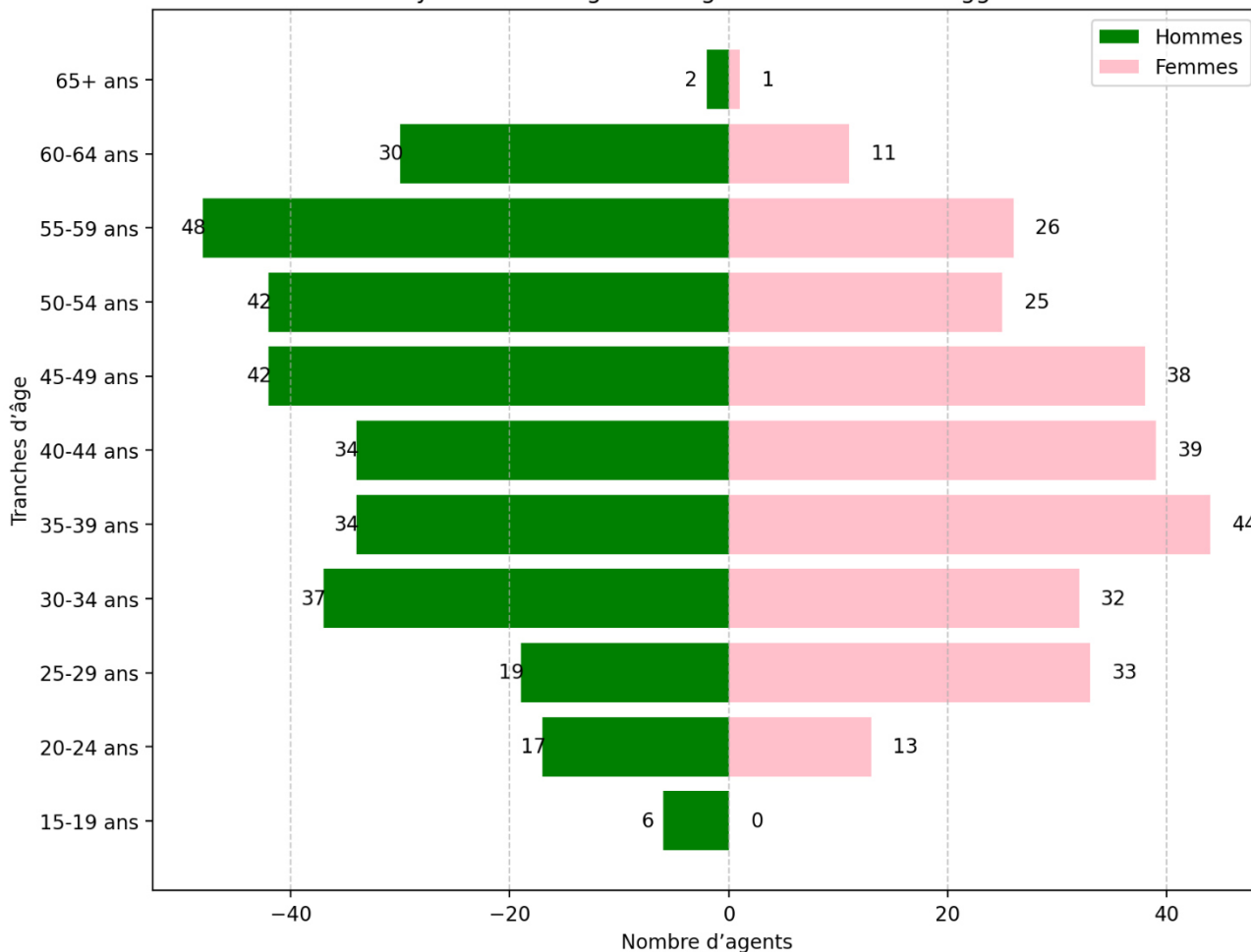
- 41,2 ans pour les femmes et
- 44,1 ans pour les hommes.

Ces chiffres sont très similaires à ceux de 2024.

Au niveau national, la moyenne d'âge des agents de la fonction publique territoriale est de 46 ans. Annemasse Agglo est donc plutôt jeune en comparaison. Dans le secteur privé au niveau national, ce chiffre est de 41 ans.

La pyramide des âges permet de constater la « structure démographique » des effectifs de la collectivité, comme suit :

Pyramide des âges des agents d'Annemasse Agglo



1.1.6 Moyenne d'âge par filière et répartition entre hommes et femmes

Filières	Hommes	Femmes	Total général
Filière administrative	43,2	41,6	41,9
Filière culturelle	42,6	41,9	42,2
Filière Sécurité (Police Municipale)	48,6	34,5	44,6
Filière Sociale	39,0	40,4	40,0
Filière sportive	45,5	27,3	41,9
Filière technique	45,4	42,7	44,9
Sans filière	17,9	25,1	21,3
<b>Total général</b>	<b>44,1</b>	<b>41,2</b>	<b>42,8</b>

Bien que la moyenne d'âge soit quasi identique à celle de 2024, la pyramide des âges d'Annemasse Agglo est une pyramide des âges vieillissante, car la tranche d'âge correspondant au personnel de 55 ans et plus, représente 20,6 % de l'effectif, soit 118 agents.

Cette tendance est quasi identique à celle de 2024 (20,4%) avec exactement le même nombre d'agents concernés.

La part des agents de plus de 50 ans représente, quant à elle, 185 agents, soit 32,30% de l'effectif. Au niveau national, ce chiffre est de 44% en moyenne pour les collectivités territoriales.

Même si les agents d'Annemasse Agglo sont globalement moins vieux que la moyenne nationale des collectivités territoriales, la pyramide des âges de la collectivité annonce de nombreux départs à retraite les prochaines années.

La collectivité s'est emparée du sujet dès 2021, de manière à prévoir la mise en œuvre de dispositifs pour anticiper ces départs et les pertes de compétences liées.

Annemasse Agglo a ainsi, dans ses lignes directrices de gestion élaborées pour la 1<sup>ère</sup> partie du mandat, soit de 2021-2023, inscrit des projets en vue de faire face à ces départs à la retraite, tels que :

- Développer la marque employeur en externe pour recruter et en interne pour fidéliser ;
- Promouvoir une véritable politique pour préserver et veiller à la santé et à la sécurité au travail, tout en favorisant la mobilité interne et l'accompagnement du parcours professionnel de ses collaborateurs, notamment ceux assurant des métiers techniques, potentiellement plus exposés à des risques de Troubles Musculo Squelettiques (TMS) :
  - une cellule santé a été mise en place au sein de la Direction des Richesses Humaines (DRH), dont la vocation est justement de suivre les agents pour lesquels l'état de santé n'est plus compatible avec leur métier, afin de trouver des solutions de reclassement permettant leur maintien dans l'emploi ;
  - des quarts d'heure sécurité ont été déployés depuis la mi-2023, ayant également pour objectif de garantir la bonne communication des informations essentielles en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des agents de terrain, en s'appuyant également sur un réseau d'assistants de prévention, qui s'est développé depuis.

Les lignes directrices de gestion établies pour la 2<sup>ème</sup> partie de mandat, soit de 2024 à 2026, maintiennent cette ambition, avec des projets également concentrés sur le recrutement et visant notamment à :

- Construire une véritable stratégie de communication ;
- Soigner l'intégration des nouveaux collaborateurs ;
- Rendre plus flexible le temps de travail ;
- Doter les collaborateurs d'une Protection Sociale Complémentaire (PSC) ;
- Développer une véritable politique du handicap et du maintien dans l'emploi.

Un questionnaire attractivité a été mis en place en 2025 auprès des agents, recueillant près de 300 réponses, afin d'identifier ou approfondir des actions relatives à la fidélisation des agents et à l'attractivité de la collectivité.

## 1.2 Le temps de travail

Pour rappel, l'ensemble des services de la collectivité sont en conformité avec le seuil légal des 1 607 heures par an travaillées.

### 1.2.1 *Les cycles de travail*

En septembre 2024, des horaires expérimentaux avaient été mis en place, afin de tester la semaine en 4 jours, pour des services à 36 heures 30 et 39 heures hebdomadaires.

54 agents avaient été volontaires pour l'expérimentation, et 46 agents étaient finalement entrés dans le dispositif.

Début 2026, 47 agents travaillent effectivement sur 4 jours et 106 personnes ont fait des demandes pour expérimenter les nouveaux horaires de travail (98 demandes validées et 8 demandes refusées par le responsable de service).

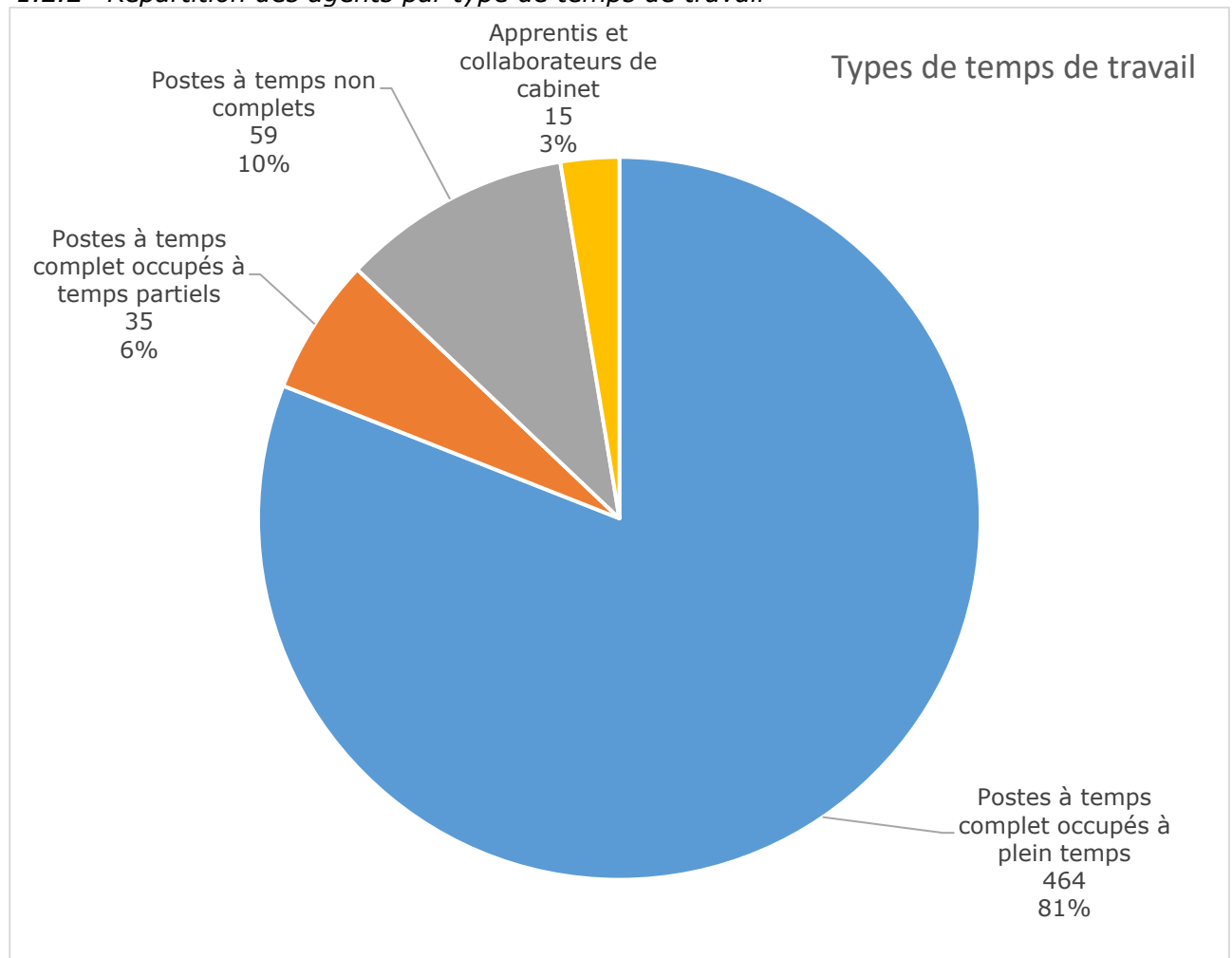
Les principaux régimes de temps de travail à temps plein en vigueur au sein de la collectivité sont les suivants :

- 35h / semaine sur 5 jours ;
- 35h / semaine sur 4,5 jours ;
- 35h / semaine sur 4 jours ;
- 36h / semaine sur 4 jours (agents de collecte) ;
- 36h30 / semaine sur 5 jours travaillés ;



- 36h30 / semaine sur 4,5 jours travaillés ;
- 36h30 / semaine sur 4 jours travaillés ;
- 39h / semaine sur 5 jours travaillés ;
- 39h / semaine sur 4,5 jours travaillés.
- Statut particulier des professeurs d'enseignement artistique (16 heures de cours en face à face / semaine) ;
- Statut particulier des assistants d'enseignement artistique (20 heures de cours en face à face /semaine).

### 1.2.2 Répartition des agents par type de temps de travail



Type de temps de travail	Femmes	Part en %	Hommes	Part en %	Total	Part en %
Postes à temps complet occupés à plein temps	187	71,4%	277	89,1%	464	81,0%
Postes à temps complet occupés à temps partiels	33	12,6%	2	0,6%	35	6,1%
Postes à temps non complets	35	13,4%	24	7,7%	59	10,3%
Apprentis et collaborateurs de cabinet	7	2,7%	8	2,6%	15	2,6%
Total général	262	100,0%	311	100,0%	573	100,0%

En 2025, la majorité des agents ont travaillé à temps complet, soit 81 %, contre 82,6% en 2024. Le taux de temps partiel représente 6,1% des agents, chiffre très proche de celui de 2024 (6,4%)

Concernant les temps partiels : 10 agents bénéficient d'un temps partiel de droit, 18 sur autorisation, et 8 le sont pour des raisons thérapeutiques. Il y a peu d'évolution par rapport à 2024.

Les postes à temps non complet concernent essentiellement les professeurs d'enseignement artistique de l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) et du Conservatoire. Ils représentent 10,3% de l'effectif (contre 11% en 2024).

### 1.3 Le télétravail

Le télétravail régulier a été mis en œuvre à Annemasse Agglo en septembre 2021.

En 2025, l'extraction du logiciel du temps de travail révèle que 214 personnes différentes ont eu recours au télétravail (contre 205 en 2024) :

- 5 364 jours ont été travaillés à domicile (contre 5 220 en 2024)
- 174 agents ont télé-travaillé de façon récurrente (contre 172 en 2024) pour un total de 4 509 jours (contre 4574 en 2024) ;
- le télétravail exceptionnel (raison médicale, soucis ponctuels de transport, besoin de travail au calme sur un dossier, formation à distance...) a représenté 856 jours (contre 646 jours en 2025) et a concerné 171 personnes différentes (contre 155 personnes en 2024), dont 40 ne télé-travaillant jamais (contre 33 en 2024).

Le télétravail a globalement progressé par rapport à 2024 et principalement sur le télétravail exceptionnel.

### 1.4 Le recrutement

Le nombre d'agents recrutés est globalement stable par rapport à 2024.

Le nombre de postes publiés est toutefois en légère baisse, ce qui s'explique par le nombre croissant en 2025 des demandes de renouvellement de contrats de remplacement ou d'accroissements temporaires d'activités (ATA) ne nécessitant pas de publication.

Par ailleurs, le nombre de jurys de recrutement est en baisse du fait d'une organisation différente. Effectivement, à partir de 2025, un seul et même jury a été mis en place pour un poste, même si plusieurs dates d'entretiens avaient lieu, afin de générer un procès-verbal de recrutement unique. Jusqu'en 2024 un jury était mis en place pour chaque date d'entretien.

Enfin, le nombre de candidatures est en baisse par rapport à 2024 mais il faut rajouter les candidatures reçues directement lors des forums de l'emploi (environ une centaine).

	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Nombre de demandes de ressources présentées par les services	261	281
Nombre de demandes approuvées par la commission	245	254
Nombre de postes publiés	188	178
Nombre de jurys	203	146
Nombre de candidatures reçues	3 109	2 576
<b>Nombre d'agents recrutés</b>	<b>176</b>	<b>178</b>
Nombre de créations de postes	26	8

A titre indicatif, au 31 décembre 2025, 40 postes sont vacants ou gelés (contre 31 en 2024), correspondant soit à des emplois permanents ou des contrats de projet figurant au tableau des emplois.

### 1.5 Les avancements d'échelons, de grades et la promotion interne

#### 1.5.1 *Les avancements d'échelons*

Les avancements d'échelons concernent la progression des agents titulaires en fonction de leur ancienneté au sein d'un même grade. Ils sont basés sur une durée unique d'avancement fixée par les grilles statutaires. La collectivité ne peut qu'appliquer les textes.

La diminution du nombre d'avancement d'échelons semble corrélée à la baisse du nombre de fonctionnaire même.

Sexe	Avancement échelon 2023	Avancement échelon 2024	Avancement échelon 2025
Femmes	106	88	70
Hommes	105	96	82
<b>Total</b>	<b>211</b>	<b>184</b>	<b>150</b>

### 1.5.2 Les avancements de grade

L'avancement de grade correspond à une évolution au sein même d'un cadre d'emploi chez les fonctionnaires (ex : passage d'un grade d'adjoint technique à un grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe).

Sexe	Avancement grade 2023	Avancement grade 2024	Avancement grade 2025
Femmes	12	3	5
Hommes	21	10	8
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

### 1.5.3 La promotion interne

Enfin, la promotion interne correspond à un changement de cadre d'emploi (ex : de rédacteur – catégorie B à attaché territorial – catégorie A).

Sexe	Promotion interne 2023	Promotion interne 2024	Promotion interne 2025
Femmes	1	2	4
Hommes	2	3	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>7</b>

En matière d'avancement de grade et de promotion interne, Annemasse Agglo peut nommer directement des agents méritants, selon des quotas et conditions d'ancienneté définis nationalement, et localement.

Le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la Fonction Publique Territoriale (FPT), a permis de nommer plus d'agents sur les campagnes 2024 et 2025 par rapport à 2023.

Il rend en effet, les conditions d'ouverture de poste plus favorables, notamment en matière de quotas, puisque, désormais, 2 recrutements de fonctionnaires (au lieu de 3 précédemment) sont nécessaires pour permettre l'ouverture d'une possibilité de promotion interne.

## 1.6 L'absentéisme

### 1.6.1 Les indisponibilités

L'absentéisme pour raison d'indisponibilité à Annemasse Agglo se répartit comme suit, budget par budget :

Type d'indisponibilité	Eau et assainissement	Ordures ménagères	Services généraux (budget principal)	Total général
Maladie ordinaire	1 837	1 730	5 018	8 585
Conge longue durée	1 084	361	1 761	3 206
Accident du travail	79	432	899	1 410
Conge longue maladie	459			459
Maternité	84		140	224
Congé de paternité pour 1 enfant			136	136
Accident de trajet	128	5	27	160
<b>Total général 2025</b>	<b>3 671</b>	<b>2 528</b>	<b>7 981</b>	<b>14 180</b>
<b>Total général 2024</b>	<b>3 924</b>	<b>2 172</b>	<b>6 717</b>	<b>12 813</b>
<b>Total général 2023</b>	<b>3 282</b>	<b>2 681</b>	<b>7 513</b>	<b>13 476</b>
<b>Total général 2022</b>	<b>2 924</b>	<b>2 874</b>	<b>9 638</b>	<b>15 436</b>
<b>Total général 2021</b>	<b>2 526</b>	<b>2 109</b>	<b>7 006</b>	<b>11 641</b>

Après une baisse en 2023 et 2024, le taux d'absentéisme a connu une augmentation en 2025, en particulier sur le budget principal, dépassant le niveau de 2022. Cette hausse repose principalement sur les congés de maladie ordinaire et de longue durée.

La maladie ordinaire représente toujours la part la plus importante des absences, soit plus de la moitié des causes d'indisponibilités en termes de jours. Les absences de plus de 100 jours cumulés par agent représentent à elles seules près de 4 400 jours (soit plus de la moitié des jours pour maladie ordinaire) et concernent 22 agents (sur un total de 227 agents ayant été arrêtés au moins une journée). Parmi ces 22 agents, 7 d'entre eux (qui représentent 1 100 jours d'absences) ont depuis quitté la collectivité ou sont en passe de le faire.

Quant aux congés de longue durée, qui avaient subi une atténuation de - 15,41 % en 2024 par rapport à 2023, ils ont fortement augmenté en 2025. Les 3 200 jours de congés longue durée concernent 9 agents.

La DRH a mis en place une cellule santé qui se réunit 2 fois par mois, pour assurer notamment le suivi de ces situations et travailler activement à la réintégration des agents dès qu'une perspective de reprise peut être envisagée.

Les accidents du travail connaissent une légère diminution, après une augmentation notable en 2024 qui avait été constatée notamment sur les budgets assainissement et ordures ménagères.

Type d'indisponibilité	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Maladie ordinaire	5 650	8 873	6 878	5 995	6 246	7 326	7 772	6 879	6 919	8 585
Congé de longue durée	894	723	1 118	1 026	1 089	732	1 749	2 752	2 328	3 206
Accident du travail	712	1 159	1 054	768	456	1 161	1 544	1 288	1 669	1 410
Congé de longue maladie	1 374	874	1 323	1 169	1 056	1 030	2 349	839	904	459
Maternité	788	1 219	1 465	1 317	1 402	1 196	1 568	1 358	800	224
Congé de paternité	64	98	46	84	55	41	112	85	102	136
Maladie professionnelle	0	154	362	513	182	155	342	275	91	0
<b>Total tous motifs confondus</b>	<b>9 482</b>	<b>13 100</b>	<b>12 246</b>	<b>10 872</b>	<b>10 486</b>	<b>11 641</b>	<b>15 436</b>	<b>13 476</b>	<b>12 813</b>	<b>14 180</b>

La prévention des risques et la sécurité au travail restent des axes forts de la politique des ressources humaines de la collectivité.

Le taux d'absentéisme d'Annemasse Agglo demeure néanmoins élevé et nécessite la poursuite des efforts de mise en œuvre des actions RH dédiées à sa diminution en poursuivant le déploiement d'actions au titre de son plan de prévention de l'usure physique et psychologique, ou encore d'une véritable politique du handicap et du maintien dans l'emploi.

La pyramide des âges, ainsi que l'absentéisme ont conduit la collectivité à engager une réflexion relative au renforcement de la protection sociale de ses collaborateurs face aux risques de santé.

### 1.6.2 Les autorisations spéciales d'absence (ASA) - Motifs personnel

Les autorisations spéciales d'absence représentent 1 569 jours répartis comme suit :

Mariage	Naissance	Paternité	Enfant malade	Mandat électif	Maladie très grave	Décès	Absence syndicale	Délai de route
52	30	416	423	14	38	140	452	4

### 1.7 La rémunération des agents

En 2025, la rémunération des agents d'Annemasse agglo s'est déclinée comme suit :

Budgets Agglo	Annemasse	Salaires bruts	Charges patronales	Salaire brut chargé	Dont SFT*	Dont prime de fin d'année	Dont heures sup
BUDGET PRINCIPAL		13 046 460	5 126 871	18 173 331	102 319	617 978	114 480
ORDURES MENAGERES		2 502 551	976 212	3 478 763	45 698	105 332	25 558
ASSAINISSEMENT		1 865 057	708 666	2 573 724	15 214	109 779	28 010
EAU		2 457 480	932 803	3 390 284	23 446	121 792	56 006
<b>Total général</b>		<b>19 871 549</b>	<b>7 744 553</b>	<b>27 616 101</b>	<b>186 677</b>	<b>954 881</b>	<b>224 055</b>

\* SFT : supplément familial de traitement

La masse salariale était en augmentation de 4,69% par rapport à 2024, tous budgets confondus. Cette augmentation a porté surtout sur le traitement de base et le régime indemnitaire, sachant que les heures supplémentaires ont baissé assez fortement par rapport à 2024 (passant de 269 200 € à 224 055 €, soit -16,8%).

#### Evolution du salaire brut chargé

Budgets Agglo	2021	2022	2023	2024	2025
BUDGET PRINCIPAL	14 477 828	15 763 264	16 234 967	17 329 570	18 173 331
ORDURES MENAGERES	2 760 253	3 119 976	3 325 823	3 416 725	3 478 763
ASSAINISSEMENT	2 142 189	2 206 342	1 973 555	2 294 481	2 573 724
EAU	2 447 574	2 698 138	3 098 026	3 339 060	3 390 284
<b>Total général</b>	<b>21 827 844</b>	<b>23 787 719</b>	<b>24 632 371</b>	<b>26 379 835</b>	<b>27 616 101</b>
Evolution en % par rapport à n-1		8,98%	3,55%	7,09%	4,69%

L'augmentation de la masse salariale s'est surtout vue en 2024 et s'explique notamment par plusieurs dispositions ayant impactées la rémunération des agents :

- la mise en œuvre de **l'indemnité de résidence** correspondant à 3 % du Traitement Brut Indiciaire (TBI) et de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) des agents ;

La **revalorisation du CIA** et du **RIFSEEP** pour certains agents, avec effet rétroactif corrigeant les anomalies de cotation de leur poste.

Par ailleurs, on peut noter l'augmentation des taux de cotisation CNRACL en 2025.

### 1.7.1 Les postes non permanents et les remplacements

Type de poste	Salaire brut	Charges patronales	Salaire brut chargé
Contrats de projets	229 779	101 480	331 259
Remplaçants	509 064	218 193	727 257
Saisonniers	37 060	16 127	53 187
Temporaires	594 109	256 110	850 219
Vacataires	51 954	21 197	73 151
Total général	1 421 966	613 108	2 035 074

### 1.7.2 Cumul des plus hautes rémunérations

Conformément à l'article 37 de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, Annemasse Agglo publie la somme des 10 rémunérations les plus élevées de ses agents.

En 2025, le cumul des 10 plus hautes rémunérations s'élève à **764 033 € brut, soit 1 036 881 € brut chargé**.

Ce dernier montant était de 998 017 € en 2024, soit une évolution de +3,89% (contre +4,59% l'année passée).

Les 10 plus hautes rémunérations concernent en 2025 **7 hommes pour 3 femmes** alors que ce ratio était de 8 hommes pour 2 femmes en 2024.

## 2 Evolutions prévisionnelles impactant le budget 2026

### 2.1 Contexte national

Le contexte national demeure marqué par une forte tension sur les politiques de rémunération publique. La valeur du point d'indice de la fonction publique reste fixée à 4,92 euros depuis le 1er juillet 2023 et ne fait l'objet d'aucune revalorisation en 2026, ce qui constitue la troisième année consécutive de gel. Parallèlement, le SMIC a été revalorisé de 1,18 % au 1er janvier 2026, pour atteindre 1 823,03 euros bruts mensuels.

Sur le plan des charges patronales, l'année 2026 se caractérise par une hausse significative du taux de cotisation employeur à la CNRACL, porté à 37,65 % au 1er janvier 2026, dans le cadre d'une trajectoire pluriannuelle de rééquilibrage du régime. Cette augmentation impacte directement la masse salariale des collectivités territoriales.

Dans le même temps, la réforme de la protection sociale complémentaire entre pleinement en vigueur : à compter du 1er janvier 2026, les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer au financement de la complémentaire santé de leurs agents, à hauteur d'au moins 15 euros par mois et par agent, venant s'ajouter aux obligations déjà mises en œuvre en matière de prévoyance. Annemasse Agglo répondait déjà à cette obligation en 2025.

L'environnement réglementaire a également évolué sur d'autres volets de la rémunération. La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), qui permettait de compenser partiellement l'écart entre inflation et progression indiciaire, n'est plus reconduite depuis 2024 et ne fait l'objet d'aucune réactivation en 2026.

Ces différentes évolutions interviennent dans un contexte national de forte contrainte budgétaire et de maîtrise des dépenses publiques. Elles constituent pour les collectivités territoriales un facteur de tension financière supplémentaire, tout en soulevant des enjeux majeurs d'attractivité, de fidélisation et de maintien du pouvoir d'achat des agents.

## 2.2 Facteurs endogènes

Au niveau de la collectivité, la tendance à la diminution de la part des fonctionnaires par rapport aux contractuels engendre une moindre prévisibilité dans le glissement vieillissement technicité (GVT), les contractuels pouvant négocier leur rémunération plus librement.

Le budget 2026 se traduit par un effort de rigueur pour une meilleure cohérence des imputations comptables (transferts de dépenses entre les chapitres 011 et 01) et l'éclatement de dépenses portées jusqu'alors par le budget principal sur les budgets annexes. Cela concerne notamment des projets de formations : pack managérial, cycle des achats et gestion de projets, à ventiler sur les 4 budgets.

La collectivité a également recours de manière importante à l'apprentissage avec une prise en charge diminuée des frais de scolarité par le CNPFT.

La hausse du versement mobilité (+0,4 points) engendre un surcoût prévisionnel d'environ 63 k €.

Le transfert de la compétence « autorité organisatrice des transports » au Pôle métropolitain du Genevois français engendre un gain prévisionnel de 363 k € mais dont 60% environ est annulé par la hausse de la CNRACL et du versement mobilité.

## 3 Développement de l'emploi et des compétences

### 3.1 La formation

En 2025, 1627 jours de formation (contre 1 717 en 2024) ont été planifiées sur le logiciel de gestion du temps, KELIO, par 411 agents (formations internes, formations externes, formations à l'heure, préparations concours/examens).

#### 3.1.1 Par direction

<b>Directions</b>	<b>Nombre de jours de formation</b>	<b>Nombre de personnes formées</b>
Eau et assainissement	549	106
Patrimoine, architecture et infrastructures	221	50
Culture, jeunesse et sports	145	60
Gestion des déchets	176	55
Cohésion sociale	129	21
Commande publique	95	14
Richesses humaines	69	17
Aménagement du territoire, économie, tourisme et environnement	43	16
Services informatiques et usages numériques	41	24
Immobilier, assurances, affaires générales	37	9
Habitat	31	12
Communication	28	8
Finances, prospective, évaluation	28	9
<i>Mobilités (transférée au Pôle métropolitain)</i>	22	4
Direction générale	13	6
<b>TOTAL</b>	<b>1627</b>	<b>411</b>



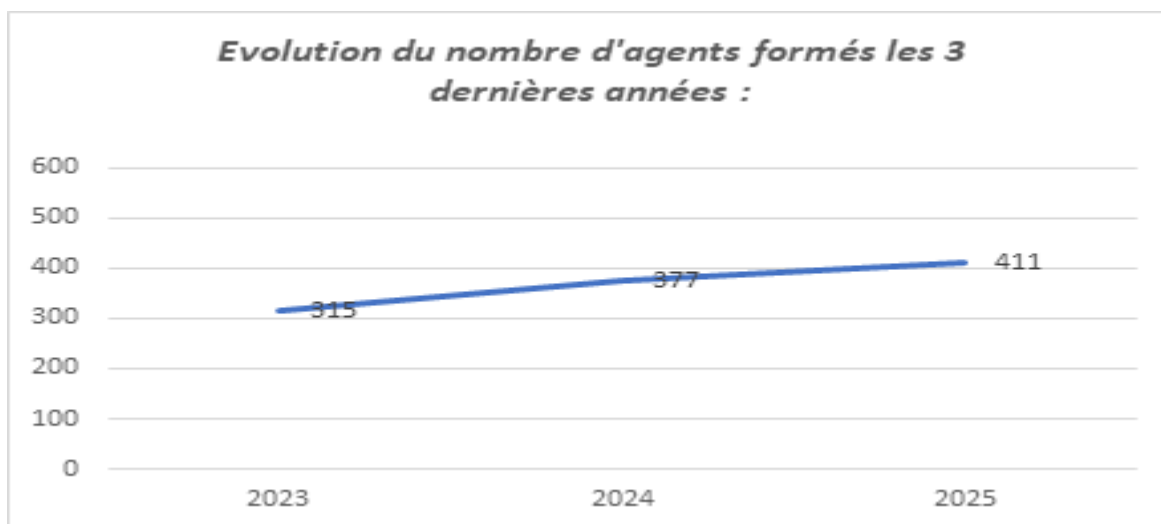
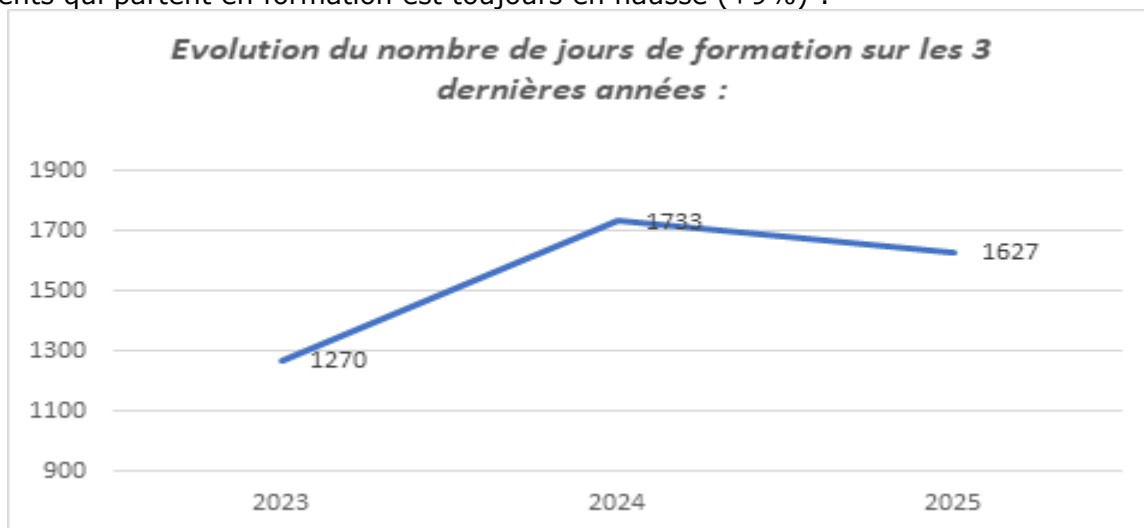
A ce chiffre, s'ajoutent 474 heures de formation Watura (métiers de l'eau et de l'assainissement) qui ont concerné 91 agents de la direction de l'eau et de l'assainissement.

### 3.1.2 - Par genre

genre	Nombre de jours de formation	Nombre de personnes formées
Hommes	969	229
Femmes	658	182
<b>Total</b>	<b>1627</b>	<b>411</b>

### 3.1.3 Un nombre d'agents partant se former toujours en hausse

Le nombre de jours de formation est en légère baisse par rapport à 2024 (-6%) mais le nombre d'agents qui partent en formation est toujours en hausse (+9%) :



### 3.1.4 Au sujet des demandes au titre du compte de formation professionnelle (CPF)

Comme tous les ans et conformément au règlement de formation en vigueur, 2 campagnes dédiées au CPF ont été organisées, au printemps et à l'automne 2025 :

- lors de la 1<sup>ère</sup> campagne, 4 demandes ont été présentées et la commission d'attribution qui s'est réunie le 26 juin 2025 a donné un avis favorable aux 4 dossiers étudiés : 2 demandes ont été financées à hauteur respectivement de 1 000 Euros et 510

Euros (participation par Annemasse Agglo limitée à 70% des frais pédagogiques jusqu'à un plafond de 1 000 Euros par dossier conformément à notre règlement de formation) ; les 2 autres demandes ont été traitées au titre du plan de formation car elles étaient en lien avec les missions des agents concernées, avec une prise en charge plus avantageuse pour les agents (100% des frais pédagogiques).

- Lors de la 2<sup>ème</sup> campagne, 4 demandes ont également été présentées à la commission d'attribution réunie le 28 novembre 2025 qui a donné un avis favorable aux 4 dossiers étudiés : 3 demandes ont été financées à hauteur de 1 000 Euros par dossier et une autre demande sera traitée au titre du plan de formation avec une prise en charge des frais pédagogiques à 100 %.

Au total, 4 510 Euros ont été dépensés en 2025 au titre du CPF pour lequel une enveloppe de 10 000 Euros avait été validée (cf. CST du 10.02.2025).

### 3.2 L'apprentissage

Pour rappel, le CT donne son avis sur les conditions d'accueil et de formation des apprentis que les collectivités sont habilitées à accueillir. Le CST examine annuellement un rapport sur l'exécution des contrats d'apprentissage (Article L6227-4 du Code du Travail).

#### 3.2.1 *Contexte*

Malgré une participation de l'Etat au financement des dossiers d'apprentissage en forte baisse mais aussi une hausse des coûts de formation de la part des écoles, Annemasse Agglo reste très engagée dans l'accueil et la formation des jeunes en milieu professionnel.

Fort de son label de collectivité apprenante, Annemasse Agglo recrute tous les ans des apprenti.e.s et forme des maîtres d'apprentissage.

Cela répond à un double objectif :

- d'attractivité : nous pouvons recruter et former des jeunes professionnels sur certains métiers techniques en tension, notamment à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement à qui nous pouvons par la suite proposer une embauche en cas de réussite et de satisfaction.
- et de fidélisation : les agents qui ont une expertise et une appétence pour la transmission de leurs savoirs peuvent être formés et devenir maîtres d'apprentissage. Ces personnes bénéficient d'une majoration de l'IFSE mensuelle de 90 Euros bruts.

#### 3.2.2 *Evolution du nombre d'apprenti.e.s accueilli.e.s au sein d'Annemasse Agglo :*

2022	2023	2024	<b>2025</b>
11	6	9	<b>11</b>

Le paragraphe 1.1.1. relatif à la répartition des effectifs par statut mentionne 14 apprentis. La différence s'explique le fait que 3 apprentis répertoriés dans les effectifs ont commencé leur rentrée en 2024 et ne sont donc pas dans les 11 mentionnés ci-dessus, qui ont démarré leur rentrée en 2025.

- Chiffres détaillés pour la rentrée 2025 :

<i>Recensement</i>	<i>Arbitrage</i>	<i>Recrutement</i>
14 demandes	13 demandes acceptées	11 apprenti.e.s

Répartition :

- > 8 à la DEA (eau et assainissement), 2 à la DATEE (aménagement du territoire, tourisme, environnement et économie) et 1 à la DCJS (conservatoire)
- > 2 CAP / 3 BTS / 2 BUT / 2 Licences Pro / 1 Master / 1 DU

### 3.2.3 Actions internes pour nos apprenti.e.s et nos maîtres d'apprentissage :

Comme l'an passé, une matinée d'accueil et de rencontre dédiée aux nouveaux apprentis a été organisée le 8 septembre 2025. Ils ont pu découvrir Annemasse Agglo en tant qu'employeur mais aussi travailler sur leurs projets professionnels respectifs.

Ils ont également rencontré 2 anciennes apprenties embauchées par Annemasse Agglo qui ont témoigné de leurs propres expériences et répondu aux questions des nouveaux.

Les apprenti.e.s ont également été convié.e.s au temps de cohésion du 2<sup>e</sup> semestre organisé le 18 décembre 2025 pour tous les nouveaux arrivants dans le cadre du nouveau parcours d'intégration.

Concernant les maîtres d'apprentissage, une formation « *Manager un.e alternant.e* » a été organisée le 23 septembre 2025 pour les 12 maîtres d'apprentissage avec un organisme externe spécialisé dans la formation en alternance (FormaSup).

A noter qu'un apprenti a été intégré dans les effectifs d'Annemasse agglo en 2025 (pour 2 en 2024).

### 3.2.4 Autres actions externes dédiées à l'apprentissage et à la formation des jeunes :

C'est le Lycée des Glières d'Annemasse avec lequel Annemasse Agglo a signé en janvier 2024 une convention de partenariat, qui nous sollicite le plus pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet professionnel : Annemasse Agglo est ainsi très présente sur les événements organisés par le Lycée : la journée « objectif apprentissage » (16.01.2025), le parrainage d'une classe de BTS Support Action Managériale (avec participation aux jurys d'examens), les « rencontres professionnelles » comprenant cette année une visite de classe dans nos locaux avec une présentation de certains métiers à orientation administrative (02.10.2025) et un stage dating au lycée (16.10.2025).

Annemasse Agglo a participé à d'autres manifestations dédiées aux élèves et jeunes professionnels avec nos partenaires :

- des ateliers à la Mission Locale du Genevois (23.10.2025),
- les « matinées pro » au Lycée Jean Monnet d'Annemasse (18.09.2025),
- les rencontres des professionnels à l'ISETA pour la recherche d'apprentissage (23.04.2025).

Annemasse Agglo accueille aussi de plus en plus de stagiaires : en 2025, nous avons accueillis 37 stagiaires sur l'ensemble de nos services (en comparaison avec 2024 : 24 stagiaires). Cette hausse s'explique notamment par la mise en place de la période de stage obligatoire pour les lycéens de seconde et par le fait que nous acceptons en stage des élèves mineurs (donc beaucoup de stages d'observation de collégiens en troisième).

A noter également qu'en 2025, Annemasse Agglo a été auditée dans le cadre du label « collectivité apprenante » et un avis favorable de renouvellement du label pour les 3 prochaines années a été donné par la commission ad hoc.



## 4 Mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La loi Sauvadet du 12 mars 2012 a prévu des dispositions nouvelles dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les 3 versants de la fonction publique a été signé le 8 mars 2013, entre le Gouvernement, l'ensemble des dix organisations syndicales siégeant au Conseil commun de la fonction publique, les Présidents de l'Association des maires de France, de l'Association des départements de France, de l'Association des régions de France et de la Fédération hospitalière de France.

Les orientations et les mesures présentées dans le protocole d'accord fixent les principes communs applicables à l'ensemble des employeurs publics.

Au-delà de l'enjeu éthique, promouvoir l'égalité professionnelle vise à :

- Promouvoir le bien-être au travail pour tous les agents ;
- Assurer un rôle d'exemplarité sur l'ensemble de la société par un effet de levier ;
- Mettre en cohérence son action interne avec la vocation d'intérêt général dévolue aux politiques publiques ;
- Moderniser la gestion des ressources humaines et donner une image positive de la collectivité ;
- Respecter les obligations légales et réglementaires.

### 4.1 Le rôle du dialogue social dans la mise en œuvre de la politique d'égalité professionnelle

#### 4.1.1 *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle*

Chaque année, un rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes est présenté aux membres du Comité Social Territorial (CST). Ce rapport contient des statistiques et des actions permettant une meilleure visualisation de la situation.

Ce rapport a été présenté lors du CST du 10/02/2025.

### 4.2 Représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des instances paritaires

Les listes présentées par les syndicats pour les élections des instances paritaires doivent respecter la proportionnalité des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année électorale.

L'année 2022 a été une année d'élections professionnelles. Une liste unique de candidats a été proposée, par la Confédération Générale du Travail (CGT). La répartition entre hommes et femmes de la liste présentée tenait compte d'une répartition de 45 % de femmes et de 55 % d'hommes, conformément à la répartition entre hommes et femmes des effectifs d'Annemasse Agglo.

Parallèlement, le collège des représentants de la collectivité a été revu suite à la création du CST. Il a également été constitué de manière à respecter les règles de parité.

La répartition des représentants désignés au sein des instances paritaires d'Annemasse Agglo pour le nouveau mandat électif a été, suite aux élections, la suivante :

Instances	Collège des représentants du Personnel		Collège des représentants de la Collectivité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CST	4	4	4	4
FSSCT*	4	4	4	4

\* **Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail**

En 2024, certains représentants du personnel avaient été amenés à être remplacés (suite à démission ou décès). Tel que spécifié par le règlement intérieur du CST, lequel reprend la réglementation en vigueur en la matière, "en cas de vacance du siège d'un représentant titulaire du personnel, le siège est attribué à un représentant suppléant de la même liste ou en cas de



vacance d'un siège d'un représentant suppléant du personnel, au 1<sup>er</sup> candidat non élu de la même liste".

Il en résulte la répartition des membres du CST suivante :

Instances	Collège des représentants du Personnel		Collège des représentants de la collectivité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CST	6	2	4	4
FSSCT	6	2	4	4

Le 31 mars 2023, des élections professionnelles avaient été organisées de manière à élire les représentants du personnel siégeant au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commission Consultative Paritaire, instances créées suite à la désaffiliation d'Annemasse Agglo du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74).

Seule la CAP C a bénéficié d'une liste déposée par une organisation syndicale. Pour les CAP B et A, un tirage au sort parmi les agents éligibles d'Annemasse Agglo a dû être réalisé pour pourvoir les sièges.

Il en résulte la composition ci-après :

Instance	Collège des représentants du Personnel		Collège des représentants de la Collectivité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CAP A	2	6	4	4
CAP B	3	5	4	4
CAP C	5	3	4	4

Il est précisé que les règles de parité et de respect de la proportionnalité des effectifs ne sont prévues que pour l'établissement d'une liste de représentants syndicaux. Elles ne concernent pas le tirage au sort.

En 2024, certains représentants du Personnel ont été amenés à être remplacés (suite à démission ou décès). Tel que spécifié par le règlement intérieur des CAP, lequel reprend la réglementation en vigueur en la matière, "en cas de vacance du siège d'un représentant titulaire du personnel, le siège est attribué à un représentant suppléant de la même liste ou en cas de vacance d'un siège d'un représentant suppléant du personnel, au 1<sup>er</sup> candidat non élu de la même liste".

Il en résulte la composition ci-après :

Instance	Collège des représentants du personnel		Collège des représentants de la collectivité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CAP A	2	6	4	4
CAP B	4	4	4	4
CAP C	5	3	4	4

## 5 La mise en place d'une politique volontariste de suppression des inégalités salariales et d'accompagnement des femmes et des hommes dans leur parcours professionnel au sein de la fonction publique

Le respect du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes relève de la responsabilité de chaque employeur public.

Afin de passer d'une égalité statutaire à une égalité réelle, Annemasse Agglo met en œuvre toutes les mesures de nature à garantir l'équité salariale et l'égalité des droits dans le déroulement de la carrière des agents publics, quel que soit leur statut, titulaire ou contractuel. A ce titre, il est toujours appliqué une politique volontariste visant à examiner l'ensemble des pratiques RH en veillant à éliminer tout stéréotype et toute démarche discriminatoire envers les femmes comme envers les hommes.

### 5.1 La suppression des inégalités salariales

La question des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes est centrale.

Annemasse Agglo porte une attention particulière aux disparités pouvant exister dans les parcours professionnels des femmes et des hommes et veille à ce que les procédures permettant d'apprécier la manière de servir (évaluation, réduction d'ancienneté, attribution des primes) ne pénalisent pas les agents concernés, du fait de l'absence liée à un congé.

Les congés liés à la maternité, à la famille ou à l'état de santé des agents ne doivent pas limiter les possibilités d'avancement des agents dans le cadre de leur déroulement de carrière. Ces congés ne doivent pas non plus avoir d'impact sur le montant de certaines primes attribuées en lien avec l'évaluation individuelle.

De même, Annemasse Agglo veille à ce que les agents à temps partiel et à temps non complet bénéficient d'une évolution de carrière comparable à celle des agents à temps plein, et porte une attention particulière à l'accès aux promotions et aux formations.

La mise en place du RIFSEEP en 2017 a permis de réduire les écarts de régime indemnitaire entre les filières, en tenant compte uniquement des responsabilités occupées et non plus du grade ni de l'ancienneté.

La refonte de la politique salariale et indemnitaire mise en œuvre en 2023, maintient les dispositions permettant de supprimer toutes inégalités salariales. Ainsi, l'exercice de nouvelle cotation des métiers de l'Agglo a été réalisé sur la base des fonctions occupées et des responsabilités inhérentes aux postes, sans prise en compte de la situation administrative de l'agent en poste (grade, filière).

Une revalorisation des métiers a été opérée, dans un souci d'attractivité, de manière à favoriser le recrutement et la fidélisation des collaborateurs. Cette revalorisation ne s'est basée que sur des critères liés au métier (métier en tension, technicité importante, compétences rares, etc..), sans aucune prise en compte de l'agent occupant le poste.

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), dont le montant a été revu dans le cadre de la refonte de la politique indemnitaire et salariale de 2023, a également fait l'objet d'une réflexion, portée par des groupes de travail composé d'agents volontaires, sur les critères à prendre en compte pour définir le montant attribué à chaque agent. Les critères définis (contribution au collectif de travail / autonomie / adaptabilité / implication dans la réalisation des objectifs / respect des obligations du fonctionnaire/ respect des modalités du temps de travail) sont des critères objectifs.

La nouvelle grille dédiée permet d'évaluer la manière de servir de chaque agent de la même façon, sur la base de critères identiques pour tous.

Les conditions d'éligibilité au CIA garantissent le maintien, sans proratisation, de cette prime individuelle, pour les agents ayant bénéficié d'un congé maternité ou paternité. Il en est de même en cas de congé maladie (sauf pour les congés de longue durée, qui ne permettent pas d'évaluer la manière de servir du collaborateur).

La politique salariale des contractuels, revue également dans le cadre de la refonte de la politique salariale et indemnitaire d'Annemasse Agglo, a mis en place un réexamen des conditions de rémunération tous les 3 ans pour ces collaborateurs.

Une grille d'évolution salariale a été établie pour chaque grade, et s'appuie sur les grilles indiciaires utilisées pour les fonctionnaires, de manière à garantir une certaine cohérence dans le parcours professionnel pour chacun de ces deux statuts de collaborateurs.

## 5.2 La lutte contre les stéréotypes et prévention des discriminations

### 5.2.1 *Dans le domaine de la communication*

Les annonces de recrutements et les fiches de postes favorisent un égal accès à l'ensemble des emplois des femmes et des hommes. Afin que les recrutements puissent concerner indifféremment les hommes et les femmes, une attention particulière est portée pour ne pas favoriser le genre.

Il s'agit également d'objectiver les compétences requises et les conditions de fonctions. Ainsi, à titre d'exemple, les expressions « nombreux déplacements » et « grande disponibilité » sont, dans la mesure du possible, précisées.

Dans le cadre du déploiement de la Marque Employeur, inscrit dans le Plan Pluriannuel des Ressources Humaines (PPRH) 2024-2026, un travail a eu lieu pour enrichir la communication relative au recrutement de la collectivité, en reconsidérant les offres d'emploi et une attention particulière sera portée à l'absence de tout contenu discriminant.

### 5.2.2 *Dans le domaine du recrutement*

Pour garantir l'égalité à l'embauche, il est fortement encouragé de :

- s'assurer de la mixité des jurys de recrutement chaque fois que cela est possible ;
- mettre à la disposition des jurys un guide de recrutement comportant des exemples de questions à proscrire en entretien ;
- d'analyser les fiches de poste pour déceler et supprimer toutes les dispositions qui peuvent s'avérer porteuses de discriminations liées au genre.

Pour féminiser les filières masculines et inversement :

- afin de travailler à la féminisation/masculinisation de quelques métiers-cibles particulièrement genrés ;
- objectiver les compétences requises afin que les métiers ne soient plus genrés et promouvoir ainsi les passerelles possibles ; le PPRH 2024-2026 prévoit à cet effet la construction d'un référentiel métier, permettant de cartographier les compétences présentes et utiles à Annemasse Agglo.

Le PPRH 2024-2025, élaboré en lien avec les membres du Comité de Direction de la Collectivité, prévoit des chantiers en matière de lutte contre les discriminations afin de :

- questionner en continu le rapport au travail, les mesures favorisant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle ;
- construire et afficher les engagements de la collectivité en matière de lutte contre les discriminations ;
- promouvoir diversité et égalité professionnelle ;
- développer une véritable politique handicap et de maintien dans l'emploi pour un meilleur accompagnement des agents ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et des managers ;
- aménager les locaux (vestiaires, sanitaires) et adapter les outils de travail.

Une charte de recrutement a été instaurée en 2018 en concertation avec les représentants du personnel pour garantir l'égalité des chances et en faciliter la mise en pratique par les responsables de service. Cette charte a été complétée par une note interne sur les conditions de recrutement suite à la Loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019, et au décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement, pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

### 5.2.3 En matière de formation professionnelle

Tout est mis en œuvre pour en faciliter et encourager l'accès à l'ensemble des collaborateurs. Ainsi, si une formation est organisée le jour habituel de repos ou de temps partiel de l'agent, sa journée d'absence est récupérée.

Par ailleurs, la formation constitue un axe stratégique du PPRH 2024-2026, et prévoit la mise en œuvre d'actions visant à assurer l'employabilité des collaborateurs et :

- accompagner les agents aux usages numériques ;
- déployer un plan de lutte contre l'illettrisme.

### 5.2.4 Concernant le déroulement de carrière

En matière d'avancement de grade et de promotion interne, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Annemasse Agglo est devenue une collectivité non affiliée et est ainsi autonome en matière de promotion interne. Les critères en matière d'avancement de grade et de promotion interne propres à la collectivité ont été établis, dans le cadre des lignes directrices de gestion. Les notions de parité et de non-discrimination, déjà présentes dans les critères d'avancements de grades ont été maintenues et intégrées pour la promotion interne.

Par ailleurs, Annemasse Agglo va participer à l'expérimentation du dispositif de promotion interne pour les bénéficiaires d'une RQTH, tel que cela est inscrit dans le PPRH 2024-2026. Ce dispositif expérimental, mis en place par la Loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019, vise à permettre l'accès à des fonctions de niveau supérieur aux fonctionnaires en situation de handicap. L'expérimentation est ouverte jusqu'au 31 décembre 2026. Le projet est inscrit au PPRH d'Annemasse Agglo pour la campagne de promotion interne de 2025.

### 5.2.5 Concernant les obligations en matière de recrutement et de promotion sur emploi fonctionnel

Les régions, les départements, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 40 000 habitants sont soumis à des quotas.

En effet, lorsque ces collectivités recrutent en externe ou qu'elles promeuvent en interne sur des postes fonctionnels, elles doivent respecter un pourcentage minimal de personnes de chaque sexe (40%). A défaut, la collectivité encourt une pénalité financière par unité manquante de 90 000 €.

## 5.3 Un meilleur équilibre et partage entre vie professionnelle et vie personnelle

### 5.3.1 *Les congés liés à la famille, les horaires de travail, les modes de garde des enfants, le logement, les transports sont autant d'éléments à prendre en compte*

Lorsqu'un agent fait le choix de prendre un congé parental, un congé de solidarité familiale, un congé de présence parentale ou une disponibilité pour élever un enfant ou lorsqu'il souhaite bénéficier d'un temps partiel, il doit pouvoir appréhender l'incidence de sa décision sur les modalités de son retour, sa carrière, sa rémunération, ainsi que sur le montant de sa pension. Aussi, la collectivité informe les agents sur les règles applicables et les conséquences qui découlent des choix faits en matière de congés familiaux et de temps partiel, ainsi que sur les modalités de leur retour en poste. Ces informations données en amont, peuvent éclairer utilement les choix des agents. C'est pourquoi la DRH réalise régulièrement des simulations personnalisées, à la demande des agents concernés.

L'objectif à terme est qu'un entretien soit proposé à chaque agent, avant son départ et avant sa reprise de fonctions, afin de lui permettre de préparer au mieux son retour au travail.

Cet entretien pourrait être complété, en accord avec l'agent, d'une formation facilitant la reprise des fonctions dans les meilleures conditions.

La réorganisation du service Paie et Parcours Statutaire (PPS) de la DRH opérée en 2024, visait à faciliter l'accès à ces informations pour les collaborateurs. En effet, chaque conseiller RH dispose d'un portefeuille de directions, permettant ainsi aux agents concernés, d'identifier plus

facilement la personne ressource à la DRH.

La dématérialisation d'un certain nombre de pratiques et l'automatisation de certaines charges administratives ont été menées dans l'objectif de permettre aux conseillers de se consacrer davantage à l'accompagnement des collaborateurs dans la gestion de leur carrière.

### 5.3.2 *Des dispositifs d'organisation du temps de travail visant à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle*

- **Adapter le temps de travail aux contraintes professionnelles et personnelles** : le protocole de temps de travail de la Collectivité a été révisé le 25 février 2020, suivant les propositions d'un groupe de travail multi-services, intégrant les représentants du personnel, et une réflexion menée pendant près d'un an et demi. Une attention particulière a été portée sur la nécessité de garantir au mieux l'équilibre vie professionnelle et personnelle des agents. C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 a été mis en œuvre un nouveau protocole du temps de travail, qui a permis le déploiement de nouvelles organisations du temps de travail, telles que le travail de 36h30 sur 5 jours, permettant de réaliser des journées plus courtes que 36h30 sur 4,5 jours, et donc d'éviter un temps partiel, ou mieux combiner ses impératifs personnels. Quelques nouvelles répartitions de temps partiel ont été décidées.

Des assouplissements horaires ont également été instaurés pour les services voirie et Garages, avec l'intégration de plages variables de travail les matins et soirs. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, les agents ont la possibilité d'octroyer et de bénéficier de dons de congés pour ceux d'entre eux ayant un proche en situation de maladie ou de perte d'autonomie conséquente.

Il a également été pris en compte des possibilités ponctuelles de dérogations aux plages fixes de travail, en cas de rendez-vous urgents, avec accord préalable de la hiérarchie. Enfin, la charte du télétravail régulier, mise en place en septembre 2021, permet à de plus en plus d'agents de télétravailler. Suite à une enquête interne menée auprès de ces agents sur le premier trimestre 2022, les règles ont été assouplies, permettant ainsi aux agents en télétravail de bénéficier de plus de flexibilité dans l'organisation de leur temps de travail à domicile.

Enfin, suite à une expérimentation sur de nouveaux cycles de travail, avec notamment la possibilité de faire la semaine en 4 jours, la généralisation de ces nouveaux cycles de travail a été entérinée en septembre 2025 avec 145 agents qui les ont adoptés, soit ¼ de l'effectif d'agents actifs.

- **Rappeler des règles de bon sens relatives aux réunions et messages électroniques** : ce travail a été mis en place au sein de l'Agglomération, grâce à un groupe de travail sur la circulation de l'information. Ses travaux ont abouti à la rédaction d'un guide des bons usages des messages électroniques, diffusé dans les services au printemps 2021. Une formalisation du droit à la déconnexion est également prévue dans le guide accompagnant la charte informatique mutualisation, mise en œuvre en 2021.
- **Améliorer la Qualité de Vie au Travail (QVT) et le bien être** : la démarche QVT a été amorcée depuis 2018, pour améliorer les conditions de travail et le bien être des agents et s'est poursuivie en 2024 et 2025, avec en particulier la mise en place d'activités de bien-être, culturelles et sportives sur le temps de pause méridienne.

Parallèlement, Annemasse Agglo porte une attention toute particulière aux conditions de travail de ses collaborateurs, et diffuse une politique sécurité auprès de l'ensemble des agents, des managers, via notamment un réseau d'assistants de prévention dans les directions opérationnelles. Véritables relais de proximité pour les agents sur toutes les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité, et courroie de transmission de

terrain vers la conseillère de prévention placée auprès de la DRH, le réseau continue de s'étoffer, de manière à proposer une représentativité maximale de l'ensemble des directions et des métiers. Ainsi, les quart-d'heure sécurité se multiplient, avec pour objectif la réalisation de certains d'entre eux directement pas les assistants de prévention.

Les conditions de travail offertes aux collaborateurs constituent un véritable enjeu. C'est pourquoi, il constitue un des 5 axes stratégiques du PPRH 2024-2026, de manière à déployer des politiques RH permettant d'assurer des conditions de travail optimales aux agents, notamment au travers des projets suivants :

- l'élaboration d'un plan d'actions QVCT en lien avec les attentes des collaborateurs, visant notamment à encourager le développement d'encore plus de convivialité dans les services ;
  - l'engagement de la collectivité pour soutenir les collaborateurs dans l'adhésion à une d'une protection sociale complémentaire, de manière à répondre aux obligations légales en la matière, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais aussi pour protéger les agents face aux risques de perte financière en cas d'arrêt maladie de longue durée ;
  - l'établissement d'un plan de prévention de l'usure physique (TMS) et psychologique (RPS), plus que nécessaire au vue de la pyramide des âges vieillissante de la Collectivité et des métiers pénibles et à risques ;
  - la création d'un plan de lutte contre l'absentéisme
- **La communication interne** : largement déployée lors de la crise sanitaire, est devenue une thématique à part entière, prise en charge conjointement par les directions de la Communication et des Richesses Humaines. Les canaux mis en place (Facebook des agents, WhatsApp des agents, Newsletter) continuent d'être utilisés pour diffuser le plus d'informations possibles aux collaborateurs, s'étoffent et se professionnalisent encore davantage. La refonte de l'intranet, a permis le déploiement d'un nouvel outil depuis mars 2023.

Consciente des enjeux en matière de diffusion de l'information aux collaborateurs, le développement de la communication RH est inscrit dans les chantiers PPRH, et un demi-poste a été créé en 2024 à cet effet, pour renforcer l'équipe de la DRH.

#### 5.4 Prévenir toutes les violences et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral

La Loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel fixe désormais une nouvelle définition du harcèlement sexuel dans le Code pénal, le Code du travail et la Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les FSSSCT (Formations Spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions de Travail) et les acteurs opérationnels en matière d'hygiène et de sécurité (médecins de prévention, médecins du travail, assistants sociaux, psychologues du travail, etc...) sont mobilisés, chacun dans leur champ de compétences respectif, dans les démarches de prévention.

Une des missions de la FSSSCT consiste à contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.

Par ailleurs, une convention a été signée avec le CDG74 pour mettre en place une démarche confidentielle de signalement des actes de violence, discrimination et harcèlement, conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020. Les signalements peuvent être faits par l'agent lui-même ou un collègue, pour des faits personnels ou professionnels. La démarche est confidentielle, le signalement se fait directement auprès du CDG, sans information préalable de la Collectivité. Le CDG enquête ensuite, le cas échéant, sur la situation, et intervient si nécessaire.

Des actions permettent d'aider les agents ayant besoin d'un accompagnement psychologique : ligne d'écoute psychologique externalisée et joignable 24/24h 7j/7 gratuitement, et en

partenariat avec le CDG74 pour la mise en place d'une cellule psychologique et accompagnements spécifiques.

Enfin, plus généralement, Annemasse Agglo verse des subventions aux associations œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et prônant la tolérance.

Au quotidien, les services d'Annemasse Agglo apportent également conseil et soutien à travers la Maison de Justice et du Droit et du Point d'Accès au Droit.

Annemasse Agglo participe également au financement du poste d'intervenant social en commissariat, qui constate des situations de violences faites aux femmes et des discriminations. Enfin, des actions pédagogiques et éducatives qui encouragent l'égalité sont prévues dans les établissements scolaires et au Centre de Loisirs de « La Bergue ». En effet, Annemasse Agglo dans le cadre de sa compétence « soutien aux projets pédagogiques des établissements du 2<sup>nd</sup> degré » est amenée à apporter un financement à des projets permettant de lutter contre tout type de violence / harcèlement et finance des projets portés par les collégiens et lycéens du Territoire.

Le Centre de Loisirs de la « Bergue », géré en délégation de service publique avec la Fédération des Œuvres Laiques 74 (FOL74), assure bon nombre d'animation et de manifestations, véhiculant les valeurs suivantes visant à :

- garantir l'égalité de tous face au service public et agir pour favoriser la mixité sociale ;
- faire vivre à tous les niveaux du Centre aéré, les valeurs de respect, d'égalité, de solidarité, de partage, de laïcité.

## 6 Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux en 2025

Les indemnités des élus restent tout à fait dans la continuité de 2024 où le nombre de vice-présidents avait été revu à la baisse, passant de 15 à 14, tout en revoyant le nombre de Conseillers communautaires délégués (celui-ci passant de de 2 à 4).

Elus	Indemnités brutes	Charges patronales	Total
ANTOINE Patrick	14 324	5 176	19 500
BARGES DELATTRE Marion	8 549	359	8 908
BLOUIN Antoine	14 324	6 547	20 872
BOCCARD Bernard	14 324	5 165	19 489
BOSLAND Jean Paul	14 324	5 863	20 188
CHEMINAL Yves	14 324	5 176	19 500
DOUBLET Gabriel	31 470	11 360	42 830
DUPESEY Christian	21 270	9 715	30 985
FENEUL Véronique Geneviève George Marie	14 324	5 176	19 500
GILET Laurent	14 324	5 176	19 500
JACQUIER Nadine	14 324	602	14 926
LACHENAL Dominique Ginette Raymonde	14 324	5 176	19 500
LOUNIS Ouiza	14 324	6 551	20 875
MAIRE Denis	14 324	5 176	19 500
MARTIN Anny Marie Hélène	8 681	3 137	11 818
MATHELIER Guillaume	8 681	3 137	11 818
MILLERET Marie Jeanne	8 549	359	8 908
PLAGNAT-CANTOREGGI Pauline Sung-Hee	14 324	5 176	19 500
SOULAT Jean-Luc	14 324	6 551	20 875
<b>Total général</b>	<b>273 418</b>	<b>95 578</b>	<b>368 996</b>

## 7 Programme Pluriannuel des Ressources Humaines - bilan 2025

Thème	Objectifs	Réalisations	Perspectives
PILOTER	Construire et déployer une véritable culture managériale	Mise en œuvre du parcours de formation dédié aux managers	Développement du parcours avec mise en place de nouveautés (cycle de formation plus complet pour certains managers, avec de nouvelles thématiques de formation, mais aussi de nouveaux formats comme des ateliers)
	Se doter d'un logiciel de formation adapté à nos besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une organisation interne au sein du service Développement Emploi et Compétences (DEC) pour la réalisation du cahier des charges</li> <li>- Consultation auprès de plusieurs éditeurs de logiciels (démonstrations)</li> <li>- Rédaction du cahier des charges et des spécificités techniques</li> <li>- Réflexion élargie à l'ensemble du fonctionnement du Système Informatique Ressources Humaines (SIRH) pour construire un éco-système numérique cohérent pour plus d'efficacité et envisager une acquisition des différents modules répondant aux besoins de la Collectivité chez un même éditeur dans une perspective de déploiement pluriannuelle dématérialisée, allant au-delà du seul volet formation (notamment entretiens professionnels, GPEEC) pour échelonner l'investissement, le déploiement et l'accompagnement au changement auprès des utilisateurs d'outils dématérialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation et signature du contrat avec l'éditeur sélectionné</li> <li>- Mise en œuvre en 2026 auprès de l'ensemble des utilisateurs du logiciel de formation, sous réserve du vote de l'enveloppe dédiée</li> </ul>
	Doter la DRH d'indicateurs de pilotage et les partager	Suite au départ en congé maternité en octobre 2024 de la contrôleur de gestion recrutée début 2024, mise en place d'une	Projet à élaborer et mettre en œuvre en collaboration avec les

		nouvelle organisation au sein de la DRH avec le recrutement d'un DRH adjoint en décembre, en charge de construire la démarche	cadres de la Direction par le DRH adjoint
FIDÉLISER	Travailler sur la question du logement en lien avec la direction de l'habitat	Réflexion, élaboration et mise en place d'un dispositif d'accompagnement des agents dans leur parcours logement	Développer l'offre
	Construire une politique de mobilité interne et d'accompagnement au parcours professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'une cellule santé dédiée aux mobilités internes subies (prise en compte des restrictions médicales, accompagnement reclassement, proposition de poste, suivi des immersions...)</li> <li>- expérimentation de différents outils d'accompagnement pour les agents concernés (bilan d'immersion, bilan parcours professionnel, ateliers mobilité du CDG74, plan individuel d'accompagnement...)</li> <li>- Formation et montée en compétence de l'équipe DEC sur cette thématique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition et mise en place de l'offre d'accompagnement des agents en transition professionnelle</li> <li>- Déploiement des outils spécifiques et formalisation du process pour les agents</li> </ul>
	Développer le lien entre les collaborateurs et la DRH	Poursuite des « Matinales RH » : présences mensuelles des collaborateurs de la RH sur les différents sites d'Annemasse Agglo pour aller à la rencontre les agents	Développer le lien entre les collaborateurs d'AA et les RH sous différents formats en recourant au design Rh
ATTIRER	Construire une véritable stratégie de communication recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- travail sur la rédaction des offres d'emploi</li> <li>- création d'une fiche synthétique présentant les atouts pour diffuser auprès des candidats (lors des salons ou forums de l'emploi)</li> <li>- Evaluation de l'expérience candidat (questionnaire de satisfaction)</li> </ul>	- rédaction d'un CV inversé (marketing RH)
	Soigner l'intégration des nouveaux collaborateurs par la construction d'un véritable parcours d'intégration	Refonte du parcours d'intégration avec une matinée d'intégration mensuelle, un accueil sécurité mensuel, un temps de cohésion semestriel et expérimentation du parrainage	Poursuite du parcours mis en place avec intégration possible de nouvelles thématiques (ex : courrier interne, environnement) et promotion du dispositif de parrainage

	Perfectionner, personnaliser et diversifier nos processus de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accentuation des présences en externe (Forum de l'emploi et salon de l'emploi et job datings</li> <li>- développement de collaborations avec des cabinets de recrutement pour certains postes</li> <li>- test du recrutement sans CV pour certains jurys</li> </ul>	
PROTÉGER	Élaborer un plan d'action QVCT en lien avec les attentes et les besoins des collaborateurs	Mise en œuvre des ateliers QVCT avec Synpeak	
	Doter les collaborateurs d'une protection sociale complémentaire efficace	Etude portée au cours de l'année 2024	Mise en œuvre au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 avec une contribution à hauteur de 25 € par mois et par agent
	Développer une véritable politique handicap et maintien dans l'emploi pour un meilleur accompagnement des agents RQTH et des managers	Etude menée en 2024 et présentée en 2025	Plan d'actions à déployer en 2026
FAIRE PROGRESSER	Développer une véritable ingénierie de la formation à la DRH	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recensement des besoins de formation au moment des entretiens professionnels annuels</li> <li>- Pilotage des formations UNION pour le territoire avec le CNFPT en 2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des différents recensements prépa concours/examens, dispositifs tremplins C/compétences premières,</li> <li>- Recensement des formateurs internes actuels et à venir,</li> <li>- Actualisation du règlement de formation</li> </ul>
	Perfectionner le processus de formation pour mieux accompagner la montée en compétences, par la création de parcours métiers "clés en main"	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolongement de l'expérimentation de la plateforme Watura pour les métiers de l'eau et de l'assainissement pour les nouveaux agents et pour les apprentis ainsi que pour les besoins de formation en matière d'hygiène et sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de l'utilisation et du déploiement</li> </ul>

	incluant les formations obligatoires		
	Accompagner les agents aux usages numériques en étudiant les opportunités de formation sur les compétences de base "numérique »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement « sur-mesure » des agents (testing, formation individuelle selon leurs besoins en bureautique),</li> <li>- Création du poste de technicien usages numériques et recrutement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des missions prioritaires avec les RH (Ville et Agglo) et la DSIUN pour assurer un accompagnement optimal des agents en matière numérique et informatique</li> </ul>